

futuribles

analyse et prospective

Le débat national sur l'énergie

Mondialisation et migrations

La politique internationale
du Vatican

Progrès et catastrophes

futuribles

analyse et prospective

REVUE MENSUELLE

55, rue de Varenne

75341 Paris cedex 07 - France

Tél : 33 (0)1 53 63 37 70

Fax : 33 (0)1 42 22 65 54

E-mail : revue@futuribles.com

www.futuribles.com

Comité d'orientation :

ISMAÏL S. ABDALLA, MICHEL ALBERT, SERGE ANTOINE,
PIERRE BONNAURE, BERNARD BRUNHES, MICHEL CROZIER,
JEAN-PIERRE DUPUY, MAHDI ELMANDJRA, EMILIO FONTELA,
MICHEL GODET, HUBERT LANDIER, CORINNE LEPAGE,
JACQUES LESOURNE, HAROLD A. LINSTONE, HENRI
MENDRAS, ROBERT ROCHEFORT, JOËL DE ROSNAY, ALIOUNE
SALL, HEDVA SARFATI, JACQUES TESTART, ALVIN TOFFLER.

Comité de rédaction :

JEAN-YVES BOULIN, BERNARD CAZES, GILBERT CETTE,
JULIEN DAMON, MICHEL DRANCOURT, CHARLES DU GRANRUT,
BRUNO HÉRAULT, ANDRÉ LEBEAU, ELVIRE LETOURNEUR-FABRY,
ALAIN MICHEL, ISABELLE ORGOGOZO, ALAIN PARANT,
ANDRÉ-YVES PORTNOFF, JEAN-JACQUES SALOMON,
JACQUES THEYS.

Directeur de la publication - Rédacteur en chef :

HUGUES DE JOUVENEL

Rédaction :

CHANTAL BARTHOLIN, STÉPHANIE DEBRUYNE,
BENJAMIN DELANNOY

Documentaliste :

CÉLINE LAISNEY

Assistante :

ANNIE PALMANTIER

Secrétaire générale :

CORINNE ROËLS

Abonnements-diffusion :

CORINNE ROËLS, FABRICE COLIN

1 an :	France	110 €
	Autres pays/DOM TOM	115 €
	Par avion	125 €
	Étudiants France	55 €

Joindre la copie de la carte d'étudiant

Le numéro :	France	12 € (port inclus)
	Autres pays/ DOM TOM	13 € (port inclus)

Les articles signés expriment l'opinion des auteurs et pas nécessairement celle de *Futuribles*. Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays.

© *futuribles* Sarl 2003

Publiée avec le concours du Centre National du Livre
Commission paritaire n° 0506 K 80574 - ISSN 0337 307 X

Bialec S.A.

95, bd d'Austrasie, BP 10423, 54001 Nancy cedex
dépôt légal n° 57954 - MARS 2003

Principale revue de prospective en langue française à caractère réellement interdisciplinaire, *Futuribles* analyse chaque mois ce qui peut advenir (les futurs possibles) et ce qui peut être fait (les politiques et les stratégies) vis-à-vis des grands défis du futur.

Au sommaire des derniers numéros

n° 279

- *Les migrations internationales en Europe*
- *Une évaluation mondiale des compétences des élèves de 15 ans*

n° 280

- *La subsidiarité en question*
- *L'environnement : quelles priorités ?*
- *De la politique étrangère américaine*

n° 281

- *La science en Russie*
- *Recherche et défense aux États-Unis*
- *Les indicateurs de développement*

n° 282

- *La Grande Europe*
 - *Pour un projet de société*
 - *Quelles institutions pour l'Europe ?*
 - *Les défis de l'élargissement*

n° 283

- *Le lobby des retraités aux États-Unis*
- *Le nouveau modèle agricole*
- *Hommes, ordinateurs et clones*
- *La gestion des conflits*

Les articles de la revue *Futuribles* sont indexés dans Public Affairs Information Service (PAIS) Bulletin, CAB Abstracts, CSA Political Science and Government: A Guide to Periodical Literature, World Agricultural Economics and Rural Sociology Abstracts, Références, Généralis, Delphes, Delphine, Sociological Abstracts, IBZ (Internationale Bibliographie der Geistes- und Sozialwissenschaftlichen Zeitschriftenliteratur).

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite (article L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle - CPI) et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (Code de la propriété intellectuelle, article L. 122-5). Toutefois, l'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie (photocopie, télécopie, copie papier réalisée par imprimante) peut être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) - 20, rue des Grands-Augustins - 75006 PARIS - E-mail : contact@cfcopies.com

futuribles

MARS 2003 - NUMÉRO 284

- Quelle politique énergétique ?** 3
Hugues de Jouvenel
- Politique énergétique : les enjeux** 5
La France peut-elle encore définir une politique énergétique nationale ?
Jean-Marie Chevalier
- Mondialisation et migrations** 25
L'exemple des États-Unis
Douglas S. Massey
- L'assimilation aux États-Unis** 37
Richard Alba
- La diplomatie vaticane à l'aube du XXI^e siècle** 45
Jérôme Montes
- Recherche publique : le grand gâchis** 55
À propos de l'ouvrage d'Olivier Postel-Vinay, Le Grand Gâchis. Splendeur et misère de la science française
Rémi Barré
- Au musée des désastres** 65
À propos de l'exposition « Ce qui arrive », à la fondation Cartier pour l'art contemporain
Jean-Jacques Salomon
- Actualités prospectives** 77
Empreinte écologique ou empreinte productive ? / Obligation de résultats pour la justice française ? / Obésité : l'agroalimentaire sur la sellette / Saint-Simon et la vigie / Le profil des jeunes recrues en France / Coca-Cola contre le « court-termisme » boursier / Les prophètes épinglés / Le réchauffement s'accélère / Zambie : la faim plutôt que les OGM.
- Bibliographie**
Analyses critiques 89
A. Blumstein, J. Wallman (sous la dir. de). The Crime Drop in America / G. Grunberg, N. Mayer, P.M. Sniderman. La Démocratie à l'épreuve. Une nouvelle approche de l'opinion des Français / J. Génèreux. Les Vraies Lois de l'économie / O. Piron. Renouveau urbain. Analyse systématique / H. Sarfati, G. Bonoli (sous la dir. de). Mutations du travail et protection sociale dans une perspective internationale. Voies parallèles ou convergentes ? / P. Jacquet, J. Pisani-Ferry, L. Tubiana, Conseil d'analyse économique. Gouvernance mondiale.
- Comptes rendus** 99
- Abstracts** 102

Abonnement - Commande

À retourner à Futuribles - 55, rue de Varenne - 75341 Paris cedex 07 - France
Tél 33 (0)1 53 63 37 71 - Fax 33 (0)1 42 22 65 54
www.futuribles.com - e-mail : revue@futuribles.com

Je m'abonne à la revue *Futuribles*

	FRANCE	AUTRES PAYS DOM TOM	PAR AVION
1 an/11 numéros	<input type="checkbox"/> 110 €	<input type="checkbox"/> 115 €	<input type="checkbox"/> 125 €
2 ans/22 numéros	<input type="checkbox"/> 190 €	<input type="checkbox"/> 200 €	<input type="checkbox"/> 220 €
Étudiants, 1 an	<input type="checkbox"/> 55 €	<input type="checkbox"/> 63 €	

Joindre la photocopie de votre carte d'étudiant.

Je commande les numéros suivants de *Futuribles*

- n° 276 - 12 € n° 277 - 20 € n° 278 - 12 € n° 279 - 12 €
 n° 280 - 12 € n° 281 - 12 € n° 282 - 12 € n° 283 - 12 €
 autre(s)

France : port inclus dans le prix. - Autres pays/DOM TOM : 1 € en plus par revue.

Voici mes coordonnées :

Nom _____
Société _____ N° de TVA _____
Adresse _____
Code Postal _____ Ville _____
Pays _____ Tél. _____
Secteur d'activité (code NAF ou APE) _____ Effectif d'établissement _____

Je règle _____ euros par

- Chèque à l'ordre de Futuribles SARL
 Virement 30066 - 10041 - 00010573801 - 16 CIC PARIS BAC
 Visa American Express N° _____ Exp. fin _____
 Sur facture

Date :

Signature :

Loi du 6/1/1978 : droit d'accès et de rectification à Futuribles
55, rue de Varenne - F-75007 Paris. Sauf refus de votre part,
ces informations pourront être utilisées par des tiers.

Offre valable jusqu'au 31/12/2003
N° TVA : FR 55 340541762

QUELLE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ?

Un grand débat national sur l'énergie doit être engagé en France durant l'année 2003, préalablement au vote d'une loi d'orientation qui pourrait entraîner un bouleversement radical du paysage énergétique. Jean-Marie Chevalier nous explique dans ce numéro les enjeux sous-jacents à ce débat qui, aujourd'hui, revêt un caractère très particulier compte tenu de la remise en cause des monopoles de l'électricité et du gaz, et de l'indispensable recherche d'une troisième voie entre le tout-public et le tout-marchand.

Je plaçais déjà, dans mon éditorial de janvier, pour que l'Europe invente (ou réinvente) une troisième voie, non seulement en termes institutionnels, entre le fédéralisme et l'Europe des États, mais aussi, et peut-être plus encore, en termes de modèle de société. En deux mots, qu'elle redonne du sens au vieux concept d'économie sociale de marché et qu'elle montre la voie d'un véritable développement durable conciliant efficacité économique, équité sociale et respect de l'écosystème.

Jacques Delors, dans ce même numéro de janvier, exposant une « vision ambitieuse pour la Grande Europe », écrivait qu'il nous fallait bâtir un cadre pour le développement durable de tous nos pays,

une Europe économique et sociale fondée « sur la compétition qui stimule, la coopération qui renforce et la solidarité qui unit ». Il soulignait la nécessité de montrer « qu'il est possible de bénéficier de l'économie de marché tout en ayant des règles minimales pour remédier à ses insuffisances, à sa myopie, à son dédain des services collectifs, des biens publics, de la justice sociale et de l'environnement ».

Honnêtement, nous revenons de loin car nous avons connu une époque, voici une dizaine d'années, où la construction européenne, s'appuyant sur le traité de Rome et l'Acte unique, semblait tout acquise aux règles exclusives du libre-échange et de la concurrence. Séduite alors par l'offensive de privatisations et de dérégulations conduite par les pays anglo-saxons, elle semblait vouloir sacrifier les services publics à la concurrence¹.

Une longue négociation s'est alors engagée. Elle a abouti à la conclusion qu'en matière de services publics, il fallait dissocier les canaux, qui constituaient des monopoles naturels, des marchandises qui circulaient dedans et qui devaient, selon les autorités de Bruxelles, en vertu des règles du marché unique, être sou-

1. STOFFAËS Christian (sous la dir. de). *L'Europe à l'épreuve de l'intérêt général*. Paris : Aspe Éd., 1994.

mises à la concurrence, au même titre que les autres biens et services.

Assez rapidement aussi, les protagonistes se sont entendus sur le fait que les monopoles nationaux n'étaient guère tenables avec la création du marché unique, en raison du développement insuffisant des infrastructures de réseaux traversant les frontières, ou des incompatibilités de normes et techniques qui handicapaient les communications et les échanges.

Restait l'épineuse question de savoir s'il convenait d'étendre à l'Europe entière le régime particulier des services d'intérêt général ou, en effet, de soumettre toutes les activités (énergie, poste, transports...) au régime de la concurrence. Un débat passionnant s'est engagé à ce propos, mettant en évidence les vertus et les défauts de chaque formule.

La concurrence comporte des vertus bien connues : elle entraîne normalement la baisse des coûts et donc des prix, notamment grâce à la compétition qui stimule le processus d'innovation. Elle n'est cependant pas exempte d'effets pervers, particulièrement préoccupants dans des activités qui exigent des investissements à long terme, entraînent d'importants impacts sur l'environnement et jouent un rôle déterminant vis-à-vis des exigences d'indépendance nationale (ou européenne) et des impératifs de cohésion économique et sociale.

Christian Stoffaës, qui a joué un rôle majeur dans ce débat, a montré fort opportunément que « s'il existait, au niveau national, des régimes d'exception à la concurrence, c'était pour d'assez bonnes raisons » : obligation de desserte, continuité du service, sécurité nationale, égalité de traitement, cohésion sociale et solidarité, aménagement du territoire et protection de l'environnement.

Il a montré que l'abrogation sans nuance des régimes particuliers des services publics serait susceptible, à terme, d'entraîner des conséquences négatives du point de vue de la réalisation du grand marché : concentration économique excessive et risque d'abus de position dominante de la part de monopoles privés ayant pris la place des monopoles publics régulés ; pénalisation des investissements de long terme ; dysharmonie des normes d'interopérabilité, nuisible à la libre circulation ; atteinte à l'environnement et au développement durable ; inégalité régionale entre zones urbaines et rurales, centrales et périphériques...

Rappelant qu'« un rêve constant des bâtisseurs de l'Europe a été de compléter l'Europe des marchandises par l'Europe de la solidarité », il s'est attaché à montrer que les services publics étaient, avec la sécurité sociale, un élément constitutif majeur du « modèle de société » de l'Europe. Et que ce qui était vrai pour la France ou l'Europe à 12, l'était a fortiori pour une Europe à 15, et bientôt à 25, au sein de laquelle l'impératif de cohésion économique et sociale passe inéluctablement par un effort de redistribution important (et un système de péréquation).

Ainsi est-on progressivement passé d'une conception purement libérale du marché unique à une conception qui s'inspire davantage de la troisième voie sus-évoquée. Dans ce contexte, le débat sur l'énergie (est-il toujours tenable dans un cadre strictement hexagonal ?) sera un test : serons-nous capables de donner un sens au terme vague et généreux de développement durable et d'adopter, au niveau européen, une politique commune de l'énergie ?

Hugues de Jouvenel

Jean-Marie Chevalier ¹

Politique énergétique : les enjeux

LA FRANCE PEUT-ELLE ENCORE DÉFINIR
UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE NATIONALE ?

Un grand débat national sur l'énergie doit être engagé en 2003 en France, préalablement au vote d'une loi d'orientation qui pourrait marquer un bouleversement radical du paysage énergétique national et international. Jean-Marie Chevalier nous explique ici les enjeux majeurs sous-jacents à ce débat et à cette loi d'orientation.

Et parmi ceux-ci, celui de la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz qui, jusqu'à présent en France, constituaient des monopoles publics ; celui de l'ouverture à la concurrence imposée par les directives européennes et le marché unique ; mais, en même temps, celui résultant de l'indispensable régulation du marché, notamment afin de parer à sa myopie naturelle et donc de prendre en compte, d'une part les besoins du moyen et du long terme (y compris le nécessaire développement des énergies renouvelables), d'autre part les externalités telles que l'effet de serre, les déchets nucléaires, etc.

Pour la première fois peut-être, en France et en Europe, devraient vraiment être débattus :

— les vertus et les dangers des monopoles publics et des lois du marché si, d'aventure, elles devaient s'appliquer sans que des règles du jeu (lesquelles ?) soient clairement posées ;

— les choix énergétiques, les vertus et les défauts des différentes filières ; les coûts et avantages des différentes sources d'énergie ; les diverses formes d'organisation de la production et de la distribution ; les coûts, les prix, ce qu'ils prennent en compte et ce qu'ils négligent...

1. Professeur à l'université Paris-Dauphine, directeur du Centre de géopolitique de l'énergie et des matières premières (CGEMP) ; directeur, gaz et électricité en Europe, au Cambridge Energy Research Associates (CERA, bureau de Paris).

L'article de Jean-Marie Chevalier explicite toutes ces questions avec beaucoup de clarté et nous livre les clefs indispensables pour entrer dans un débat jusqu'à présent réservé à quelques initiés.

H.J.

Le gouvernement français lance cette année un débat sur la politique énergétique de la France. Ce secteur, considéré comme stratégique, a toujours été l'objet d'une forte intervention de l'État, soit pour marquer le cadre réglementaire — c'était le cas des activités pétrolières qui, depuis la loi de 1928 relevaient d'un « monopole délégué », soit par une action directe à travers les entreprises publiques souvent en situation de monopole public : EDF, GDF², Charbonnages de France, Elf Aquitaine. Aujourd'hui, les conditions d'intervention de l'État ont changé. Les activités pétrolières ont été privatisées, la production de charbon va être arrêtée et c'est la première fois que les questions énergétiques sont débattues dans un contexte européen qui est maintenant clairement établi, depuis que les directives européennes sur le gaz naturel et l'électricité ont été adoptées et transposées dans les législations nationales. On va pouvoir mesurer, dans le secteur énergétique, la marge de liberté nationale qui subsiste par rapport aux impératifs communautaires.

Ce débat a le mérite de mettre sur la place publique, directement ou indirectement, un très grand nombre de problèmes de natures différentes : les modalités d'ouverture à la concurrence des marchés du gaz naturel et de l'électricité, leurs conséquences sur la structure de ces industries et leurs limites, le changement de statut des entreprises publiques (EDF-GDF) et l'évolution de leur capital, la sécurité des approvisionnements énergétiques, l'avenir de l'énergie nucléaire, la protection de l'environnement et la volonté politique française de respecter les engagements pris à la suite de la ratification du traité de Kyoto, la promotion des énergies renouvelables, la fiscalité énergétique, l'importance accordée au service public associé à l'énergie. Toutes ces questions sont liées. Jusqu'à présent abordées dans une perspective nationale, elles doivent être aujourd'hui placées dans une dynamique européenne qui vise à accélérer la construction d'un marché unique de l'énergie.

Nous commencerons par rappeler cette perspective européenne, nous évoquerons ensuite plusieurs problèmes du débat énergétique français : la transformation structurelle en cours des industries du gaz et de l'électricité, la combinaison possible et souhaitable des différentes sources d'énergie dans le futur, et enfin la question du service public.

La dynamique européenne de l'énergie

Au-delà des approches purement nationales, une dynamique européenne de l'énergie a été mise en marche depuis quelques années, dans l'esprit du traité de Rome.

2. EDF : Électricité de France ; GDF : Gaz de France.

L'Europe de l'énergie : une mosaïque de situations différentes

La plupart des pays européens ont toujours accordé à l'énergie une place stratégique et prioritaire. La majorité d'entre eux, l'Allemagne exceptée, ont confié à des entreprises publiques l'exploitation du charbon, du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité. Ces interventions étatiques très volontaristes, souvent motivées par de faibles ressources pétrolières nationales et visant à la promotion de champions nationaux, ont contribué à façonner les bilans énergétiques des différents pays. Ces bilans diffèrent fortement, notamment en ce qui concerne la part relative de chaque forme d'énergie et le degré de dépendance vis-à-vis des sources importées (tableau 1). Dans cet ensemble, le bilan de la France se caractérise par une forte présence du nucléaire qui réduit sa dépendance externe. Ces organisations énergétiques, fortement marquées par les monopoles étatiques, ont été progressivement remises en cause, d'abord au Royaume-Uni, puis dans les autres pays de l'Union. Il est important de rappeler le cas britannique car il a été le premier à préfigurer les changements actuels.

Lorsque Margaret Thatcher arrive au pouvoir en 1979, elle proclame assez rapidement son intention de privatiser les entreprises publiques et d'introduire la concurrence, gage de meilleure efficacité, partout où cela est possible. En quelques années, le gouvernement Thatcher va transformer profondément l'organisation des industries de réseau (gaz naturel, télécommunications, électricité, chemins de fer). Les Britanniques n'ont rejoint l'Union européenne qu'en 1973, mais ils ont été les premiers à comprendre la logique économique du traité en ce qui concerne les industries de réseau, l'énergie en particulier.

Tableau 1 — Consommation d'énergies primaires et dépendance énergétique* en 2000, Union européenne

Énergie Pays	Total (Mtep**)	Pétrole (%)	Gaz naturel (%)	Charbon (%)	Nucléaire (%)	Hydrau- lique (%)	Renouvela- bles hors hydrau- lique (%)	Dépen- dance éner- gétique (%)
Allemagne	337,1	38,5	21,3	24,0	13,0	0,6	2,0	59,5
Autriche	28,4	41,5	22,9	12,7	—	12,7	10,2	66,4
Belgique	57,2	38,3	23,4	14,3	21,7	—	1,2	77,7
Danemark	19,6	45,9	22,4	20,4	—	—	10,7	- 33,9
Espagne	122,6	51,5	12,4	16,8	13,1	2,0	3,6	76,5
France	256,9	34,4	13,7	5,9	41,7	2,2	4,3	51,1
Finlande	32,6	28,5	10,4	15,3	17,8	4,0	20,0	55,7
Grèce	28,1	56,6	6,0	32,0	—	1,1	3,5	69,5
Irlande	14,0	55,0	24,3	19,3	—	0,7	1,4	86,5
Italie	175,6	50,6	33,0	7,2	—	2,2	4,8	85,6
Luxembourg	3,6	63,9	19,4	2,8	—	—	—	99,8
Pays-Bas	75,6	37,6	45,9	10,6	1,3	—	2,1	38,5
Portugal	24,1	62,7	8,3	15,8	—	4,1	9,1	87,1
Royaume-Uni	230,0	35,1	38,0	15,6	9,5	0,2	1,0	- 17,1
Suède	47,5	30,1	1,5	5,5	31,2	14,3	16,4	39,6
Europe-15	1453,0	40,4	23,3	14,6	15,3	1,9	4,0	49,4

*Dépendance énergétique = importations nettes/consommation totale d'énergie primaire. Un chiffre négatif signifie alors que le pays est net exportateur.

**Millions de tonnes équivalent pétrole.

Source : Eurostat.

La première cible de Margaret Thatcher est British Gas, une entreprise publique très intégrée verticalement puisqu'elle produit du gaz naturel, dispose du monopole du transport et de la distribution et, à travers 900 *show-rooms*, assure aussi la vente et l'entretien des appareils à gaz. L'entreprise est assez jeune ; elle gagne beaucoup d'argent ; elle dispose d'une excellente image et la mise en vente de son capital devrait être d'un bon rapport pour le Trésor public. La privatisation puis l'évolution de British Gas est un cas d'école pour l'industrie européenne du gaz naturel puisqu'il préfigure, au moins partiellement, l'évolution de l'industrie européenne du gaz. Une fois la privatisation opérée, il était nécessaire qu'une autorité de régulation (Ofgas) soit en mesure de veiller à ce que l'entreprise ne réalise pas de profits excessifs du fait de son monopole sur le réseau de transport, une activité qui relève du monopole naturel et où, par conséquent, la concurrence ne peut pas être introduite. La transformation récente de l'industrie gazière britannique, c'est ainsi la longue histoire d'une bataille acharnée entre le régulateur (Ofgas) et l'entreprise régulée. Pour que la concurrence joue au maximum, il a fallu que le régulateur impose le démantèlement de British Gas en trois entités juridiquement et financièrement séparées : BGplc qui, dans un contexte de concurrence internationale, produit du gaz naturel ; Transco (devenu Lattice), entreprise privée qui dispose du monopole de transport, soigneusement surveillée par le régulateur (Ofgas qui, après sa fusion avec le régulateur de l'électricité Offer, est devenu Ofgem) ; et enfin Centrica, le vendeur de gaz naturel aux particuliers et aux industriels, qui propose également de l'électricité et d'autres services, et qui a hérité de la prestigieuse marque commerciale « British Gas ».

Quelques années plus tard, le gouvernement Thatcher a fait subir au secteur électrique une transformation identique en démembrant puis en privatisant le Central Electricity Generating Board (CEGB) une entreprise publique qui avait le monopole de la production, en isolant l'activité de transport considérée comme un monopole naturel régulé (devenue l'entreprise privée National Grid Company ou NGC, qui a récemment racheté Lattice) et en laissant la distribution à des sociétés régionales également privatisées. Il est admis aujourd'hui que la transformation du secteur électrique n'a pas été aussi réussie que celle du gaz naturel, en particulier parce que l'électricité pose des problèmes plus complexes, mais ces deux exemples britanniques sont à garder en mémoire. Leur antériorité nous aide à mieux comprendre l'évolution actuelle.

L'Europe de l'énergie : une dynamique commune incontournable

Lorsque les six pays fondateurs signent le traité de Rome en 1957, leur intention politique est d'abord d'éviter le retour de guerres fratricides en établissant un marché commun. Ils ne mesurent probablement pas tout de suite les conséquences économiques à long terme du traité. En effet, ce marché unique doit être caractérisé par la libre circulation des hommes, des marchandises, des capitaux et des services, et tout ce qui fait obstacle à cette libre circulation doit être supprimé. Le principe général de fonctionnement de ce marché unique, c'est la

concurrence. Nous avons dans l'énoncé de ces principes quelque chose d'extrêmement fort et de très contraignant. Cette contrainte est particulièrement lourde pour un pays comme la France, imprégné d'une culture d'intervention étatique. La logique économique européenne n'est pas une logique de l'amont (l'État), mais une logique de l'aval visant à développer la concurrence sur les marchés.

C'est en se fondant sur ces principes que la Commission européenne, mandatée par le traité, prépare des textes européens, notamment des directives qui, rappelons-le, sont au-dessus des lois nationales. Au début, les secteurs organisés sous forme de monopoles nationaux n'étaient pas visés en priorité puis, peu à peu, la Commission s'est intéressée aux industries de réseau. Ces industries sont caractérisées par le fait que certains segments des chaînes de valeur sont de nature « naturellement monopolistique ». Ce monopole naturel s'explique en partie par le fait qu'il serait économiquement absurde de dupliquer un investissement pour introduire de la concurrence. Serait-il souhaitable d'alimenter un même bâtiment avec deux tuyaux de gaz, ou deux fils électriques, ou deux canalisations d'eau en concurrence ? La réponse est non. En revanche, il peut paraître souhaitable que la propriété et l'exploitation du fil ou du tuyau, monopole naturel, soient assurées par une entreprise concessionnaire, tandis que plusieurs entreprises commerciales sont en concurrence pour vendre de l'électricité ou du gaz en utilisant, moyennant un droit de passage (assimilable à un péage), les fils et les tuyaux. Ces idées amènent à distinguer, pour une industrie donnée, certains segments de la chaîne de valeur qui demeurent en monopole naturel et certains autres qui peuvent être opérés dans un cadre concurrentiel.

Les discussions sur l'introduction de la concurrence dans les industries de réseau ont commencé dans le courant des années 1980, avec le transport aérien et les télécommunications, mais il a fallu plus d'une dizaine d'années d'oppositions, de luttes et de discussions serrées pour que les directives sur l'électricité et le gaz naturel soient enfin adoptées, en 1996 pour l'électricité et en 1998 pour le gaz naturel. Notons que, durant cette période, la libéralisation de l'industrie pétrolière s'est faite sans heurts, avec un abandon sans protestations du système de péréquation tarifaire partielle et l'abrogation de la loi de 1928 sur le monopole délégué. Dans la même période, les deux entreprises pétrolières françaises étaient privatisées puis fusionnaient pour former TotalFinaElf.

L'esprit des directives gaz et électricité, en parfaite cohérence avec le traité de Rome, c'est d'introduire la concurrence partout où cela est possible, parce que la concurrence est de nature à réduire les coûts, à faire baisser les prix, en ligne avec les coûts et la concurrence, et à accélérer le progrès technique et l'innovation. Les directives sont articulées autour des éléments suivants :

- la dissociation des activités de la chaîne de valeur (en anglais *unbundling*), au minimum comptable, entre celles qui sont concurrentielles et celles qui relèvent du monopole naturel ;
- l'accès des tiers aux réseaux de transport ; ces réseaux sont considérés comme des facilités essentielles accessibles aux tiers qualifiés moyennant un péage ;

- la mise en place d'autorités indépendantes de régulation pour surveiller le bon fonctionnement des nouvelles structures ;
- l'ouverture progressive du marché à la concurrence, en augmentant le nombre des clients « éligibles », libres de choisir leurs fournisseurs.

Ces principes sont ceux qui ont été mis en œuvre au Royaume-Uni dès les années 1980, avec plus ou moins de succès. Une différence majeure est toutefois à noter. Les privatisations étaient le premier objectif de Margaret Thatcher. Elles ne sont pas imposées dans le processus européen de libéralisation. Les privatisations menées actuellement dans différents pays peuvent être considérées comme un accompagnement de la libéralisation, à un moment historique où le rôle de l'État pourrait être amené à changer de forme.

C'est dans ce cadre juridique européen que chaque pays pilote sa propre ouverture, certains allant plus vite que d'autres. Ce mouvement devrait en principe entraîner une harmonisation progressive des marchés et l'établissement d'un marché unique régi par la concurrence. La Commission est soucieuse de promouvoir ce marché unique et non pas la juxtaposition de 15 marchés libéralisés.

Le débat français : la transformation structurelle des industries du gaz et de l'électricité

La directive européenne de 1996 sur l'électricité a été transposée en France par la loi du 10 février 2000 relative « à la modernisation et au développement du service public de l'électricité ». La directive gaz a été transposée avec davantage de retard, dans la loi du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité, et au service public de l'énergie. Cette loi modifie et complète, pour l'électricité, certains dispositifs de la loi de 2000. La loi sur l'électricité stipulait dans son article 6 qu'avant le 31 décembre 2002, une loi d'orientation sur l'énergie devait être votée dans le but d'exposer les lignes directrices de la programmation pluri-annuelle des investissements de production. Des propositions avaient été faites par le gouvernement, en 2002, dans un rapport au Parlement. Le changement de majorité politique, en mai-juin 2002, a entraîné une modification du calendrier et le débat sur l'énergie est destiné à préparer cette loi d'orientation qui devrait être votée avant la fin de l'année 2003.

Les deux lois de transposition ont déjà amorcé la transformation des deux industries concernées et, par ailleurs, des discussions ont été poursuivies pour l'ouverture du capital d'EDF et de GDF.

L'organisation de l'accès des tiers aux réseaux électriques et gaziers

La dissociation comptable des activités de transport a été assez rapidement mise en place avec la publication de tarifs pour le transport de l'électricité et du gaz naturel. Le transport de l'électricité haute tension est assuré par le RTE

Tableau 2 — Indicateurs généraux, France

	1973	1999	2000	2001
Facture énergétique*				
Total (milliards d'euros courants)	2,57	11,73	23,67	23,07
dont : Charbon	0,31	0,75	0,87	0,82
Pétrole brut	2,40	9,69	19,00	17,30
Produits pétroliers raffinés	-0,20	1,18	1,88	1,76
Gaz	0,09	2,71	4,70	5,98
Électricité**	-0,03	-2,60	-2,78	-2,78
Cours du dollar US				
En euros (moyenne annuelle)	0,68	0,94	1,09	1,12
Prix				
Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	22,4	100,6	102,3	103,9
dont : groupe énergie	19,2	100,5	113,4	111,7
Prix du pétrole brut importé				
En euros courants/tonne (moyenne annuelle)	17,5	120,1	227,7	203,0
En dollars US courants/baril (moyenne annuelle)	3,5	17,5	28,6	24,8
Indépendance énergétique en %	23,9	49,3	50,1	50,0
Produit intérieur brut				
En milliards d'euros courants	177,2	1 350,2	1 404,8	1 455,9
Indice de volume (base 100 en 1990)	65,3	115,6	119,2	121,6
Indice de prix (base 100 en 1990)	26,9	115,7	116,8	118,6
*Hors départements d'outre-mer pour 1973.				
**Le signe moins (-) indique que le solde est exportateur.				
Source : Direction générale de l'Énergie et des Matières premières (Observatoire de l'énergie).				

(Réseau de transport de l'électricité), qui est une division d'EDF dotée de son propre système comptable et indépendante des services commerciaux d'EDF. Le transport du gaz haute pression est assuré par la division transport de GDF, et par deux entreprises contrôlées conjointement par GDF et TotalFinaElf : la CFM et SNGSO³.

Monopole naturel, le transport est ainsi séparé des autres activités aval et amont. Une distinction fondamentale est opérée entre, d'une part, les fils et les tuyaux, et d'autre part, la marchandise qui circule dedans, électrons et mètres cubes. Les tarifs de transport sont publiés sous le contrôle de la Commission de régulation de l'énergie (CRE)⁴, qui veille par ailleurs à ce que l'accès des tiers aux réseaux se fasse dans des conditions claires, transparentes et non discriminatoires. Cette dissociation, comptable au départ, puis managériale, deviendra bientôt juridique comme le demande la directive gaz-électricité de 2003. Le bon fonctionnement de la concurrence pousse dans le sens d'un approfondissement de la dissociation. Il est même possible que les réseaux gaziers et électriques, monopoles naturels

3. CGM : Compagnie française du méthane ; SNGSO : Société nationale des gaz du Sud-Ouest.

4. La loi sur l'électricité de 2000 avait institué la CRE, Commission de régulation de l'électricité. La loi sur le gaz et l'électricité de 2003 a étendu au gaz naturel les attributions de la CRE qui devient la Commission de régulation de l'énergie.

régulés par une même autorité, soient un jour fusionnés dans une même entité juridique de transport comme cela s'est fait au Royaume-Uni.

Cette transformation de l'industrie s'est faite en parallèle avec l'ouverture du marché. Les deux directives de 1996 et 1998 fixaient un calendrier d'ouverture progressive pour les États membres. Le mécanisme de l'ouverture est fondé sur l'idée que les consommateurs finaux doivent progressivement — des plus gros aux plus petits — devenir « éligibles », libres de choisir leur fournisseur de gaz et d'électricité et de faire jouer la concurrence. Certains pays ont ouvert leur marché plus rapidement que ne le demandaient les directives, d'autres — comme la France — sont restés au calendrier des seuils minimaux. En 2002, après des mois de négociations, un accord d'ouverture a finalement été conclu. Une troisième directive, qui couvre à la fois le gaz et l'électricité, devrait être adoptée en 2003 par le Parlement européen. Elle fixe à 2004 une ouverture à tous les consommateurs « professionnels », et à juillet 2007 l'ouverture à tous les consommateurs, y compris les ménages.

Ainsi, en 2004, en France, 3,5 millions de consommateurs professionnels pourront librement choisir leur fournisseur d'électricité et plus de 500 000 leur fournisseur de gaz naturel. La problématique des achats de gaz et d'électricité a ainsi radicalement changé en quelques années. Dans le monde d'hier, les factures de gaz et d'électricité, calculées à partir d'un tarif par EDF-GDF services, étaient réglées par les services comptables des entreprises. Aujourd'hui, le prix n'est plus une donnée mais une variable qui doit être habilement négociée par chaque acheteur, en fonction de ses besoins quantitatifs et qualitatifs, et de ses exigences. La courbe de charge des consommations, la flexibilité requise, la sécurité d'approvisionnement, la qualité de la fourniture sont autant d'éléments qui doivent être pris en compte dans la négociation du prix.

Pour acheter son électricité ou son gaz, un consommateur éligible peut organiser, pour chacun de ses sites ou pour la totalité d'entre eux — éventuellement à un niveau européen —, des appels d'offres, des enchères, des négociations bilatérales. Il négocie un prix fixe ou un prix indexé, une durée et toutes les clauses du contrat. Il peut aussi acheter directement sur les marchés de gros qui ont été progressivement mis en place en Europe, surtout pour l'électricité car les marchés gaziers sont plus lents à émerger⁵. Sur ces marchés se négocient des quantités d'électricité à livrer à des heures données, en un lieu donné. Ces marchés de l'électricité sont les marchés les plus complexes qu'on puisse imaginer. Cette complexité s'explique par les caractères propres de la commodité électrique : impossibilité de stockage, égalisation instantanée de l'offre et de la demande, non-traçabilité du chemin emprunté par les électrons qui, selon les lois de Kirchhoff, suivent la ligne de moindre résistance. Le fonctionnement et la surveillance de ces nouveaux marchés posent de redoutables problèmes que nous évoquerons plus loin.

5. Les principaux marchés électriques européens sont l'UKPX (United Kingdom Power Exchange, Grande-Bretagne), le Nord Pool (Scandinavie), l'APX (Automated Power Exchange, Pays-Bas), Powernext (France), EEX (European Energy Exchange) et LPX (Leipzig Power Exchange) fusionnés en Allemagne.

L'ouverture totale des marchés du gaz et de l'électricité, qui devrait intervenir en 2007, pose le problème de la transformation de la distribution. Celle-ci est assurée aujourd'hui par EDF-GDF services, qui disposent encore d'un monopole. Ce monopole sera, par définition, remis en cause

et il deviendra essentiel, au plus tard en 2007, d'opérer une distinction claire entre la propriété des réseaux de distribution, les travaux d'opération, d'entretien et d'extension, et enfin les fonctions commerciales de vente qui y sont associées. Cette distinction impliquera probablement une redistribution des cartes entre les opérateurs actuels (EDF, GDF, les entreprises municipales de distribution et les régies), les collectivités locales et les nouveaux entrants qui chercheront à s'implanter sur ce créneau nouvellement ouvert à la concurrence.

Cette question de l'avenir de la distribution est extrêmement importante. Les enjeux financiers sont énormes et il serait donc utile de construire plusieurs scénarios et d'examiner attentivement les implications de chacun. À la lumière de ce qui se passe dans d'autres pays plus ouverts que la France, on ne peut pas dire qu'il existe un modèle optimal unique mais différentes formes de distribution qui sont expérimentées, laissant la place à des acteurs très différents les uns des autres, chacun cherchant, par des moyens qui lui sont propres, à offrir au consommateur la gamme de produits et de services que cherche celui-ci. La liberté de choix du consommateur est un nouveau champ pour la concurrence, pas seulement dans le domaine de l'énergie. Certains consommateurs feront leurs achats par Internet, d'autres par correspondance, d'autres préféreront le contact humain avec un vendeur. L'avenir de la distribution est à inventer, y compris les compteurs intelligents qui optimiseraient achats et consommation.

La transformation des entreprises EDF et GDF

EDF et GDF ont compris, depuis plusieurs années, que les changements étaient inéluctables. Ces deux entreprises avaient l'habitude d'opérer dans un univers assez peu risqué puisque toute augmentation des coûts pouvait être automatiquement répercutée sur des consommateurs captifs. Ces monopoles d'État bas-

	1973	2001	2020*
Charbon	27,8	11,9	11,0
Pétrole	121,3	96,5	126,9
Gaz naturel	13,3	37,2	82,4
Hydraulique (production)	4,1	6,8	16,9
Nucléaire (production)	3,8	110,0	84,8
Échanges d'électricité (exportations)	- 0,3	- 5,9	- 11,1
Correction climatique sur l'électricité	0,0	0,3	-
Énergies renouvelables thermiques***	9,5	12,2	12,5
Consommation totale	179,6	269,0	323,5
Consommation intérieure d'électricité (MWh)	171,3	454,8	601,0
*Projections selon le scénario tendanciel de la direction générale de l'Énergie et des Matières premières (DGEMP), mars 2000.			
**Corrigée du climat.			
***Hors hydraulique, éolien et photovoltaïque.			
Source : DGEMP (Observatoire de l'énergie).			

culent soudain dans un espace européen — et parfois mondial — marqué par la concurrence, l'omniprésence du risque, la remise en cause des filières verticalement intégrées. Les deux entreprises ont bien compris qu'elles allaient être amenées à perdre des parts de marché en France et qu'elles devaient donc trouver ailleurs des espaces de croissance. Ce constat a présidé à l'internationalisation des deux groupes. En quelques années, EDF est devenue la première multinationale de l'électricité, présente dans une vingtaine de pays et ayant notamment construit une position européenne très exceptionnelle qui, avec l'ouverture progressive des marchés, donnera à l'entreprise une bonne connaissance des différents marchés et des opportunités qui y sont offertes, notamment sous forme d'arbitrages. GDF s'est également construit une position internationale, en affichant notamment sa volonté de se doter d'une production propre de gaz naturel qui puisse couvrir environ 15 % de ses besoins.

L'ouverture du capital des deux entreprises publiques, et probablement leur privatisation à terme, paraît être inscrite dans la trajectoire de la libéralisation, comme elle s'est déjà opérée dans le pétrole. À partir du moment où la concurrence est ouverte, il faut que les règles du jeu soient les mêmes pour les acteurs en présence et que ceux-ci puissent être comparés à partir de standards équivalents. Ces acteurs ont besoin de pouvoir accéder au marché des capitaux dans des conditions comparables. La présence de l'État est moins nécessaire, sauf pour définir certaines règles du jeu et donner des impulsions.

Dans le cas d'EDF-GDF, il existe cependant un certain nombre de conditions préalables pour que l'ouverture du capital puisse se faire dans de bonnes conditions. La première condition est le règlement du problème des retraites, qui constituait une charge directement supportée par les entreprises. Ce problème a fait l'objet de longues négociations en 2002-2003. Une deuxième condition est la clarification des comptes des entreprises et l'adoption des standards internationaux, de façon à pouvoir construire des *ratios* significatifs et à savoir à quoi correspondent les provisions inscrites aux comptes ou ce que coûtent les missions de service public. Une troisième condition, particulière à EDF, concerne les différents éléments du risque nucléaire. Pour que le capital d'EDF attire les investisseurs, il faut que les différents risques soient clairement identifiés et correctement couverts. Ces risques concernent les accidents possibles, le risque d'un renversement de l'opinion publique — comme cela s'est produit dans plusieurs pays d'Europe —, enfin les risques et les coûts anticipés liés à l'aval du cycle du combustible : retraitement, démantèlement des installations, stockage des déchets. En s'inspirant de ce qui a été fait aux États-Unis et en Grande-Bretagne au moment de la privatisation de British Nuclear (aujourd'hui British Energy, en grande difficulté, voir encadré *infra*), on peut imaginer qu'une partie de ces risques soit prise en charge par l'État.

L'ouverture du capital n'est donc pas évidente et se heurte à de fortes oppositions internes. Elle implique en outre que les marchés financiers soient favorablement disposés à l'égard d'une telle opération. Une autre évolution, remise sur la place publique en 2003, serait une fusion EDF/GDF pour former une nouvelle

entité baptisée « Énergie de France ⁶ ». La nouvelle entreprise resterait publique pendant un certain temps. Pour être admise par les autorités de la concurrence, cette solution impliquerait sans doute une dissociation complète des activités de transport (gaz et électricité). Après l'acquisition de Ruhrgas par E.On, Énergie de France aurait une position intéressante en combinant utilement des expertises gazières et électriques aux niveaux européen et international.

Le débat français : quelles énergies pour le futur, quelle intervention publique ?

La loi d'orientation, telle qu'elle a été prévue dans la loi électrique, devrait porter essentiellement sur le problème de « la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité », un terme qui, apparemment, est en contradiction avec le libre jeu des marchés et de la concurrence. L'intention du législateur français était que l'État puisse conserver un droit de regard, voire de contrôle des investissements futurs, compte tenu en particulier de la spécificité nucléaire française. En fait, cette préoccupation rejoint aujourd'hui un souci partagé par d'autres pays européens. Au moment de l'adoption des directives, le langage de la Commission était le langage libéral du tout-marché. On s'attendait à ce que l'introduction systématique de mécanismes de marché soit en mesure de résoudre tous les problèmes énergétiques des court, moyen et long termes, et ceci avec les prix les plus concurrentiels.

Depuis deux ans, le langage européen en matière énergétique a légèrement changé. Des événements climatiques violents — comme la tempête de 1999, qui a privé d'électricité des millions de consommateurs —, les attentats du 11 septembre 2001 et ceux qui ont suivi, la sécurité des approvisionnements énergétiques, la dépendance croissante de l'Europe vis-à-vis des sources de pétrole et de gaz naturel non européennes, les très grandes difficultés de fonctionnement et de contrôle des nouveaux marchés électriques mis en place, amènent à penser qu'il faut sans doute introduire des garde-fous, des mécanismes d'incitation, voire de nouvelles modalités d'intervention publique, sous des formes à inventer.

Ainsi, les nouveaux marchés de l'électricité qui ont été mis en place soulèvent de fortes interrogations quant à l'efficacité des mécanismes de marché qu'ils sont censés refléter. Deux questions essentielles se posent. D'une part, on se demande si les producteurs dominants ne sont pas en mesure de se livrer à des manipulations de prix dommageables pour les consommateurs ; d'autre part, on se demande si ces marchés sont en mesure d'envoyer les bons signaux de prix de façon à déclencher au bon moment les investissements dont on aura besoin dans le futur. Cette préoccupation est inscrite dans la nouvelle directive européenne de

6. Cette solution, préconisée depuis longtemps par la CGT (Confédération générale du travail, syndicat français), semblait abandonnée. Elle ressurgit sur l'initiative de la fondation Concorde, une fondation de la majorité présidentielle, qui a publié sur ce sujet un rapport de 17 pages (cf. *Le Monde*, 28 janvier 2003). C'est une façon de relancer le débat après le vote négatif du personnel sur les retraites.

2003, qui suggère que ce problème d'équilibre futur entre l'offre et la demande soit surveillé attentivement (clause dite « californienne »). Ceci devrait poser — pour la première fois — un problème complexe de coordination européenne car l'espace national n'est plus pertinent en termes d'implantation géographique d'une capacité additionnelle. Au cours du débat français, on doit donc s'interroger sur une sorte de « programmation européenne des futurs investissements de capacité ». Il serait souhaitable que le Conseil des régulateurs européens de l'énergie participe à cette réflexion, qui pourrait être un élément d'accélération dans la construction d'un marché unique de l'électricité — construction qui est encore freinée par l'insuffisance des capacités d'interconnexion et la présence de congestions.

Ceci est d'autant plus vrai que le contexte énergétique international est marqué globalement par de très grandes incertitudes. Parmi celles-ci, la question de l'environnement occupe une place majeure : le changement climatique paraît aujourd'hui avéré et les émissions de CO₂ en sont responsables, mais nous ne savons pas de façon précise quels peuvent en être les effets à moyen et long termes. Ce qui est certain, en revanche, c'est l'aspect cumulatif, irréversible et non linéaire du réchauffement de la planète. Le sentiment général qui prévaut en Europe, c'est qu'il faut agir, peut-être même plus vite et plus fort que les engagements de Kyoto. Les interventions très volontaristes de Jacques Chirac et de Tony Blair au sommet de Johannesburg, en septembre 2002, allaient dans ce sens. Cette prise de conscience devrait se renforcer dans les années qui viennent ; elle implique différentes orientations prioritaires du point de vue de la politique énergétique aussi bien française qu'européenne :

— Améliorer l'efficacité énergétique en agissant sur la demande et en favorisant le développement de la cogénération. Tout progrès dans ce domaine (par le biais de normes, de taxes ou de subventions) est définitivement acquis ; il diminue le potentiel d'émission et contribue à réduire la dépendance de l'activité économique par rapport à l'énergie, notamment importée.

— Développer les énergies renouvelables (éolien, biomasse, solaire, géothermie) qui sont nationales et peu polluantes.

— Favoriser le développement du gaz, la moins polluante des trois grandes énergies fossiles qui, à travers des centrales à cycles combinés, permet une production d'électricité dans de bonnes conditions économiques.

Les deux premières priorités sont affichées au niveau européen (directive en préparation sur la cogénération et directive sur les énergies renouvelables). La France les affiche également en priorité avec pour objectif de faire passer la contribution des énergies renouvelables dans la production d'électricité de 15 % à 21 % à l'horizon 2010.

Ces orientations posent toutefois un certain nombre de problèmes. Les systèmes énergétiques actuellement en place sont caractérisés par une très grande rigidité et ils ne peuvent être modifiés que lentement. Le développement des énergies renouvelables et le renforcement de l'efficacité énergétique sont souhaitables, mais leur impact potentiel reste limité. Par ailleurs, ces actions sont

chères et ne peuvent être financées par le seul jeu du marché. Elles doivent être subventionnées et il s'agit donc de savoir quel surcoût les consommateurs ou les contribuables acceptent de payer pour leur développement, et quel impact ces actions peuvent avoir sur la compétitivité industrielle.

Reste le problème majeur de l'électricité nucléaire. À la suite du vaste programme nucléaire décidé en mars 1974, au lendemain du premier choc pétrolier,

PRIVATISATION : LE CAS DE BRITISH ENERGY EN GRANDE-BRETAGNE

La Grande-Bretagne figure parmi les précurseurs, en Europe, de la libéralisation des marchés de l'énergie, conformément aux objectifs de moyen terme affichés par l'Union européenne en ce sens. Malheureusement, il semble que tout ne se soit pas passé dans les meilleures conditions outre-Manche, en particulier s'agissant de l'énergie nucléaire.

British Energy (BE), entreprise privatisée en 1996 et assurant un quart des besoins en électricité des Britanniques, aurait en effet fait faillite fin 2002 sans l'aide apportée in extremis par l'État. Au demeurant, son homologue restée publique, BNFL (British Nuclear Fuels Limited), ne se porte guère mieux, avec ses six centrales vieillissantes, sa très controversée usine de retraitement de Sellafield, un déficit record de plus de 3 milliards d'euros et une dette supérieure à 50 milliards d'euros (été 2002) — là aussi, c'est à l'État d'agir pour éviter la catastrophe.

S'agissant de BE, en quatre ans (depuis la privatisation), son action est passée de 106 euros à 91 centimes d'euros ; l'entreprise affichait des pertes de 740 millions d'euros en 2001 et son déficit pour 2002 est de l'ordre de 800 millions d'euros. Les dirigeants de BE menaçant de fermer boutique sans le soutien financier de l'État, celui-ci lui a accordé un prêt-relais d'un milliard d'euros jusqu'en mars 2003 et s'est engagé à couvrir les frais de retraitement des déchets. En échange, l'État britannique contrôlera, via BNFL, 65 % des revenus futurs de BE. En somme, les Britanniques sont en train d'assister à une quasi-renationalisation de BE, mais au prix fort. Certes, les consommateurs britanniques ont profité dans un premier temps, grâce

aux privatisations, de fortes baisses des prix de gros de l'électricité (~40 % en quatre ans). Mais au prix de 23,7 euros le MWh fin décembre 2002, rares sont les producteurs qui parviennent encore à réaliser des profits. D'où les situations de faillite ici décrites et d'où, aussi, une facture qui s'annonce lourde pour les contribuables britanniques : le plan de sauvetage de BE par l'État devrait leur coûter quelque 300 millions d'euros par an pendant 10 ans — sans compter les frais liés à la position propre de BNFL, qui pourraient doubler l'addition.

Cette situation résulte, aux dires de nombreux experts, de l'échec de la diversification. En effet, les opérateurs du secteur qui s'en sortent, en Grande-Bretagne, sont ceux qui ont diversifié leurs activités en matière d'énergie, à l'image de London Electricity (filiale d'EDF), Powergen ou Innogy. Ils ne se contentent pas de produire de l'électricité mais la distribuent, la commercialisent, voire en assurent le transport (comme Scottish Power). À l'inverse, BE n'est présent qu'en amont de la chaîne (production seule) et a donc souffert davantage de l'effondrement des prix.

En outre, le nucléaire britannique souffre aussi de coûts d'exploitation plus élevés que ceux de la France ou des États-Unis, par exemple, et d'une surproduction d'électricité (25 % de plus que la demande). En effet, lors de l'ouverture du marché à la concurrence, les tarifs — alors très élevés — de l'électricité ont encouragé les investisseurs privés à changer d'option et à s'orienter davantage vers le gaz (formule moins chère et plus rapide).

Enfin, au-delà des aspects financiers ici évoqués, les problèmes auxquels est confronté le nucléaire, en Grande-Bretagne, risquent de se compliquer encore dans les décennies à venir. D'ici 2020, les derniers réacteurs devraient avoir cessé leurs activités, mais aucun signe de remplacement n'est en vue. Comme pour le rail britannique, c'est bien la question des infrastructures, de leur entretien et de leur

renouvellement qui est aujourd'hui posée. Il faut souhaiter que le livre blanc sur l'énergie, qui doit paraître ce printemps 2003 outre-Manche, y apporte quelques réponses... sans omettre de prendre en compte les contraintes liées aux engagements pris à Kyoto fin 1997 (en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre).

Futuribles

Sources : BOLTANSKI Christophe. « Le nucléaire anglais malade de sa liberté ». Libération, 28 décembre 2002 ; AFP (Agence France-press). « Le groupe nucléaire BNFL menacé de faillite », 21 octobre 2002 ; « The Nuclear Industry ». Dossier spécial du Guardian, disponible sur le site Internet : www.guardian.co.uk/nuclear/0,2759,181325,00.html.

les premières centrales de ce programme sont progressivement entrées en service à partir de 1981. Elles étaient conçues pour fonctionner pendant 30 ans. Leur durée de vie réelle est aujourd'hui estimée entre 40 et 50 ans, voire plus. Leur remplacement n'est pas urgent, il devrait intervenir au plus tôt à partir de 2020. Pour l'instant, ces centrales, presque entièrement amorties, qui assurent 78 % de la production française d'électricité — dont environ 15 % sont exportés — produisent des kilowattheures (kWh) à un coût marginal extrêmement faible, qui devrait toutefois augmenter dans le futur du fait même de leur vieillissement.

Il est important de se poser la question de savoir si le parc nucléaire actuel sera remplacé par du nucléaire et par quelle technologie nucléaire. Dans les années 1980, Framatome (aujourd'hui Areva) et Siemens avaient mis au point un projet de centrale européenne (EPR pour *European Pressurized Reactor*). Ce projet n'a pas été suivi de la construction d'un prototype en raison de la renonciation allemande au nucléaire et de la surcapacité française. Même si l'horizon du renouvellement est repoussé, il convient de se demander si l'EPR représente encore la solution adaptée pour le futur. Aujourd'hui, dans l'Europe des Quinze, il n'y a guère que deux pays où la construction de nouvelles centrales nucléaires peut être admise : la France et la Finlande. Une entreprise privée finlandaise a lancé un appel d'offres en 2002. Il est important de suivre attentivement cette affaire pour savoir quelles peuvent être les filières du futur. Dans la configuration actuelle des marchés de l'électricité, le nucléaire est économiquement désavantagé en raison de l'investissement très lourd qu'il implique, de la durée de construction des centrales et des risques afférents. La construction de centrales implique sans doute une forme d'engagement de la part des États. Par ailleurs, la question du stockage des déchets à très longue durée de vie doit être réglée (en Finlande, un site a été choisi). En France, la loi du 30 décembre 1991 prévoit qu'un bilan global des recherches en cours sur le stockage de longue durée sera fait en 2006, de manière à choisir la solution la meilleure et la mieux adaptée pour la gestion des déchets à vie longue. La solution évoquée plus haut d'une

fusion EDF/GDF, en maintenant un statut d'entreprise publique pourrait faciliter le financement de l'EPR, un projet auquel la majorité politique française actuelle paraît attachée. À quel coût pour la collectivité ?

Le débat français : service public et financement

Le débat français sur l'énergie s'inscrit, au-delà des choix techniques, dans un cadre plus général qui est celui du service public et du financement des options que l'on souhaite développer.

Le service public et l'énergie

La loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité reconnaît à tous le droit à l'électricité, produit de première nécessité. Cette loi définit dans son article premier l'objet du service public qui est « de garantir l'approvisionnement en électricité sur l'ensemble du territoire national, dans le respect de l'intérêt général. Dans le cadre de la politique énergétique, il doit contribuer à l'indépendance et à la sécurité d'approvisionnement, à la qualité de l'air et à la lutte contre l'effet de serre, à la gestion optimale et au développement des ressources nationales, à la maîtrise de la demande d'énergie, à la compétitivité de l'activité économique et à la maîtrise des choix technologiques d'avenir, comme à l'utilisation rationnelle de l'énergie. » En outre, le service public de l'électricité « concourt à la cohésion sociale, en assurant le droit à l'électricité pour tous, à la lutte contre les exclusions, au développement équilibré du territoire dans le respect de l'environnement, à la recherche et au progrès technologique, ainsi qu'à la défense et à la sécurité publique ».

Conformément à l'« esprit » de la directive européenne sur l'électricité, la loi française nous amène à définir de façon précise le service public de l'électricité et à en évaluer le coût. C'est en 2002, dans le rapport annuel de la CRE, qu'une estimation quantitative du coût du service public a été pour la première fois officiellement publiée. Elle se monte à 1 306 millions d'euros par an pour 2002 et se décompose de la façon suivante : — 376 millions d'euros pour garantir aux zones non interconnectées (îles, départements d'outre-mer) la péréquation tarifaire ; — 740 millions d'euros pour la cogénération (tarifs d'achat) ; — 100 millions d'euros pour la petite hydro-électricité (achat) ; — 18 millions d'euros pour les installations « dispatchables » (susceptibles d'être distribuées ponctuellement hors réseau) (achat) ; — 72 millions d'euros pour les autres contrats d'achat (éolien, incinération des déchets, autres filières renouvelables) 7.

7. Ces estimations de la CRE ne prennent en compte que les charges imputables aux missions de service public assignées aux producteurs d'électricité et gérées par le Fonds du service public de la production d'électricité (FSPPE) créé par la loi de février 2000. Ce système a été simplifié par la loi du 3 janvier 2003. D'autres obligations de service public sont assurées directement par EDF et n'ont pas encore été évaluées : charges d'électrification, charges résultant de mesures sociales et d'aménagement du territoire, engagements imposés par l'État à EDF au nom de la solidarité nationale.

Ces charges représentent pour l'année 2002 environ trois euros pour chaque MWh consommé en France, soit environ 3 % de la facture d'un particulier, environ 10 % pour les clients industriels (avec un plafond).

À travers le concept de service public et son financement, le pouvoir politique peut ainsi imposer certains choix de politique énergétique que ne déclenchaient pas les seuls mécanismes du marché : développement de la cogénération et de certaines formes d'énergies renouvelables. Le concept est devenu, sous forme quantifiée, un outil de politique énergétique, parfaitement rationnel, mais dont il faut mesurer l'évolution avec vigilance. Pour 2003, la contribution prévisionnelle est de 3,3 euros par MWh, soit déjà une dérive de 10 %. Elle devrait assez fortement augmenter si l'on veut développer l'éolien conformément à la directive. Les gouvernements pourraient être tentés de faire rentrer beaucoup de choses dans le service public.

Taxes, permis d'émission

La fiscalité énergétique, qui, en France, contribue pour environ 11 % aux recettes de l'État, est une question majeure qui doit être abordée dans un cadre à la fois national et européen. Contrairement aux États-Unis, les pays européens ont choisi de taxer l'énergie, plus particulièrement les carburants. Un projet d'écotaxe (qui frapperait les activités qui émettent des gaz à effet de serre) a été examiné tant au niveau européen qu'au niveau français (la TGAP⁸). De nombreux pays européens ont introduit différentes formules de taxation énergétique (Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas notamment). En fait, la fiscalité énergétique devrait être abordée sous l'angle des pollutions entraînées par les consommations d'énergie. Chaque forme de consommation crée des externalités négatives qui prennent différentes formes : émissions polluantes avec effets sur l'environnement et la santé, accidents, bruits, immobilisations de sites.

Ces questions politico-économiques pourraient se révéler dans l'avenir comme parmi les plus importantes du siècle. Elles concernent le changement climatique, le développement durable et les pollutions de tous ordres, mais elle recouvrent aussi le développement économique des pays du Sud, les localisations industrielles, l'organisation des transports dans un monde qui est à la fois local et mondialisé. Depuis plusieurs années la Commission européenne se penche sur ce problème des externalités. Une étude détaillée, « ExterneE » a tenté d'évaluer quantitativement les coûts externes engendrés par chaque forme d'énergie. Le solaire, la géothermie, l'éolien, mais aussi l'énergie nucléaire apparaissent comme les filières dont les coûts externes sont les plus bas comparés à ceux engendrés par les trois énergies fossiles dominantes, charbon, pétrole et gaz naturel. Une approche fiscale correctrice — qui devrait sans doute s'imposer à terme — consisterait à faire payer par chaque énergie les coûts sociaux qu'elle engendre. Il est clair qu'aujourd'hui, les taxes sur les carburants, qui sont pourtant élevées, ne payent pas les coûts sociaux engendrés par la route.

8. Taxe générale sur les activités polluantes.

Une action fiscale correctrice, harmonisée au niveau européen, pourrait ainsi compléter utilement le système de permis d'émission qui est en train de se mettre en place dans certains pays. Le Conseil des ministres européens de l'environnement a adopté, le 10 décembre 2002, le projet de directive créant un système d'échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre à l'échelle de l'Union. En Grande-Bretagne, un tel marché a été créé et fonctionne depuis 2002. Ce système devrait permettre une réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais il ne concerne que marginalement le secteur des transports.

Dans une optique résolument convaincue de développement durable, il convient donc de combiner les différents outils disponibles, normes, taxes, subventions, marchés, pour infléchir de façon intelligente les orientations énergétiques du futur.

**

L'année 2003 constitue pour l'énergie et l'environnement une année charnière. Les principaux textes européens ont été adoptés ou sont en discussion. Il est intéressant de constater que, malgré la diversité des situations énergétiques des pays de l'Union, une même vision des problèmes énergétiques est partagée par la majorité des pays membres. Cette vision est marquée par une volonté politique de respecter au mieux les engagements de Kyoto, voire d'aller plus loin. Elle est fondée sur trois axes majeurs : améliorer l'efficacité énergétique ; développer les énergies renouvelables ; assurer à court, moyen et long termes la sécurité des approvisionnements. Le débat français se situe assez naturellement dans cette vision commune sur laquelle il paraît extrêmement important d'avoir un quasi-consensus européen. Cette vision commune ménage des particularismes parfois coûteux (les subventions aux charbons espagnols et allemands) et aussi des contradictions : comment peut-on à la fois limiter les émissions de gaz à effet de serre, maintenir la compétitivité de l'économie et refuser le développement du nucléaire ? Elle contient aussi de graves lacunes : le dossier des transports et celui de la fiscalité avancent lentement. Le débat français peut apporter des éléments nouveaux au débat européen et nous concluons cet article sur trois points : la diplomatie, la recherche et le rôle des collectivités locales.

La dépendance de l'Europe vis-à-vis des énergies importées, 50 % aujourd'hui, est appelée à croître dans les années qui viennent. Elle pourrait atteindre 70 % en 2030. Il y a dans cette dépendance des éléments souples, comme les marchés du pétrole et du charbon, et des éléments fixes, comme les tuyaux qui amènent le gaz naturel de Russie, d'Algérie et de Norvège. On parle souvent de la dépendance de l'Europe vis-à-vis de ces sources. Il vaudrait mieux insister sur les interdépendances que créent ces tuyaux. Les Russes et les Algériens ont autant besoin des paiements européens en devises que les Européens ont besoin de leur gaz. L'initiative prise par Romano Prodi vis-à-vis de la coopération énergétique avec la Russie illustre le potentiel que pourrait avoir une diplomatie européenne forte et unie dans le traitement de ces problèmes d'approvisionnement futurs, qui peuvent être liés avec le développement économique des pays émergents et une action

efficace pour le développement durable. Une diplomatie forte et unie pourrait aussi encourager la mise en place de nouveaux mécanismes internationaux dans de nombreux domaines, comme par exemple la recherche d'une certaine stabilisation du prix du pétrole ou la réglementation des transports maritimes de produits pétroliers.

L'avenir de la planète dépend en grande partie de la façon dont les Européens sauront mettre en place des systèmes énergétiques propres et efficaces. La mise au point des technologies de demain, par la recherche, est un élément fondamental. Les États-Unis se refusent à ratifier le traité de Kyoto mais ils ont augmenté très sensiblement les crédits de recherche qu'ils consacrent aux technologies énergétiques du futur. Il serait regrettable que cette situation ne leur donne à terme une écrasante supériorité technologique par rapport à l'Europe. La recherche européenne doit être prioritaire.

Dans le processus de redistribution des pouvoirs qu'implique la construction européenne, les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer. Les citoyens éprouvent de plus en plus le besoin de participer à la définition de leur environnement quotidien : qualité de l'air qu'ils respirent, de l'eau qu'ils boivent, des transports qu'ils utilisent. Le développement durable a une composante locale. Les collectivités locales ont ainsi une responsabilité importante dans la construction des systèmes énergétiques du futur. Elles partagent cette responsabilité avec les organes politiques, nationaux et internationaux, les organisations non gouvernementales, les entreprises et l'ensemble des citoyens.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CHARPIN Jean-Michel, DESSUS Benjamin, PELLAT René. *Étude économique prospective de la filière électrique nucléaire*. Paris : La documentation Française, Commissariat général du Plan, 2000.

CHEVALIER Jean-Marie. « La difficile question du financement du nucléaire ». *Mines, Revue des ingénieurs*, janvier-février 2003.

GRIMSTON Malcom C. et BECK Peter. *Double or Quits? The Global Future of Civil Nuclear Energy*. Londres : The Royal Institute of International Affairs, 2002.

GUESNERY Roger. *Kyoto et l'économie de l'effet de serre*. Paris : La documentation Française (rapport du Conseil d'analyse économique), 2003.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE. *La Programmation pluriannuelle des investissements de production électrique*. Paris : ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (rapport au Parlement), 2002.

Site Internet du débat énergétique : www.debat-energie.gouv.fr.

Site Internet du Centre de géopolitique de l'énergie et des matières premières : www.dauphine.fr/cgemp.

Site Internet du Cambridge Energy Research Associates : www.cera.com.

Voir également les articles sur les questions d'énergie et d'environnement parus dans *Futuribles*, dont :

« Politiques énergétiques et développement durable ». N° spécial, n° 189, juillet-août 1994, 192 p.

BONNAURE Pierre. « Une politique énergétique pour la France. À propos du rapport *Énergie 2010-2020* ». N° 241, avril 1999, pp. 33-46.

CRIQUI Patrick, MIMA Silvana, VIGUIER Laurent. « Les permis d'émission négociables. Enjeux et perspectives dans le cadre de la négociation sur le climat ». N° 255, juillet-août 2000, pp. 25-47.

DESSUS Benjamin. « Énergie et développement durable ». N° hors série « L'an 2000, et après... », janvier 1999, pp. 52-60.

FAUCHEUX Sylvie, O'CONNOR Martin. « Technosphère vs écosphère. Choix technologiques et menaces environnementales : controverses, signaux faibles et décisions ». N° 251, mars 2000, pp. 29-59.

GODARD Olivier. « Les enjeux des négociations sur le climat. De Rio à Kyoto : pourquoi la convention sur le climat devrait intéresser ceux qui ne s'y intéressent pas ». N° 224, octobre 1997, pp. 33-66.

LAVOUX Thierry. « Les enjeux écologiques de la France ». N° 278, septembre 2002, pp. 5-23.

PADOA-SCHIOPPA Tommaso. « La régulation des marchés. L'avenir de la régulation face à l'expansion de la liberté des marchés ». N° 192, novembre 1994.

QUINET Émile, WALLISER Bernard. « À quoi bon l'économie ? De l'économie à la politique : l'exemple des transports ». N° 264, mai 2001, pp. 39-49.

ROQUEPLO Philippe. « L'effet de serre est-il politiquement gérable ? » N° 224, octobre 1997, pp. 17-32.

SKOLNIKOFF Eugene B. « De la science à la politique : l'enjeu climatique aux États-Unis ». N° 255, juillet-août 2000, pp. 15-30.

THEYS Jacques. « Environnement : les problèmes prioritaires. D'après une enquête internationale auprès de mille scientifiques ». N° 280, novembre 2002, pp. 64-68.

VARET Jacques. « Changements climatiques : le point sur la négociation ». N° 276, juin 2002, pp. 21-48.

Pour plus d'informations, consulter l'index de la revue, en ligne sur le site Internet de Futuribles : www.futuribles.com, ou nous contacter au 33 (0)1 53 63 37 71.

Pour consulter les comptes rendus des dernières publications prospectives, notamment dans le domaine de l'énergie, vous pouvez aussi consulter la base de données informatisée Octave, de Futuribles International (modalités d'accès au 01 53 63 37 72).

CALENDRIER DE RENCONTRES PROSPECTIVES

26 février-1^{er} mars 2003, Lyon (France)

Salon des énergies renouvelables. *Contact* : Infosalons Développement, Salon des énergies renouvelables, 155, avenue Jean Jaurès, 93531 Aubervilliers cedex, France.
Site Internet : www.energie-ren.com.

19-20 mars 2003, Aix-en-Provence (France)

"Véhicules propres dans les transports urbains", colloque et forum dans le cadre de Prop'Élec 2003. *Contact* : Laurence Delatte, tél. : 33 (0)4 42 27 15 89 ;
ou Sébastien Caudroy, tél. : 33 (0)4 42 27 74 69. Fax : 33 (0)4 42 26 43 94.
E-mail : propelec@wanadoo.fr. Site Internet : <http://propelec.multimania.com>.

28-29 mars 2003, Barcelone (Espagne)

"Systèmes de santé européens : les prochaines étapes", congrès Fosba Internacional 2003.
Contact : Fundació Salut, Emrepsa i Economia, Travessera de Gràcia, 58 entl. 3a, 08006
Barcelona, Espagne. Tél. : 34 933 624 900. Fax : 34 932 004 743.
E-mail : fusee@fusee.es. Site Internet : www.fosba.org.

8-11 avril 2003, Lyon (France)

"Biovision. World Life Sciences Forum". *Contact* : The World Life Sciences Forum, Scientific
Foundation Biovision, 4, rue du Président Carnot, 69002 Lyon, France.
Tél. : 33 (0)4 78 92 70 00. Fax : 33 (0)4 78 92 70 15. E-mail : contact@biovision.org.
Site Internet : www.biovision.org.

14-16 avril 2003, Clermont-Ferrand (France)

"Territoires et gouvernance. Rapports entre les nouveaux découpages territoriaux éducatifs,
leurs projets et leur management", colloque international organisé par l'université Blaise
Pascal. *Contact* : Secrétariat du colloque "Territoires et gouvernance", CRDP d'Auvergne,
15, rue d'Amboise, 63037 Clermont-Ferrand cedex 1. Tél. : 33 (0)4 73 98 09 56.
Fax : 33 (0)4 73 98 09 60. E-mail : coloqtergouv@ac-clermont.fr.

22-24 avril 2003, Cairns (Australie)

"From Creator to Consumer in a Digital Age", conférence internationale sur l'avenir du livre.
Contact : PO Box K481, Haymarket, Sydney, NSW 2000, Australie. Tél. : 61 (0)2 9519 0303.
Fax : 61 (0)2 9519 2203. Site Internet : www.book-conference.com.

publicité

FUTURIBLES INTERNATIONAL

TABLE RONDE

Jeudi 20 mars 2003

« Les avènements des métiers », avec Claude Seibel, président du groupe « Prospective des métiers et des qualifications » du Commissariat général du Plan, et Christine Afriat, chargée de mission au sein du service des affaires sociales du Commissariat général du Plan et rapporteur général du groupe et du rapport *Avènements des métiers* (Paris : La documentation Française, novembre 2002).

Inscriptions et renseignements : Laurence Faupin - Futuribles International - 55, rue de Varenne -
75341 Paris cedex 07 - Tél. : 33 (0)1 53 63 37 73 - Fax : 33 (0)1 42 22 65 54 - E-mail : forum@futuribles.com

Douglas S. Massey¹

Mondialisation et migrations

L'EXEMPLE DES ÉTATS-UNIS²

Quels sont les déterminants principaux des flux migratoires internationaux ? Ceux-ci sont-ils déterminés par l'inégale croissance démographique entre Nord et Sud, ou par les disparités de développement économique et social ? Selon Douglas S. Massey, les flux migratoires sont directement liés au phénomène de mondialisation et à l'accroissement des flux de capitaux, de biens et de services.

Pour preuve, il montre qu'aux États-Unis, il y a eu deux périodes durant lesquelles les flux migratoires furent importants : d'abord de 1800 jusqu'en 1914, l'immigration étant alors directement corrélée à l'accroissement du commerce extérieur ; ensuite depuis la Deuxième Guerre mondiale et, surtout, la chute du mur de Berlin, avec le nouveau phénomène de mondialisation, lui aussi se traduisant clairement par la croissance forte du commerce extérieur.

La différence entre ces deux périodes est que, au début du XX^e siècle, l'immigration était bien acceptée par le pays d'accueil alors que, désormais, celui-ci cherche — du reste sans grand succès — à la contrôler. L'autre différence est que, durant la première période de mondialisation, les immigrants venaient d'Europe alors que, désormais, ils viennent des nouveaux partenaires économiques majeurs des États-Unis : le Mexique, les Philippines, la Chine...

En conclusion, l'auteur souligne que l'accroissement des flux migratoires internationaux est inéluctable et directement corrélé au phénomène de mondialisation des échanges. Il montre aussi que les immigrants ne viendront pas des pays les plus peuplés et les plus pauvres, mais des pays avec lesquels les échanges commerciaux seront les plus importants.

H.J.

1. Professeur et chercheur en sociologie, université de Pennsylvanie.

2. Cet article — intitulé, à l'origine, « The Past and Future of Immigration » — a été traduit de l'américain par Valérie Parant. Les intertitres sont de la rédaction de *Futuribles*.

Au tournant du XXI^e siècle, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur l'avenir des migrations internationales qui, aujourd'hui comme hier, sont à considérer en relation avec le phénomène, beaucoup plus large, d'intégration économique mondiale. Reliées les unes aux autres par des flux de capitaux, de biens et d'informations, les nations le sont, en effet, aussi par des flux de populations. Si l'on s'interroge, plus spécifiquement, sur les courants migratoires actuels à destination des États-Unis, il apparaît préférable de le faire en privilégiant le « premier âge » de la mondialisation — période courant jusqu'à la crise de 1929, lorsque l'Europe et les États-Unis constituaient un espace économique particulièrement mobile et interdépendant — que le XX^e siècle dans sa globalité. Déjà fortement mis à mal par la Première Guerre mondiale, le phénomène de mondialisation s'est interrompu avec le mouvement protectionniste des années 1920. Bien que les fondements d'un nouvel âge du commerce mondial soient nés des cendres de la Deuxième Guerre mondiale, il faudra la fin de la guerre froide pour que celui-ci émerge véritablement et justifie les espoirs placés en lui. La mondialisation, telle que nous la connaissons aujourd'hui, présente bien plus de similitudes avec celle d'avant 1929 qu'avec celle observée durant la période 1929-1989.

Migrations internationales : les stop and go du XX^e siècle

La première phase de la mondialisation impliquait des échanges transatlantiques croissants, caractérisés par d'importants mouvements de capitaux, de matières premières et de produits,

entre les Amériques et l'Europe. L'armée britannique, par l'intermédiaire principalement de la *Royal Navy*, se chargeait de garantir la sécurité internationale. Cette phase d'expansion économique rapide a coïncidé avec un très fort développement des échanges migratoires. De 1800 à 1929, plus de 50 millions de personnes ont ainsi quitté l'Europe en direction du continent américain. Cette immigration massive s'explique par les mutations structurelles qui affectèrent successivement les nations européennes alors qu'elles s'industrialisaient et s'intégraient progressivement dans le système économique mondial. Une fois amorcés, les flux migratoires s'entretenaient du fait de l'existence de multiples réseaux interpersonnels ou de la création d'organisations sociales chargées de faire le lien entre pays d'origine et lieux de destination.

La prospérité grandissante qui accompagna ces premiers temps de la mondialisation fut brutalement stoppée, en 1914, quand éclata la Première Guerre mondiale. Pendant les quatre années que dura le conflit, les principaux groupes industriels européens jetèrent toutes leurs forces dans une incomparable entreprise de destruction de l'environnement, de la main-d'œuvre et du capital alors que, dans le même temps, les dettes internationales s'accumulaient de manière vertigineuse. Au terme du conflit, les économies des belligérants étaient ruinées et les gouvernements au bord du gouffre, au même titre que les institutions internationales qu'ils avaient créées. La Première Guerre mondiale avait aussi généré des ensembles de forces contradictoires : intensification du débat entre capital humain et capital financier ; polarisation de l'idéologie politique entre commu-

nisme et fascisme ; recul général de la démocratie.

Les années 1920 furent caractérisées par la montée du nationalisme et de l'autarcie économique des pays européens et américains. Ainsi, les restrictions les plus partisans et nationalistes furent appliquées successivement au commerce, aux investissements et à l'immigration, les mouvements internationaux de biens, de capitaux et de main-d'œuvre se dégonflant, en conséquence, rapidement. Même si l'économie mondiale poursuivit quelque temps sur sa lancée, grâce aux richesses accumulées dans le Nouveau Monde, le mouvement prit cependant fin en 1929. Au terme d'une décennie de dépression économique, les contradictions idéologiques nées du conflit de 1914-18 furent partiellement abolies sur les champs de bataille de 1939-45, une coalition de pays communistes et de démocraties libérales parvenant finalement à vaincre le fascisme.

La fin de la guerre ne marqua pas, cependant, le retour immédiat de la mondialisation économique, du fait de la guerre froide qui s'instaura rapidement entre les démocraties capitalistes et les dictatures communistes, deux blocs antagonistes s'articulant autour des deux superpuissances : Union soviétique et États-Unis. À l'Ouest, les États-Unis décidèrent d'œuvrer à la reconstruction de l'économie mondiale de marché, joignant leurs efforts à ceux de l'Europe de l'Ouest et du Japon. Ainsi furent fondées de nouvelles institutions, plus efficaces, destinées à garantir la sécurité, la liquidité de l'économie, la convertibilité, l'investissement et le commerce entre États : Organisation du traité de l'Atlantique Nord (Otan), Nations unies, Banque mondiale, Fonds moné-

taire international (FMI), Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), Organisation mondiale du commerce (OMC). Ces innovations institutionnelles favorisèrent progressivement le renouveau du commerce international, tout d'abord, parmi les nations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; ensuite, plus largement. Lorsque la reconstruction de l'Europe et du Japon fut achevée, les agences internationales travaillèrent, d'une part, à promouvoir la croissance économique au sein des nations décolonisées du tiers-monde et, d'autre part, à faciliter leur intégration dans l'économie mondiale.

Comme dans les premiers temps de la mondialisation, les flux transnationaux de capitaux, biens, matières premières et informations s'accompagnèrent de mouvements importants de main-d'œuvre. Jusqu'en 1990 cependant, la migration internationale ne put atteindre son volume maximal, en raison d'une guerre froide qui tint approximativement un tiers de l'humanité à l'écart du marché mondial (populations chinoise, soviétique, et des nombreux pays alignés) et installa durablement en situation de conflit de nombreux autres pays en Asie, Amérique latine et Afrique. La fin de la guerre froide permit enfin à l'économie mondiale de retrouver le stade de développement acquis à l'aube de la Première Guerre mondiale.

Une très nette évolution se dessina alors, marquée par une plus grande démocratie au sein des nations commerçantes, l'émergence d'institutions internationales stables, l'accélération du libre-échange, l'avènement d'un nouveau système de sécurité internationale garanti par le pouvoir hégémonique des États-Unis. Sous la domination des

États-Unis, les marchés des capitaux, des biens, des matières premières et de l'information se sont réellement mondialisés. Et le volume des échanges migratoires a explosé.

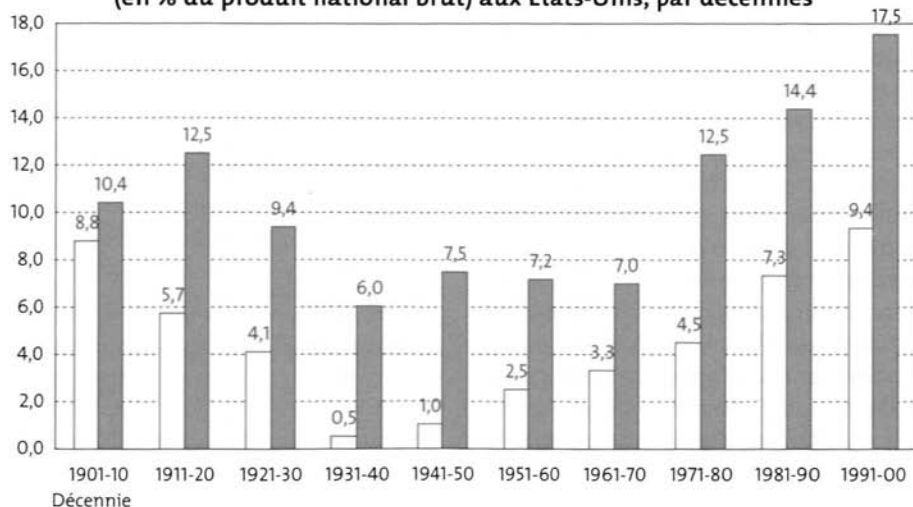
Immigration et négoce aux États-Unis

On peut illustrer le lien entre commerce international et immigration au travers des données américaines et de la comparaison du nombre d'immigrants par décennie (en millions), durant le XX^e siècle, et du volume du commerce extérieur exprimé en pourcentage du produit national brut (PNB) américain (graphique 1). Particulièrement importante au début du siècle dernier — durant la décennie 1901-1910, un niveau record de 8,8 millions d'immigrants fut enregistré aux États-Unis à un moment où le commerce extérieur représentait environ 10 % du PNB —, l'immigration

connaît ensuite un rapide déclin malgré la hausse des échanges commerciaux internationaux liée à la Première Guerre mondiale. Les politiques isolationnistes des années 1920 réduisent le nombre d'immigrants aux États-Unis à 4,1 millions de personnes, le commerce extérieur chutant, pour sa part, à 9 % du PNB.

Pendant les années 1930, le commerce extérieur et l'immigration atteignent leurs plus bas niveaux. De 1931 à 1940, 500 000 personnes seulement immigrèrent aux États-Unis et le commerce international représenta seulement 6 % de l'activité économique américaine. Les années 1930 et les trois décennies qui suivirent constituèrent une sorte d'intermède. De 1950 à 1970, le commerce extérieur a fluctué autour de 7 % du PNB alors que l'immigration augmentait sensiblement, passant d'un million de personnes pendant les années 1940 à 3,3 millions dans les années 1960,

Graphique 1 — Immigrants (en millions) et commerce extérieur (en % du produit national brut) aux États-Unis, par décennies



Source : calculs de l'auteur.

□ Immigrants ■ Commerce

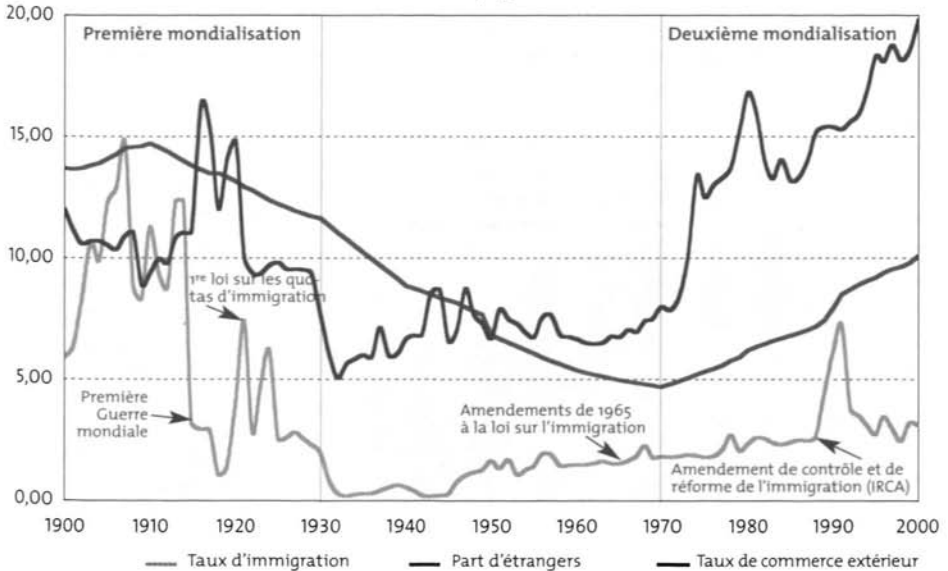
ce qui ne représente cependant qu'une fraction (38 %) du niveau atteint pendant la première décennie du siècle, et le plus bas niveau atteint depuis 1930.

Le renouveau du commerce et de l'immigration n'a réellement eu lieu que dans les années 1970. Au cours de cette décennie, le commerce extérieur s'est accru fortement, pour atteindre un pourcentage du PNB égal à celui de la période 1911-20, soit 12,5 %. Au même moment, l'immigration dépassa son niveau des années 1920. Durant le dernier tiers du XX^e siècle, les flux d'immigrants et le commerce extérieur sont tirés vers le haut, et atteignent des niveaux incomparables. Dans la dernière décennie du siècle, l'immigration grimpe jusqu'à 9,4 millions de personnes pendant que le commerce international représente environ 18 % du PNB. En d'autres termes, à la veille du XXI^e siècle, les

États-Unis se retrouvent au centre d'une nouvelle économie mondiale, caractérisée par d'importants mouvements de populations, de produits, de denrées, de services et d'informations sur leurs frontières.

Alors que le « premier âge » de la mondialisation se caractérisait par la libre circulation des personnes aux frontières, la nouvelle économie internationale s'accompagne, quant à elle, de politiques restrictives en matière d'immigration. En conséquence, l'augmentation du taux d'immigration (rapport du nombre d'immigrants annuels à la population américaine totale) est de plus en plus déconnectée de la progression du poids du commerce extérieur dans le PNB américain. En effet, comme l'illustre le graphique 2, le taux d'immigration aux États-Unis durant les années 1990 se situe à un niveau relativement modeste

Graphique 2 — Taux d'immigration et de commerce extérieur (en %) aux États-Unis, 1900-2000



Source : calculs de l'auteur.

dans une perspective historique longue. Bien que le nombre d'immigrants se situe à son point le plus haut, il est ici rapporté à une population américaine également bien plus nombreuse qu'au début du siècle. Si le taux d'immigration aux États-Unis a très brièvement grimpé à 7,2 % en 1991, c'est en raison d'une amnistie importante autorisée en 1986 par l'amendement de contrôle et de réforme de l'immigration (IRCA). Hors cet épisode très particulier, il a progressé très modestement, de 1,8 % en 1970 à 3,1 % en 2000 (à comparer aux 14,8 % enregistrés en 1907). Sur la même période, le commerce extérieur a vu son poids dans le PNB américain passer de 8 % à 20 %.

Indépendamment d'une visibilité plus grande, la contribution des immigrants au peuplement des États-Unis est aujourd'hui plus faible qu'avant 1914. Alors que 15 % de la population américaine d'alors étaient nés à l'étranger, cette proportion n'est plus que de 10 % en 2000. Comme le met en évidence le graphique 3, le changement le plus important intervenu dans l'immigration aux États-Unis a probablement davan-

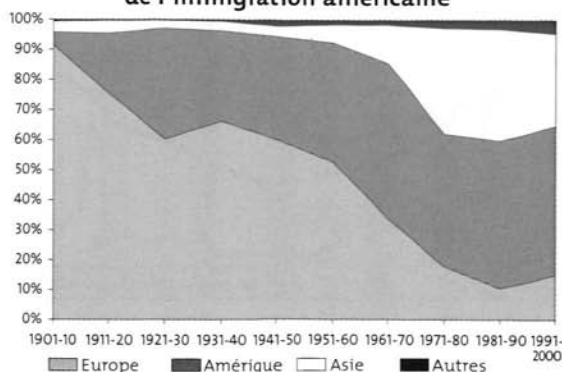
tage trait à l'origine des nouveaux venus qu'à leur nombre. La reprise de l'immigration après 1970 s'est accompagnée, en effet, d'un changement radical dans l'origine des flux, ces derniers provenant davantage d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, que d'Europe. Durant la première décennie du XX^e siècle, par exemple, 92 % des immigrants aux États-Unis venaient d'Europe ; sur la période 1991-1998, cette proportion est tombée à 15 %, 50 % des immigrants étant venus des Amériques et 30 % d'Asie.

Ce changement dans la composition des immigrants aux États-Unis selon la provenance géographique est directement lié au processus d'industrialisation des nations et à leur intégration dans le système économique mondial. Au début du XX^e siècle, les pays concernés par ce processus se situaient principalement au sud et à l'est de l'Europe ; désormais, ce sont des pays du tiers-monde. Cependant, aujourd'hui comme naguère, on constate que les immigrants sont plutôt originaires de pays connaissant une croissance économique et des changements structurels rapides, que des nations les plus pauvres ou les

moins développées. Par ailleurs, comme dans l'ère précédente, les immigrants vers les nations riches ne viennent pas de n'importe quel pays en développement, mais de pays entretenant des liens économiques et politiques étroits avec la nation qui les accueille.

Le graphique 4 illustre ce constat en représentant, proportionnellement, les 10 plus importants flux d'immigration aux États-Unis durant la décennie 1990. Les pays

Graphique 3 — Composition régionale de l'immigration américaine



Source : calculs de l'auteur.

Graphique 4 — Les 10 premiers pays « sources » de l'immigration américaine, 1991-2000

Haïti
Pologne
El Salvador
Viêt-nam
Inde
République dominicaine
Ex-Union soviétique
Chine
Philippines
Mexique

Source : calculs de l'auteur.

Graphique 5 — Les 10 premiers partenaires commerciaux des Américains dans le monde en développement

République dominicaine
Colombie
Indonésie
Ex-Union soviétique
Inde
Philippines
Thaïlande
Brésil
Chine
Mexique

d'origine de loin les plus représentés sont, le Mexique, les Philippines, la Chine, l'ex-Union soviétique et la République dominicaine. Viennent ensuite l'Inde, le Viêt-nam, le Salvador, la Pologne et Haïti. Les flux en provenance de ces divers pays représentent quelque 60 % de l'immigration totale aux États-Unis dans les années 1990.

La liste des 10 principaux pays pourvoyeurs d'immigrants aux États-Unis recoupe très largement celle des partenaires économiques majeurs, et reflète bien la corrélation positive entre commerce extérieur et taux d'immigration. Le graphique 5 dresse la liste des 10

principaux partenaires commerciaux des États-Unis parmi les pays les moins développés (ceux où le revenu annuel moyen par tête est inférieur à 10 000 dollars US). Le Mexique figure à nouveau largement en tête. Les autres nations figurant dans les graphiques 4 et 5 sont la Chine, les Philippines, l'Inde, l'ex-Union soviétique et la République dominicaine. Les exceptions notoires sont le Viêt-nam, le Salvador, la Pologne et Haïti qui, bien que fournissant d'importants contingents d'immigrants aux États-Unis, n'ont cependant avec ces derniers que des liens commerciaux ténus. Pour ces pays, l'ampleur de l'im-

LES HISPANIQUES, MINORITÉ DÉSORMAIS DOMINANTE AUX ÉTATS-UNIS

Selon les derniers chiffres publiés par le Census Bureau (bureau du recensement) américain, la communauté hispanique est aujourd'hui la minorité ethnique la plus représentée aux États-Unis. Forte de 37 millions de personnes, la population hispanique devance désormais la communauté noire, qui compte 36,2 millions de membres, selon les calculs du Census Bureau réalisés à partir d'estimations de population de juillet 2001. Les Américains de souche (les « Blancs ») sont, quant à eux, 196,2 millions sur une population totale de 284,8 millions d'habitants.

Entre les deux dernières vagues de recensement, la population hispanique a connu une forte croissance : + 4,7 % entre avril 2000 et juillet 2001, contre + 1,5 % pour les Noirs et + 0,3 % pour les Blancs. Cette croissance est liée, d'une part, au taux de natalité élevé de cette communauté (supérieur à celui des Afro-Américains) ; d'autre part, à l'importante vague d'immigration en provenance d'Amérique latine lors de la dernière décennie. Notons aussi que les méthodes de recensement ont changé : grâce à une meilleure collaboration avec les associations hispaniques, les ressortissants arrivés illégalement sur le sol américain sont mieux pris en compte.

Selon certains analystes, cette inversion des rangs entre communautés noire et hispanique aux États-Unis¹ pourrait avoir pour conséquence une détérioration des relations entre ces deux minorités. En effet, elles sont déjà fréquemment en concurrence s'agissant de l'accès aux ressources (aides financières, notamment) et de la représentation politique (lobbying...). Pour l'heure, avec près d'un quart de leur communauté ne relevant pas de la citoyenneté américaine et plus de 50 % concentrés dans les États du Texas, de la Californie et de New York, les Hispaniques ne semblent pas en passe de modifier radicalement l'équilibre politique et social américain. C'est à plus long terme que pourraient survenir les problèmes, dans la mesure où les démographes estiment que le poids de la communauté hispanique ira se renforçant, creusant un peu plus l'écart avec la communauté noire.

Au-delà de ces potentielles rivalités ethniques futures, ces résultats témoignent de l'approfondissement du multiculturalisme aux États-Unis, un pays décidément fidèle à sa tradition de melting-pot.

Futuribles

Source : CLEMETSON Lynette. « Hispanics Now Largest Minority, Census Shows ». The New York Times, 22 janvier 2003.

1. Notons tout de même que le questionnaire du recensement permet aux individus de choisir plusieurs communautés d'appartenance ; en prenant ainsi en compte ceux qui combinent plusieurs origines ethniques, les Afro-Américains (37,7 millions) repassent légèrement devant les Latino-Américains. Quoi qu'il en soit, la différence reste minime.

migration vers les États-Unis est un héritage de la guerre froide, les politiques américaines en faveur des réfugiés et les obligations inhérentes aux interventions militaires passées générant aujourd'hui une immigration très supérieure à celle que le niveau du commerce états-unien avec eux devrait logiquement susciter.

Vers une plus grande circulation transfrontalière des hommes

Ce bref aperçu des tendances de l'immigration aux États-Unis au XX^e siècle, en relation avec leur commerce extérieur, appelle au moins deux conclusions.

Tout d'abord, le phénomène de la migration internationale ne semble pas pathologiquement lié à l'extrême pauvreté ou à la croissance démographique incontrôlée des pays du tiers-monde. Il apparaît plutôt comme une conséquence naturelle de l'intégration de nations économiquement dynamiques dans le marché mondial.

Il ressort ensuite que les migrants ne se dirigent pas vers les nations géographiquement les plus proches ou celles où les revenus sont plus élevés, mais plutôt vers les pays avec lesquels leur pays d'origine développe de solides relations économiques et politiques. Toute terre d'immigration attire prioritairement des résidents de ses principaux partenaires économiques, de ses anciennes colonies ou des pays dans lesquels ses troupes furent un jour déployées.

Ces conclusions sous-entendent que la migration internationale est une composante de l'ordre économique post-industriel. Pour être plus précis, l'immigration est largement corrélée à la mondialisation des marchés de la main-d'œuvre et du capital humain. Son intensité est, en règle générale, directement fonction de la croissance des marchés de matières premières, des biens et des services, du capital, de l'information. Il en résulte que tous les pays développés — incluant les pays nouvellement industrialisés d'Asie — sont devenus des terres d'immigration. Bien que les autorités politiques internationales se donnent souvent beaucoup de mal pour cacher ce fait, en qualifiant les immigrants de « travailleurs immigrés », « travailleurs temporaires », « demandeurs d'asile », « nationaux de retour », « clandestins » ou autres, *de facto* tous les pays les plus développés sont devenus des importateurs nets de main-d'œuvre et, par-

mi eux, les plus dynamiques cherchent ouvertement à attirer toute personne possédant du capital, humain ou financier.

Si ces conclusions sont correctes, alors le phénomène migratoire ne va pas seulement se maintenir au cours du siècle à venir, mais il va s'étendre et prendre de l'ampleur, en relation avec l'extension et l'accroissement du marché mondial, au sein des régions développées — Europe, Amérique du Nord, littoral ouest du Pacifique, golfe Persique — constituant le centre d'un sous-système stable d'investissements, de commerce et de libre circulation des hommes. Le grand paradoxe réside dans le fait que la plupart des pays riches ont généralement cherché à limiter, de manière unilatérale et par des moyens essentiellement coercitifs, leurs flux d'immigrants alors qu'ils ont très largement coopéré pour développer et mettre en place des mesures multilatérales destinées à gérer tous les autres flux. Les tentatives de limitation de la migration internationale au travers de timides déploiements de la contrainte étatique n'ont guère été couronnées de succès ; elles ont, au contraire, induit de multiples effets pervers : émergence d'économies souterraines et exploitation grandissante de la main-d'œuvre, entre autres.

Une approche plus efficace consisterait à intégrer les flux de personnes dans les accords multilatéraux qui réglementent déjà l'économie-monde, ses flux de capitaux, de matières premières, de biens et d'information, en ne cherchant pas à réprimer ce qui est, de toute manière, une tendance naturelle du processus de mondialisation, mais à le régulariser pour le bénéfice des sociétés d'accueil ou d'exode de migrants. Bien que certains prônent la fin de la migration des populations — et aussi celle de la mon-

dialisation de l'économie —, ce n'est là une voie ni commode ni souhaitable. Après tout, naguère, un système général d'échanges commerciaux, financiers et humains existait, et il était source de croissance économique et de prospérité pour une partie sans cesse plus grande des nations et des peuples. Son déclin,

de 1914 à 1929, n'a aucunement atténué les tensions et inégalités nées de la mondialisation. Tout au contraire, il fut à l'origine de quatre décennies de carnage humain, de destructions physiques et d'appauvrissement économique ; quatre décennies que nous pouvons seulement espérer à jamais révolues.

QUELQUES ENJEUX DE L'IMMIGRATION AUX ÉTATS-UNIS

L'immigration est un phénomène aux multiples enjeux, qui suscite partout — notamment aux États-Unis où l'on estime, sur la base des tendances actuelles, que la population immigrée ou née de l'immigration pourrait représenter quelque 50 % de la population américaine totale vers 2050 — de très vifs débats quant à ses conséquences économiques, sociales ou démographiques.

Immigration et intégration sociale

L'assimilation ethnique serait, avant tout, question de générations (les immigrants constituant la première génération, leurs enfants la deuxième, leurs petits-enfants la troisième...) et de contexte socioculturel. Sous cet angle, il est communément admis que les « premières générations » d'immigrés éprouvent de réelles difficultés d'intégration, leur âge plus ou moins avancé limitant leurs capacités à assimiler de nouvelles habitudes et de nouveaux comportements, ainsi qu'une langue nouvelle. Toutes ces difficultés sont, en revanche, moins fréquemment rencontrées par les descendants, bercés dans leur nouveau contexte culturel dès leur plus jeune âge.

Une des raisons de l'assimilation plus rapide des « deuxième génération » aux États-Unis a longtemps résidé dans l'absence de langue commune. Originaires d'Europe du Sud et de l'Est, tous furent obligés d'adopter l'anglais pour se comprendre. Aujourd'hui, les nouveaux immigrants parlent, dans leur très grande majorité, l'espagnol et arrivent dans un pays déjà fortement hispanophone ; leur assimilation ethnique pourrait, en conséquence, s'en ressentir. La scolarisation a également joué, au début du XX^e siècle, un rôle important dans la capacité d'assimilation des immigrants. Aujourd'hui, on constate que très peu de Mexicains de la « deuxième génération » vivant aux États-Unis sont scolarisés, et à peine un sur huit parle bien l'anglais. Un autre facteur favorisant l'intégration à une nouvelle communauté concerne la liberté d'union interethnique ; certainement le meilleur facteur de convergence socioculturelle. Force est de constater qu'il a joué hier — et joue de nos jours — de manière très variable. Il est manifeste aussi que le choix des descendants d'immigrés de s'installer en ville, au début du XX^e siècle, a permis de réduire les différences culturelles avec les natifs américains. Les deux populations partageaient alors les mêmes rêves et idéaux, ce qui les a finalement rapprochées. De plus, à cette époque, leur situation économique était relativement comparable. Tel n'est plus le cas désormais ; en 1998, l'écart de salaire moyen était, entre elles, trois fois plus important qu'en 1910.

Une question actuellement très préoccupante, aux États-Unis, est celle de la qualité de l'« américanisation » des descendants d'immigrés ou, si l'on préfère, de leur assimilation

à la société américaine. Celle-ci dépend précisément des modèles américains auxquels se réfèrent ces descendants d'immigrés. Bien qu'ils aient (ou aient eu) davantage accès à l'école et perçoivent, en général, de meilleurs salaires que leurs parents, une « américanisation par le bas » n'en est pas moins à craindre pour eux. Une étude a ainsi montré que plus l'installation des immigrés aux États-Unis était ancienne, plus le risque était grand que les parents perdent le contrôle des comportements de leurs enfants. Ces derniers seraient ainsi plus enclins à adopter une attitude globalement antisociale, sinon autodestructrice, et à rencontrer des problèmes de santé (taux de mortalité infantile plus élevé que pour la génération des parents, en relation notamment avec la consommation de drogues et d'alcools). Le laissez-faire culturel américain en serait la cause principale.

Immigration et évolution des salaires

Un autre débat lié à l'immigration, d'ordre purement économique, concerne l'influence exercée par l'immigration sur le niveau des salaires : dans quelle mesure l'immigration, qui depuis les années 1970 a fortement contribué à l'accroissement du nombre de demandeurs d'emplois peu qualifiés et de la concurrence pour ces emplois précaires, a-t-elle également contribué au maintien d'un bas niveau général des salaires ? La question ne semble pas avoir encore reçu de réponse très convaincante, l'analyse objective de l'impact de l'immigration sur les salaires en général imposant de prendre en compte tous les types d'emplois et non les seuls emplois non qualifiés — même s'il est vrai que peu d'Américains de souche recherchent des emplois non qualifiés, contrairement aux immigrés, généralement moins regardants sur le salaire et les conditions de travail.

Il faudrait également raisonner sur un échantillon représentatif de villes américaines et non sur les seules où se regroupent massivement les immigrés afin de reformer leurs groupes ethniques. Dans les années 1990, la tendance des immigrants à s'installer où leurs parents et connaissances résidaient a favorisé l'émergence de six grandes métropoles — New York, Los Angeles, San Francisco, Miami, Chicago et Washington — dans lesquelles, parallèlement, le nombre de natifs américains a diminué. La population de ces villes n'est plus, en conséquence, représentative de la population américaine totale.

Immigration et pression fiscale

Si les immigrants perçoivent plutôt des bas salaires, leur contribution aux recettes fiscales de l'État est obligatoirement modeste. Si, par ailleurs, ces mêmes immigrants bénéficient des systèmes d'aides sociales (vraisemblablement davantage, toutes proportions gardées, que les natifs américains, en raison d'une fécondité significativement plus forte et d'une taille plus élevée de leurs familles), alors la corrélation est marquée entre immigration accrue et hausse des impôts pour les Américains les plus riches.

On ne saurait cependant occulter les économies que cette catégorie d'Américains — « Américains de souche » — réalise en utilisant une main-d'œuvre immigrée faiblement rémunérée ou en lui payant moins cher les produits qu'elle commercialise directement. Et si, tous comptes faits, l'immigration générerait davantage de richesses qu'elle n'induit de dépenses par individu ? D'autre part, changer la donne pour faire en sorte que les immigrés acquittent une plus grande part d'impôts ne nécessiterait-il pas d'augmenter leurs salaires ? À cet égard, les politiques d'immigration prônées dans les années à venir, tendront, très probablement, à favoriser l'entrée de main-d'œuvre qualifiée aux États-Unis. La concurrence directe sur le marché des emplois qualifiés pourrait alors provoquer une baisse, peu ou prou importante, des salaires dans ce secteur. Mais une augmentation des impôts et taxes perçus par l'État pourrait également en résulter, ainsi qu'une répartition plus équitable des richesses.

Immigration et remplacement démographique

Un débat fondamental anime depuis plusieurs années les réunions du Congrès américain. Il s'articule sur deux questions plus spécifiques : combien d'immigrants faut-il accepter dans le pays ? Et lesquels ?

Une chose est certaine : l'avenir des États-Unis repose largement sur sa politique d'immigration. Les baby boomers vont bientôt massivement quitter le monde du travail et partir en retraite. Or, l'arrivée des nouvelles générations ne pouvant suffire à satisfaire la demande de main-d'œuvre qualifiée, les États-Unis seront contraints de recruter à l'étranger. Ce recours à l'immigration pour maintenir les effectifs de population active est plutôt favorablement envisagé par la population immigrée aux États-Unis, qui souhaite ardemment que ses proches la rejoignent. À une nuance près, cependant : que ce recours soit orchestré avec le moins de quotas possible, ceux-ci étant susceptibles de réorganiser les flux (au bénéfice d'autres origines géographiques ou qualifications) et donc de contrarier nombre de projets actuels de regroupement familial.

À maints égards (pression accrue sur l'environnement, aux États-Unis même et dans le monde), un doublement de la population américaine ne peut certainement pas constituer un objectif raisonnable. Les politiques actuelles comme celles qui seront instaurées dans les années à venir se traduiront néanmoins par une forte augmentation de la population immigrée et née de l'immigration. Pour la population déjà présente sur le territoire américain, le plus grand défi sera de favoriser son intégration rapide.

Futuribles

Sources : GIMPEL James G., EDWARDS Jr. James R. The Congressional Politics of Immigration Reform. Boston : Allyn et Bacon, 1998, 342 p. ; HIRSCHMAN Charles, KASINITZ Philip et DEWIND Josh (sous la direction de). The Handbook of International Migration: The American Experience. New York : Russell Sage Foundation, 1998, 502 p. ; SMITH James P. et EDMONSTON Barry (sous la direction de). The New Americans: Economic, Demographic and Fiscal Effects of Immigration. Washington D.C. : National Academy Press, 1997, 434 p. ; BORJAS George J. Heaven's Door: Immigration Policy and the American Economy. Princeton : Princeton University Press, 1999, 263 p.

publicité

projet *Migrations et frontières*

272

hiver 2002/2003

L'Europe des quinze, bientôt des vingt-cinq, sera-t-elle une citadelle barricadée ? Sans doute non, car les migrations se jouent des frontières. Entre la multiplication des contrôles et la trop grande ouverture, comment formaliser les règles de passages et les modes d'accès à la citoyenneté ?

136 pages - 11,50 € - En vente dans toutes les librairies

PROJET - 14, rue d'Assas - 75006 PARIS - Tél. : 01 44 39 48 48

Richard Alba ¹

L'assimilation aux États-Unis

Terre d'accueil, melting-pot, les États-Unis incarnent un vrai modèle d'assimilation des communautés immigrées. Richard Alba analyse les modes d'intégration de ces populations et leur impact sur la société américaine.

La vague d'immigration contemporaine aux États-Unis, nous dit-il, est marquée par une assimilation accompagnée par le multiculturalisme, et la stratification raciale et ethnique. « Assimilation », « racialisation » et « pluralisme » sont trois modèles traditionnels d'intégration en pleine évolution. L'intégration est aujourd'hui spatiale : les groupes d'immigrés quittent des quartiers ethniques minoritaires pour rejoindre des quartiers de classe moyenne où domine la population blanche. En outre, elle modifie le mainstream (la majorité ethnique), qui assimile des éléments propres aux groupes d'immigrés. Les spécificités ethniques s'estompent ainsi peu à peu. Enfin, parmi les nouvelles générations d'enfants d'immigrés, de nombreux processus de mobilité (économique, sociale, culturelle) sont à l'œuvre, qui contribuent à créer une ascendance raciale mélangée, réductrice des frontières entre groupes ethniques.

À l'avenir, la segmentation raciale et sociale de la société américaine pourrait bien se recomposer, en raison notamment de la croissance des mariages mixtes et d'une meilleure acceptation sociale de l'ascendance mélangée.

Mais, conclut l'auteur, le franchissement des frontières dépendra du niveau de qualification des immigrés, de leurs caractéristiques ethniques et de leur localisation géographique. Les modes d'intégration varieront d'un groupe à l'autre, et les inégalités raciales et sociales devraient perdurer dans la société américaine.

C.B.

1. Professeur au département de sociologie de l'université d'Albany (New York, États-Unis).

L'une des difficultés majeures pour juger de l'immigration contemporaine et de son impact sur la société américaine est de savoir si elle s'inscrit dans la continuité ou le changement. En effet, pour beaucoup d'observateurs, le modèle d'assimilation qui a prévalu pendant et juste après l'ère de l'immigration massive en provenance de l'Europe diffère du modèle actuel, accompagné par le multiculturalisme et la stratification raciale et ethnique. Des différences saillantes entre les deux ères suggèrent que des facteurs spécifiques ont favorisé l'assimilation dans le passé, comme l'arrêt de l'immigration avec la législation restrictive des années 1920, et ses prolongements avec la crise de 1929 et la Deuxième Guerre mondiale. Si, à l'inverse, l'immigration est devenue un trait permanent de la société contemporaine, les différences entre hier et aujourd'hui n'en sont toutefois pas aussi tranchées qu'elles ne le paraissent au premier abord. N'oublions pas, d'une part, que l'ère de l'immigration massive aux États-Unis en provenance de l'Europe a duré un siècle, alors que l'ère contemporaine n'en est qu'à sa quatrième décennie, et que, d'autre part, pour presque chacune des décennies du XX^e siècle, la contribution de l'immigration à la population a été en pourcentage plus élevée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Trois modèles d'intégration

Trois modèles décrivent la manière dont les immigrés et leurs descendants se sont intégrés dans la société américaine :

— un modèle d'« assimilation » : un processus progressif, souvent multigénérationnel, d'intégration socio-économique, culturelle et sociale dans le *mainstream*, cette partie de la société où les effets de l'origine ethnique ou raciale sont peu sensibles ;

— un deuxième modèle, dit de « racialisation » : l'intégration d'un groupe comme minorité raciale qui présente des désavantages substantiels par rapport au *mainstream* ;

— un troisième modèle, dit de « pluralisme », où des groupes et des individus puisent diverses formes de soutien dans le maintien de liens ethniques, et vivent en partie à l'intérieur d'une matrice ethnique.

Les trois modèles décrits ci-dessus ont tous existé dans le passé, sont présents aujourd'hui et le seront sans doute demain. Le modèle d'assimilation a dominé pour les groupes immigrés en provenance d'Europe. Celui de racialisation a été, au début du XX^e siècle, celui des groupes immigrés non européens, ces « étrangers inéligibles pour la citoyenneté américaine », confinés aux ghettos et privés des droits civiques. Le modèle de pluralisme s'applique à la minorité des descendants des immigrés européens (Italiens, par exemple) dont les modes de vie restent marqués par leurs origines, à travers, notamment, la résidence dans des quartiers ethniques visibles (New York, Chicago).

Par ailleurs, le développement des relations transnationales, du fait notamment des avancées actuelles dans le domaine des transports et de la commu-

nication, joue également un rôle non négligeable dans le mode d'intégration des immigrés ².

Pour ce qui est de l'immigration contemporaine, la plupart des observateurs perçoivent aisément la pertinence des modèles de racialisation, sous-jacent à tout débat contemporain, et de pluralisme ; le modèle d'assimilation a, lui, évolué en assimilation « segmentée » ou « descendante ». En fait, chacun des trois modèles est encore valide, mais pas comme une simple transposition statique du passé. Le dosage est différent. Le modèle d'assimilation a peu de chances d'occuper la position hégémonique qu'il a eue par le passé, sa pertinence étant fréquemment rejetée. Globalement, de nouvelles forces de changement entrent en scène, comme l'intensification des relations transnationales, et la configuration précise des éléments qui composent chacun des modèles évolue.

De nouveaux modes d'assimilation

L'assimilation spatiale

L'assimilation spatiale témoigne de l'évolution des formes d'assimilation. Les communautés immigrées se regroupent, tout d'abord, pour des raisons de soutien mutuel dans des quartiers ethniques du centre-ville. Elles se dispersent ensuite, à mesure que les familles montent dans l'échelle socio-économique pour pénétrer des quartiers de la classe moyenne, où la population appartient pour l'essentiel à la majorité ethnique ³. Le modèle initial qui était celui de la ville industrielle du début du XX^e siècle, où la main-d'œuvre immigrée résidait à proximité des lieux de travail, ne colle plus aux réalités contemporaines. Dans le modèle traditionnel, l'entrée progressive des familles d'un groupe immigré dans des banlieues ethniquement mixtes représentait l'étape finale de l'assimilation spatiale.

Si, pour encore bien des communautés d'immigrés, la dynamique des groupes européens de l'ère passée demeure, pour d'autres, à l'image des Indiens asiatiques, elle est différente. Ces derniers arrivent aux États-Unis avec des niveaux de formation élevés et occupent des emplois qualifiés ; ils s'établissent, dès leur arrivée, dans des banlieues le plus souvent ethniquement mixtes (même si certains choisissent parfois d'intégrer des enclaves ethniques). Quant aux immigrés qui ont des ressources économiques suffisantes et des niveaux avancés d'acculturation, ils recherchent des agréments résidentiels, comme de meilleures écoles

2. Voir ALBA Richard D. et NEE Victor G. « Rethinking Assimilation Theory for a New Era of Immigration ». *International Migration Review*, n° 31, hiver 1997, pp. 826-74 ; PORTES Alejandro et ZHOU Min. « The New Second Generation: Segmented Assimilation and Its Variants ». *The Annals*, n° 530, novembre 1993, pp. 74-96 ; PORTES Alejandro et RUMBAUT Rubén. *Legacies: The Story of the Immigrant Second Generation*. Berkeley : University of California Press, 2001 ; et FONER Nancy. « What's New about Transnationalism? New York Immigrants Today and at the Turn of the Century ». *Diaspora*, n° 6, 1997, pp. 355-375.

3. MASSEY Douglas S. « Ethnic Residential Segregation: A Theoretical Synthesis and Empirical Review ». *Sociology and Social Research*, n° 69, avril 1985, pp. 315-50.

pour leurs enfants, et s'établissent fréquemment dans des communautés où la majorité blanche domine ⁴. Ainsi confrontées à la majorité et à sa culture, les particularités ethniques s'estompent peu à peu.

L'affaiblissement des différences

Le concept de l'assimilation n'a pas été une constante à travers l'histoire. La notion, très connue, de creuset ou de *melting-pot* diffère de celle de l'« anglo-conformité », une acculturation au profit de la culture du noyau ethnique privilégié, protestant et d'ascendance britannique ⁵. C'est cette conception très limitée de l'assimilation qui est généralement rejetée dans les discours « anti-assimilation », c'est-à-dire l'assimilation comme un processus à sens unique par lequel la minorité immigrée adopte la culture d'un noyau figé et rejette celle qui lui est propre.

L'assimilation c'est aussi l'atténuation d'une distinction ethnique et le déclin des différences culturelles et sociales qui la représentent ⁶. Ce déclin peut provenir de changements qui interviennent de part et d'autre de la distinction, même si vraisemblablement, dans la grande majorité des cas, les changements subis par la minorité sont plus importants que ceux qui affectent la majorité.

Mais ce que l'histoire américaine nous enseigne sur l'assimilation, c'est que la culture du *mainstream* a changé. Le *mainstream* n'est pas un monolithe. Il varie, entre autres, selon la classe sociale et la région, même s'il est difficile d'indiquer avec précision les changements qui l'ont affecté puisque l'intégration d'éléments culturels importés par les groupes immigrés se traduit, en général, par leur invisibilité ⁷.

L'intégration religieuse

La religion est un domaine où l'invisible devient visible. Au début du XX^e siècle — un des temps forts de l'immigration —, un grand nombre de catholiques et de juifs sont arrivés d'Europe orientale et méridionale. Cette population n'apparaissait absolument pas comme blanche aux yeux des autres Blancs et a produit une « crispation » de la xénophobie parmi des Blancs indigènes ⁸. Aujourd'hui, on décrirait comme ethniques, voire raciales, ces tensions du passé. Si ces

4. ALBA Richard D., LOGAN John, STULTS Brian, MARZAN Gilbert et ZHANG Wenquan. « Immigrant Groups and Suburbs: A Reexamination of Suburbanization and Spatial Assimilation ». *American Sociological Review*, n° 64, juin 1999, pp. 446-60 ; et ALBA Richard D., LOGAN John et STULTS Brian. « The Changing Neighborhood Contexts of the Immigrant Metropolis ». *Social Forces*, n° 79 décembre 2000, pp. 587-621.

5. GORDON Milton. *Assimilation in American Life*. New York : Oxford University Press, 1964.

6. ALBA Richard D. et NEE Victor G. *Remaking the American Mainstream: Assimilation and Contemporary Immigration*. Cambridge (Massachusetts) : Harvard University Press, à paraître en avril 2003.

7. Voir CONZEN Kathleen. « Germans ». In THERNSTROM Stephan, ORLOV Ann et HANDLIN Oscar. *Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups*. Cambridge (Mass.) : Harvard University Press, 1980.

8. L'ouvrage de référence, en la matière, est HIGHAM John. *Strangers in the Land: Patterns of American Nativism, 1860-1925*. New York : Atheneum, 1970.

immigrés ont été « blanchis » au cours des processus d'assimilation et de mobilité sociale⁹, une autre grande différence qui caractérisait cette nouvelle population était la religion. Ces immigrants juifs et catholiques entraient dans un pays, les États-Unis, où le *mainstream* se définissait comme chrétien, mais chrétien de type particulier, et l'hostilité dont faisaient preuve les « nativistes¹⁰ » à l'égard de ces immigrants tenait essentiellement à la question religieuse. Le judaïsme et, à un moindre degré, le catholicisme étaient perçus comme incompatibles avec les institutions américaines. Le fanatisme protestant du Ku Klux Klan, très influent dans les années 1920, marque le point extrême d'un éventail d'attitudes antijuives et anticatholiques.

Cependant, avec le temps, ces religions sont devenues partie intégrante du *mainstream* américain, et au cours de cette intégration, le *mainstream* a changé pour inclure progressivement ces nouveaux modèles de croyances et de pratiques religieuses. Les nativistes d'aujourd'hui, affirmant la valeur de la culture occidentale face à la nouvelle immigration, se réfèrent volontiers à un « héritage judéo-chrétien ». Le franchissement des frontières religieuses, le rétrécissement des distances sociales et culturelles entre les trois religions font que le taux de mariages mixtes chez les juifs, par exemple, est passé, entre 1960 et 1990, de moins de 10 % à environ 50 %. Il ne s'agit nullement d'une assimilation « anglo-conforme », c'est-à-dire un passage des individus de la minorité à la religion du groupe dominant. Beaucoup de ces couples mixtes créent une culture familiale où se mêlent les pratiques des traditions religieuses juives et chrétiennes, comme l'arbre de Noël et les *Seders* de Pâques¹¹. Ainsi, une société qui, dans le passé, s'est définie comme protestante et a pu faire preuve d'un antisémitisme marqué, aujourd'hui franchit et comble un abîme religieux historique.

L'exemple de la religion indique combien la métaphore du *melting-pot* peut être trompeuse. Elle suggère que les contributions culturelles des minorités se déposent aussi dans des fusions culturelles, sous des formes syncrétiques. Ce phénomène n'est pas le seul mode de transformation du *mainstream*.

Assimilation sociale, physique et culturelle au *mainstream*

L'expansion du *mainstream* par l'intégration de formes alternatives, physiques et sociales est un autre mode de changement. Au cours de l'assimilation, les

9. Récemment, une littérature considérable s'est développée sur ce thème : voir, par exemple, JACOBSON Matthew Frye. *Whiteness of a Different Color: European Immigrants and the Alchemy of Race*. Cambridge (Mass.) : Harvard University Press, 1998.

10. Le « nativisme » peut se définir comme une intense opposition à une minorité interne, en raison des relations de celle-ci avec son pays d'origine, de la crainte de sa non-loyauté ou de sa non-assimilation, voir HIGHAM John. *Op. cit.* (NDLR).

11. FISHMAN Sylvia Barack. *Jewish and Something Else: A Study of Mixed-Married Families*. New York : The American Jewish Committee, 2001.

Le *Seder* est une tradition juive consistant à se réunir les deux premiers soirs de *Pessa'h* (la Pâque juive) pour raconter en détail le récit de la sortie d'Égypte, à partir d'un rituel très précis et minutieusement réglé (NDLR).

perceptions de la présence physique et sociale des autres peuvent changer. Les hommes tendent à considérer comme innées certaines différences sociales liées à l'appartenance ethnique et raciale (ou au sexe), attribuant ainsi des fondements biologiques à des différences socialement construites. Ces différences transparaissent à travers des dissemblances physiques, à leur tour utilisées comme indicateurs des différences sociales qu'elles reflètent. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles les juifs et d'autres groupes ethniques ont parfois recouru à la chirurgie plastique, afin d'avoir un physique plus conforme aux normes esthétiques anglo-américaines¹². Cette tendance est aujourd'hui en baisse. Les normes de la beauté ont changé et le type anglo-américain n'est plus le seul jugé attrayant.

De nombreux exemples, à l'image de celui-ci, montrent que les processus de l'assimilation continuent à fonctionner dans l'Amérique contemporaine. Par exemple, la majorité des enfants d'immigrés préfèrent parler anglais et, avec le temps, leur compétence en anglais croît tandis que la maîtrise de leur langue maternelle diminue. En termes d'échelle sociale, des données de 1998-2000 révèlent que les enfants d'immigrés ont une meilleure situation économique que leurs parents qui — à l'image des Mexicains — entrent généralement aux États-Unis avec un faible niveau de qualification.

En outre, aujourd'hui, la plupart des membres des communautés d'origine étrangère ne résident pas dans des quartiers ethniques. Comme le modèle de l'assimilation spatiale le prévoyait, ceci est particulièrement vrai pour ceux qui ont réussi économiquement et qui se sont acculturés linguistiquement. De même, on constate des taux élevés de mariages mixtes — particulièrement avec des Blancs — dans la première génération née aux États-Unis de parents immigrés : en 1990, par exemple, environ la moitié des jeunes d'origine asiatique nés aux États-Unis ont épousé des non-Asiatiques et plus d'un Hispanique sur trois a épousé un(e) non-Hispanique¹³.

Des frontières de plus en plus ténues

Où cela nous conduit-il en ce qui concerne les groupes ethniques et raciaux issus de l'immigration contemporaine ? Trois processus affectent les frontières entre les groupes sociaux :

— le « franchissement », qui correspond à la mobilité sociale d'un individu qui va, par un processus d'assimilation, d'un groupe à l'autre ;

12. GILMAN Sander. *Making the Body Beautiful: A Cultural History of Aesthetic Surgery*. Princeton : Princeton University Press, 1999.

13. PORTES Alejandro et RUMBAUT Rubén. *Op. cit.* ; FARLEY Reynolds et ALBA Richard D. « The New Second Generation in the United States ». *International Migration Review*, automne 2002, pp. 669-701 ; ALBA Richard D., LOGAN John et STULTS Brian. *Op. cit.* ; LOGAN John, ALBA Richard D. et ZHANG Wenquan. « Immigrant Enclaves and Ethnic Communities in New York and Los Angeles ». *American Sociological Review*, n° 67, 2002, pp. 299-323 ; SMITH James et EDMONSTON Barry. *The New Americans*. Washington, D.C. : National Research Council, 1997.

— l'« estompement », qui implique que la frontière est devenue moins distincte par suite de la fréquence accrue d'une ascendance raciale mélangée ;

— le « décalage », qui constitue le processus final, où la frontière elle-même se décale, se repositionne, de sorte que des populations qui se trouvaient auparavant d'un côté sont maintenant incluses de l'autre ¹⁴.

L'assimilation des descendants des immigrants de l'ère passée, particulièrement des Américains européens, a intégré ces trois modes, mais elle a surtout été marquée par le décalage radical des frontières. Les groupes considérés comme étrangers, sur le plan tant ethnique que religieux, tels les juifs ou les Italiens, ont été intégrés à la majorité raciale. Les limites ethniques entre les Blancs sont devenues très faibles, comparées à celles relatives à d'autres communautés.

Ceci montre qu'il y aura à l'évidence, pour les nouveaux groupes immigrés, franchissement des frontières et entrée dans le *mainstream*. Mais cette assimilation n'affectera pas tous les nouveaux immigrés et leurs descendants de façon uniforme. Le franchissement dépendra, entre autres, du niveau de formation du capital humain, des caractéristiques ethniques des immigrés et de leur implantation géographique.

L'estompement des contours des groupes peut se produire quand la culture du *mainstream* s'étend pour inclure, comme par le passé, des éléments des cultures des minorités. Ce type d'intégration culturelle réduit les différences apparentes entre les deux parties. L'estompement est également fonction de la croissance des mariages mixtes entre la majorité raciale et les autres groupes, qui viennent s'ajouter à l'ascendance mélangée. L'assimilation réussie des descendants des premiers immigrés chinois et japonais montre que les perceptions raciales ne sont pas nécessairement synonymes de limites sociales impénétrables. Aujourd'hui, presque deux tiers des enfants en bas âge des Nippo-Américains ont une autre ascendance, généralement européenne. Une frontière raciale autrefois très saillante peut ainsi devenir floue. Avec cet estompement, du fait des ascendances mélangées, les distinctions raciales et ethniques deviennent plus ténues, et la perception des différences physiques, un phénomène fortement social, se trouve elle aussi affectée, si bien que ces différences en viennent à être perçues comme des traits propres aux individus et moins comme des repères de groupe.

Vers une stratification « ethno-raciale » recomposée

À l'avenir, la segmentation de la société américaine, que l'historien David Hollinger qualifie de « pentagone ethno-racial », va sans doute se décomposer de façon significative ¹⁵. Les catégories impliquées ne vont pas disparaître, mais

14. Je dois cette distinction à ZOLBERG Aristide et WOON Long Litt. « Why Islam Is Like Spanish: Cultural Incorporation in Europe and the United States ». *Politics & Society*, n° 27, mars 1999, pp. 5-38 ; et BAUBÖCK Rainer. *The Integration of Immigrants*. Strasbourg : Conseil de l'Europe, 1994.

15. HOLLINGER David. *Post-Ethnic America*. New York : Basic Books, 1995.

l'estompement substantiel, déjà visible dans les données du recensement sur l'ascendance raciale mélangée, devrait augmenter avec le temps. Les taux de mariages mixtes devraient demeurer significatifs, et la population des individus d'ascendance raciale mixte, augmenter.

Alors que l'ascendance raciale mélangée n'est pas un phénomène nouveau aux États-Unis, la reconnaissance sociale qui lui est maintenant accordée est plus grande et de nature différente, comparée au passé. D'autres processus sont par ailleurs à l'œuvre, qui réduisent les distances sociales entre beaucoup de Blancs et une partie importante de la population issue de l'immigration récente. Par exemple, les environnements résidentiels des Blancs se diversifient rapidement. Selon le centre Lewis Mumford d'Albany, l'Américain blanc « moyen », en 2000, réside dans un quartier dont 20 % des habitants sont non blancs ou latinos¹⁶. Ce chiffre a presque doublé en deux décennies.

Cependant, dans le même temps, la stratification raciale et ethnique va continuer à jouer un rôle puissant dans la société américaine. La validité persistante du modèle d'assimilation n'exclut pas celle d'autres modèles d'intégration. En particulier, ce modèle pourrait fort bien cohabiter, dans les années à venir, avec celui de l'assimilation segmentée, par lequel une communauté est intégrée, mais en tant que minorité défavorisée. Cette assimilation segmentée devrait plus particulièrement toucher les membres de familles ayant un faible niveau de qualification, qui leur offre peu d'opportunités de progresser dans l'échelle sociale. Seront probablement concernés, entre autres, les individus d'ascendance africaine ou issus de l'immigration illégale¹⁷.

Quant au modèle pluraliste, il devrait conserver sa validité. Cela signifie que certains éléments de chaque groupe choisiront de demeurer dans une matrice sociale ethnique : ceci peut notamment être le cas quand ce choix ne constitue pas un frein socio-économique.

Tous les groupes ethniques devraient connaître cette diversité des modes d'intégration. Néanmoins, la *distribution* des différents modes d'intégration devrait varier d'un groupe à l'autre.

Pour conclure, comme par le passé, les processus d'assimilation alimenteront le *mainstream*, lui garantissant d'intégrer une majorité de la population. Mais ces processus d'assimilation ne constitueront pas une panacée face aux inégalités ethniques et raciales, et ne suffiront sans doute pas pour annihiler complètement les barrières raciales dans la société américaine.

16. LEWIS MUMFORD CENTER. *Ethnic Diversity Grows, Neighborhood Integration Lags Behind*. New York : University at Albany, site Internet : <http://mumford1.dyndns.org/cen2000/report.html>.

17. WATERS Mary. *Black Identities: West Indian Dreams and American Realities*. Cambridge (Mass.) : Harvard University Press, 1999.

Jérôme Montes ¹

La diplomatie vaticane à l'aube du XXI^e siècle

La plus vaste communauté religieuse, avec un milliard de fidèles, l'Église catholique multiplie les initiatives pour s'imposer mondialement. Jérôme Montes analyse les principaux ressorts de cette diplomatie vaticane.

Le pape, nous dit-il, y joue un rôle central. Sa perception du monde détermine le comportement de son Église qui doit continuer à rayonner mais aussi, fait plus nouveau, asseoir une autorité politique. Il doit donc être sur tous les fronts et mettre en scène son pontificat.

La diplomatie vaticane s'efforce de relayer ses propos sur l'échiquier international. Radios, journaux, chaînes de télévision, site Internet sont autant d'instruments dont elle dispose pour exercer son influence. À ces outils médiatiques s'ajoute une catéchèse itinérante qui confère aux déplacements pontificaux une dimension politique non négligeable et permet au pape de s'exprimer contre le racisme, les injustices et les conflits.

Outre les canaux diplomatiques traditionnels, le Vatican prend également appui sur de nouveaux réseaux d'acteurs non étatiques, qui ont pour mission de défendre, au nom du pape, les droits humains, et constituent un cadre idoine pour tisser des liens diplomatiques informels en attendant la pleine intégration du Saint-Siège à l'Organisation des Nations unies. Enfin, la poursuite de l'œcuménisme, du dialogue interreligieux, cher à l'Église universelle, devrait demeurer un axe important de cette diplomatie vaticane.

En conclusion, nous dit l'auteur, le prochain souverain pontife devra redéfinir la place du Saint-Siège et, à l'image de Jean-Paul II, être un pape pèlerin, présent mondialement et capable de capter l'attention des médias s'il veut relever les défis de la modernité et la montée du fondamentalisme.

C.B.

1. Docteur en science politique et chercheur à l'Institut d'études politiques de Toulouse.

Depuis maintenant plus de 2000 ans, l'Église catholique est un acteur original de l'arène internationale². À l'aube de ce nouveau millénaire, la diplomatie vaticane suscite d'autant plus d'intérêt qu'avec un milliard de fidèles — soit un sixième de la population mondiale —, les catholiques représentent la plus vaste communauté religieuse au monde. Aujourd'hui, de surcroît, le Saint-Siège — nom officiel donné à la représentation du Vatican dans les instances internationales — entretient des rapports diplomatiques avec 176 pays, soit deux fois plus qu'en 1978, année de l'élection de Jean-Paul II.

Loin d'inciter le pape au repli, l'effondrement du monde bipolaire a d'ailleurs contribué à une multiplication des initiatives vaticanes sur la scène internationale. Cette évolution a ceci de paradoxal qu'avec la Constitution *Gaudium et Spes*, le concile Vatican II (1962-1965) qualifiait la présence de l'Église dans le monde contemporain d'« inspiration » et non de « domination ». Jean-Paul II a su mettre à profit, cependant, son long pontificat pour inaugurer une nouvelle forme de présence de l'Église, dans un monde soudainement privé de repères.

Son fragile état de santé ouvre, désormais, le débat de sa succession et des défis qu'aura à relever son héritier³. Le propre des souverains pontifes consiste, en effet, à inscrire leur action dans une

tradition qui assure la continuité de l'Église. L'objectif n'est pourtant pas de refaire, ici, l'histoire de la papauté⁴, ni de s'interroger sur les liens entre religion et politique⁵. Il s'agit, plus modestement, d'examiner les principaux ressorts de la diplomatie vaticane dont pourra user le prochain pape afin de préserver la capacité mobilisatrice, considérable, dont dispose le Saint-Siège pour faire entendre sa voix et peser dans l'arène internationale. À l'aube du troisième millénaire de l'ère chrétienne, la diplomatie vaticane doit continuer d'être incarnée et revisitée.

Une diplomatie incarnée

« Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église⁶. » Cette affirmation, prêtée par l'Évangile à Jésus, fonde la conviction des catholiques qu'un ministère spécial a été confié par le Christ à l'apôtre Pierre, puis transmis à ses successeurs, pour guider les hommes vers le royaume de Dieu. Parce qu'il incarne l'Église universelle et a à sa disposition le remarquable instrument qu'est la curie, le pape joue un rôle central dans la diplomatie vaticane.

Sa personne est d'autant plus déterminante que c'est la perception qu'il a du monde, et non le monde tel qu'il est en réalité, qui déterminera le comportement de l'Église sur la scène interna-

2. MERLE Marcel, MONTCLOS Christine (de). *L'Église catholique et les relations internationales*. Paris : Le Centurion, 1988.

3. MONTES Jérôme. « L'élection du pape, jeu et enjeux ». *Le Banquet*, n° 18, février 2003, pp. 19-29.

4. HILAIRE Yves-Marie (sous la dir. de). *Histoire de la papauté. 2000 ans de mission et de tribulations*. Paris : Tallandier, 1996.

5. RÉMOND René. *Religion et société en Europe. La sécularisation aux XIX^e et XX^e siècles 1780-2000*. Paris : Seuil (coll. Points Histoire), 2001 (2^e éd.). Voir aussi MICHEL Patrick. *Politique et religion. La grande mutation*. Paris : Albin Michel (coll. Bibliothèques idées), 1994 ; GAUCHET Marcel. *Le Désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion*. Paris : Gallimard (coll. Bibliothèque des sciences humaines), 1985.

6. Évangile selon Matthieu, chap. XIX, verset 16.

tionale⁷. Comme le confessa Mikhaïl Gorbatchev bien après les premiers voyages de Jean-Paul II en Pologne : « Tout ce qui est advenu en Europe de l'Est depuis quelques années n'aurait pas été possible sans les efforts du pape et le rôle considérable qu'il a joué, y compris dans le domaine politique, au niveau international⁸. »

Le pape est même parfois conduit à arbitrer des conflits internationaux, comme le pape Alexandre VI Borgia avec le traité de Tordesillas de 1494 entre les royaumes d'Espagne et du Portugal ou, plus simplement, Jean XXIII au moment de la crise des missiles de Cuba (1962) et Jean-Paul II en 1984 dans l'affaire du canal de Beagle. Le prochain souverain pontife devra donc, à l'image de Jean-Paul II, être capable de capter l'attention des médias et d'être présent sur tous les fronts.

Un pape qui capte l'attention des médias

Parce que sa vocation est universelle, la diplomatie vaticane nécessite une large couverture médiatique. La traditionnelle bénédiction *Urbi et Orbi* prononcée par Jean-Paul II, le jour de Noël, devant plusieurs dizaines de milliers de fidèles réunis place Saint-Pierre, et retransmise en direct dans une cinquantaine de pays, fait à cet égard figure de symbole.

L'élection d'un pape non italien — voire non européen —, jeune et sportif, comme l'était Jean-Paul II en 1978, serait à n'en pas douter un facteur de forte médiatisation⁹. Pour mieux communier avec ses fidèles et conserver une grande place dans l'opinion, le pape doit surtout être capable de mettre en scène son pontificat. Grand amateur de théâtre, Jean-Paul II est ainsi passé maître dans l'art de médiatiser tous ses actes, du plus banal — comme lors d'un déplacement au Mexique où il met sur sa tête le sombrero qu'un fidèle lui tend — jusqu'au plus symbolique, comme le pardon à Mehmet Ali Ağça en 1983 ou l'étreinte avec Lech Walesa en 1989.

Il convient aussi de relever le nouveau climat, propice au dialogue avec les journalistes, qu'a su instaurer Jean-Paul II au cours de son pontificat. Ainsi, une cinquantaine de photographes, journalistes et techniciens de télévision, bénéficiant d'une accréditation permanente auprès du Vatican, est admise sur le vol papal lors de chaque déplacement. En outre, la publication d'une autobiographie et de longs entretiens avec différents éditorialistes de renom est une pratique nouvelle, certainement appelée à se reproduire avec celui qui lui succèdera sur le trône de Pierre¹⁰.

Un autre atout majeur pour le pape consiste à utiliser les formidables moyens de communication dont il dispose au sein même du Vatican. Il peut

7. BOULDING Kenneth. *The Image: Knowledge in Life and Society*. Ann Arbor : University of Michigan Press, 1956. Voir aussi JERVIS Robert. *The Logic of Image in International Relations*. Princeton : Princeton University Press, 1970.

8. GORBATCHEV Mikhaïl. *Mémoires. Une vie et des réformes*. Paris : éd. du Rocher, 1997.

9. Jean-Paul II est le premier pape non italien depuis Adrien VI en 1522 ; il n'était âgé que de 58 ans et, en 1984, une photographie de Sa Sainteté en tenue de ski, sur le glacier de l'Adamello, fit le tour du monde.

10. JEAN-PAUL II. *Don et mystère*. Paris : Tequi, 1996. Voir aussi FROSSARD André. *N'ayez pas peur ! Dialogue avec Jean-Paul II*. Paris : Robert Laffont, 1982 ; MESSORI Vittorio. *Entrez dans l'espérance*. Paris : Plon-Mame, 1994.

notamment compter, depuis 1931, sur la station *Radio Vatican* qui émet en 35 langues, ainsi que sur l'*Osservatore Romano*, journal fondé en 1861 qui possède une édition quotidienne en italien et une édition hebdomadaire publiée en six langues¹¹. Le souverain pontife jouit ainsi d'un pouvoir de parole suffisamment influent pour rivaliser avec de nombreux États. À l'heure des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le Saint-Siège dispose également d'une chaîne de télévision par satellite, *Lumen 2000*, et de son propre site Internet. Jean-Paul II n'a d'ailleurs pas hésité à bousculer la tradition en acceptant, par exemple, en 1999, que *Radio Vatican* s'associe à Sony Classical pour produire l'album *Abba Pater*, contenant des enregistrements de prières, des extraits de discours et d'homélies en cinq langues, et qui s'est vendu à des dizaines de milliers d'exemplaires. L'opinion est surtout sensible aux homélies en plein air et aux événements créés autour du pape comme, par exemple,

l'organisation des journées mondiales de la jeunesse, inaugurée en 1985 à Rome, ou bien les voyages apostoliques qui revêtent, dorénavant, une dimension prépondérante de la fonction pontificale et constituent un instrument diplomatique essentiel.

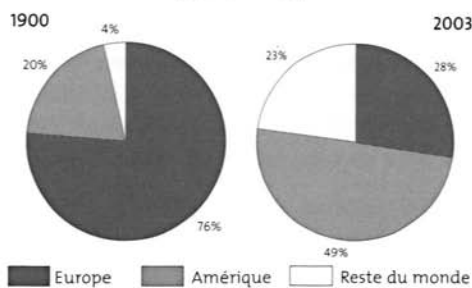
Un pape présent sur tous les fronts

Une large part de la diplomatie vaticane est désormais assurée au travers des voyages pontificaux, inaugurés par Paul VI (1963-1978) et multipliés par Jean-Paul II. Ciment de cette grande mosaïque qu'est l'Église catholique et signe tangible de son unité, le pape ne doit pas attendre que les Églises locales viennent à lui, mais il doit aller au-devant de ses fidèles et rendre l'autorité centrale partout présente. Cette évolution tendant à renforcer les liens entre l'Église romaine et les Églises locales s'avère inévitable alors que l'immensité des catholiques vit loin de l'Europe. Ce

déplacement, flagrant depuis un siècle, du centre de gravité du catholicisme hors de l'Europe est d'ailleurs un phénomène appelé à s'accroître au cours des prochaines décennies, compte tenu du creusement constant du déséquilibre démographique entre le Vieux Continent et le reste du monde.

À l'instar de Jean-Paul II, qui a réalisé près d'une centaine de voyages apostoliques, le prochain souverain pontife devra être un pape pèlerin¹². Cette catéchèse itinérante permet, en effet, de conférer aux déplace-

Graphique 1 — Évolution de la répartition des catholiques à travers le monde (1900-2003)



11. Italien, français, anglais, espagnol, portugais et allemand.

12. VÉRICOURT Guillemette (de). *Jean-Paul II. Le pape pèlerin*. Toulouse : Milan (coll. Les Essentiels), 2000.

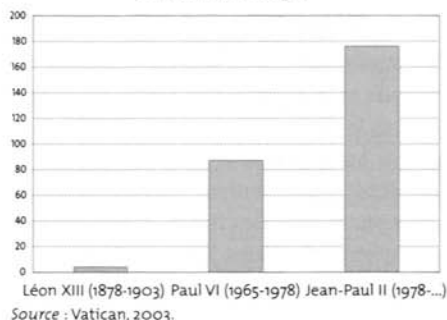
ments pontificaux une dimension politique ou symbolique, dont l'impact diplomatique est loin d'être négligeable. Les voyages de Jean-Paul II en Pologne, à l'époque du général Jaruzelski (1979, 1983, 1987), et à Cuba, en 1998, en apportent la claire illustration¹³. Ces voyages peuvent également servir à apaiser les tensions, comme en 1982 lorsque, en pleine guerre des Malouines, Jean-Paul II visite à 10 jours d'intervalle la Grande-Bretagne et l'Argentine. Malgré les incidents qui, quelquefois, émaillent ces déplacements — comme au Pérou, où le mouvement du Sentier lumineux provoque une panne d'électricité pendant un discours de Jean-Paul II —, cette pratique permet à la diplomatie vaticane de s'affirmer comme pouvoir universel de critique et de s'instituer en conscience vigilante du « peuple de Dieu ». Le pape est ainsi amené à discourir et prescrire, dans quantité de domaines qu'il inclut dans sa sphère de compétences. Ce fut le cas

pour Jean-Paul II lors, notamment, de ses voyages au Zaïre (1980) où il s'exprime contre le racisme, au Canada (1984) où il condamne avec véhémence les injustices commises par les nouveaux arrivants contre les Indiens hurons, ainsi qu'au Brésil (1986) où il soutient la réforme agraire. Au-delà de ces voyages pontificaux, la diplomatie vaticane présente la particularité de revisiter le cadre traditionnel de la diplomatie étatique.

Une diplomatie revisitée

« Le pape, combien de divisions ? », avait ironiquement demandé Staline pendant la Deuxième Guerre mondiale. La réponse à cette question exige de prendre en considération la diplomatie de forme nouvelle mise en œuvre par le Saint-Siège. Le Vatican, en effet, n'agit pas seulement à travers les canaux diplomatiques traditionnels et privilégiés par tous les États. Certes, le pape accueille au Vatican les nombreux responsables politiques qui le sollicitent ; certes, il dresse, en début de chaque année, un état du monde lors d'une audience collective à un corps diplomatique accrédité près du Saint-Siège, qui n'a cessé de croître¹⁴. Sans désertier les salons feutrés des nonciatures, la diplomatie vaticane prend cependant appui sur un réseau d'acteurs non étatiques, beaucoup plus informel et multiforme. Les organisations internationales et les acteurs religieux constituent, ainsi, de précieux réseaux diplomatiques.

Graphique 2 — Évolution du nombre d'États représentés auprès du Saint-Siège



13. BERNSTEIN Carl, POLITI Marco. *Sa Sainteté. Jean Paul II et l'histoire cachée de notre époque*. Paris : Plon, 1996.

14. Parmi les grands pays, seuls la Chine (depuis la rupture de 1952), l'Arabie Saoudite et le Viêt-nam n'ont pas de relations officielles avec le Saint-Siège.

Le réseau des organisations internationales

À l'aube du nouveau millénaire, la diplomatie vaticane s'efforce de peser sur la scène internationale par le biais des ONG (organisations non gouvernementales) mais aussi, de plus en plus, à travers l'Onu (Organisation des Nations unies). La multitude d'organisations internationales catholiques réparties à travers la planète et regroupant, dans des proportions diverses, des laïcs et des clercs, constitue en effet un inestimable outil pour la diplomatie vaticane. Certaines, comme Pax Christi, sont présidées par des évêques et jouent un rôle prégnant dans le dispositif international du Saint-Siège, en servant par exemple de relais aux observateurs mandatés par le pape au sein des organisations internationales. Très souvent, ces organisations ont pour mission de monter, au nom du pape, aux multiples fronts où les droits humains sont mis en péril.

Parmi celles-ci, la communauté de Sant'Egidio — du nom de l'ancien couvent de carmélites qui lui sert de siège — a su s'imposer comme un acteur incontournable de la diplomatie vaticane¹⁵. Association laïque fondée en 1968 par Andrea Riccardi dans l'ancien quartier populaire du Trastevere à Rome, l'ONG a progressivement internationalisé son action en organisant des campagnes de distribution alimentaire et d'aide médicale en Albanie (1991), ou en soutenant des initiatives de développement durable au Mozambique (1992). Rassemblant une trentaine de milliers de membres, laïcs et religieux, essayés dans

une trentaine de pays, la communauté fonde ses initiatives sur la constitution d'un réseau de solides relations personnelles dans les milieux religieux, politiques, économiques ou universitaires, qui offrent un cadre idoine pour tisser des liens diplomatiques informels. Les « faiseurs de paix » ont ainsi été capables de réunir à Rome les plus farouches adversaires : Bosniaques, Serbes, Croates, Kosovars, Hutus, Tutsis, Mozambicains, Algériens, Guatémaltèques... Au terme, souvent, de longs mois de tractations, « l'Onu du Trastevere » est à l'origine de plusieurs accords de paix, comme celui du Mozambique qui, en 1992, a permis de mettre fin à 16 années de violences ayant causé la mort d'un million de personnes, ou encore celui du Guatemala, conclu en 1996 après plus de 35 ans d'une guerre qui aurait fait 150 000 victimes. Même si elle n'a été reconnue par le Saint-Siège qu'en 1986, après 18 ans d'existence, la communauté entretient des liens informels mais « affectueux » avec le pape¹⁶. Ce n'est d'ailleurs pas une coïncidence si en 2000, Vincenzo Paglia, un des plus anciens prêtres de la communauté, a reçu l'ordination épiscopale de Jean-Paul II.

Désireuse d'être présente dans toutes les organisations où se jouent la paix du monde et le respect des droits de la personne, la diplomatie vaticane semble, en outre, avoir jeté son dévolu sur l'Onu. En dépit d'une lenteur incontestable et de réserves initiales fortes, le rapprochement entre le Saint-Siège et la Maison de verre est aujourd'hui bel et bien réel. Observateur permanent depuis 1964, le Vatican n'est pas autorisé à voter à

15. DUPUY Emmanuel. « La communauté de Sant'Egidio. Un acteur transnational au service du Vatican ». *Politique et sécurité internationales*, n° 1, 1999, pp. 16-30.

16. RICCARDI Andrea. *Sant'Egidio, Rome et le monde*. Paris : Beauchesnes, 1996.

l'Assemblée générale, mais peut le faire lors des conférences organisées par les Nations unies, ce qui n'est pas le cas des autres religions qui ne sont représentées auprès de l'Onu qu'en tant qu'ONG. En tant qu'observateur, le Saint-Siège peut assister à toutes les réunions, recevoir la documentation s'y référant, faire circuler des mémoires et même être invité à prendre la parole. Cette situation ne satisfait pourtant plus le Saint-Siège qui pourrait, très prochainement, devenir membre à part entière des Nations unies. L'idée pourrait paraître saugrenue si elle n'émanait pas de Mgr Sodano, actuel secrétaire d'État, dont la confirmation dans ses fonctions, bien qu'il ait dépassé la limite des 75 ans, en dit long sur le crédit que lui accorde Jean-Paul II. Un autre argument qui milite en faveur de la pleine intégration du Saint-Siège à l'Onu réside dans le fait que, depuis l'adhésion de la Suisse, le Vatican est le seul État ayant un simple statut d'observateur, ce qui le situe dans une position plus proche des ONG que des États.

Le réseau religieux : Églises locales et dialogue interreligieux

En tant que pape de l'Église universelle et patriarche de l'Occident, le vicaire du Christ entretient d'étroites relations avec les Églises locales et les autres religions, qui accentuent le poids de la diplomatie vaticane sur l'échiquier international. Constituées en réseaux, les Églises locales donnent, en effet, une portée universelle à la diplomatie vaticane et constituent autant de sources d'information du souverain pontife ¹⁷.

Réunissant les prélats de plusieurs pays au sein d'organismes épiscopaux à caractère régional, le Conseil des conférences épiscopales européennes (CCEE), le Conseil épiscopal latino-américain (CELAM) ou encore le Symposium des conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar (SECAM) sont autant d'organisations transnationales au service de la diplomatie vaticane. Ainsi, dans de nombreux conflits, le rôle de médiateur autrefois assumé par le Saint-Siège a été tenu, ces dernières années, par des évêques locaux, comme le cardinal Sin aux Philippines ou Mgr Ruiz au Chiapas.

En outre, sur des dossiers internationaux de première importance, le pape a la possibilité de convoquer des synodes pour tâter le pouls de ses évêques. Jean-Paul II a souvent usé de cette pratique, notamment en 1982 afin d'organiser la concertation des prélats argentins et britanniques à propos de la guerre des Malouines, mais aussi en 1991 autour des évêques européens, quelques semaines après l'implosion de l'Union soviétique. Les synodes n'ayant qu'un rôle consultatif, le pouvoir de décision du pape ne se trouve en aucun cas altéré et la diplomatie vaticane sort ainsi renforcée.

Loin d'affaiblir l'autorité du pape, la pluralité des Églises nationales la renforce, dans la mesure où, par ses arbitrages, l'évêque de Rome apparaît comme le garant de l'unité. D'où l'importance pour le pape de se prémunir contre un excès d'indépendance des Églises locales, ce que Jean-Paul II a parfaitement réussi à faire en réprimant toute velléité frondeuse. La condamnation au silence pendant un an, en 1984, du franciscain Leonardo Boff, adepte de

17. COLONNOS Ariel. *Églises en réseaux. Trajectoires politiques entre Europe et Amérique*. Paris : Presses de Sciences Po, 2000.

la « théologie de la libération » en est le parfait exemple¹⁸. Dans la même veine, les adaptations liturgiques amorcées dans plusieurs Églises locales de l'Asie, notamment en Inde, en vue d'une expression culturelle plus adaptée de la foi, ont été interrompues. Plusieurs théologiens subirent des condamnations, comme le Sri-Lankais Tissa Balasuriya, excommunié pour avoir publié un livre trop ambigu sur le caractère — unique ou pas — de l'incarnation du Christ. Jean-Paul II a aussi usé de son pouvoir de nomination pour placer à la tête des épiscopats contestataires des prélats de confiance ou en privant certains évêques de diocèse, comme Mgr Gaillot après qu'il eût pris publiquement, en matière politique, de mœurs et d'organisation de l'Église, des positions jugées déviantes par ses confrères de l'épiscopat de France.

Chère au discours de l'Église romaine depuis quelques décennies, la poursuite de l'œcuménisme et du dialogue interreligieux devrait demeurer un axe cardinal de la diplomatie vaticane au cours des prochaines années. Le voyage du pape en terres protestantes (Allemagne, pays scandinaves) et anglicane (1982), la venue au Vatican du patriarche de Constantinople Dimitrios I^{er} (1987) et l'excommunication de Mgr Lefebvre pour ses propos intégristes (1988)¹⁹, sont autant de signes révélateurs du climat nouveau qui s'est installé au sein de la chrétienté.

Parallèlement, et suivant en cela l'exemple de ses prédécesseurs

Jean XXIII et Paul VI, Jean-Paul II multiplie les gestes de rapprochement entre catholiques et juifs. Son recueillement devant les inscriptions juives à Auschwitz (1979), l'établissement de relations diplomatiques avec Israël (1993) ou le *mea culpa* collectif pour l'attitude de l'Église durant la Shoah (1998), en apportent la confirmation.

Enfin, la déclaration du concile Vatican II, par laquelle l'Église reconnaît ne pas avoir le monopole du religieux, a permis, là encore après des siècles d'attitudes hostiles et négatives, d'ouvrir l'ère du dialogue avec les religions non chrétiennes²⁰. La rencontre d'Assise (1986), réunissant les représentants de toutes les grandes religions du monde pour prier pour la paix, et les voyages de Jean-Paul II dans des pays musulmans (Maroc en 1985, Soudan en 1993) ou sur les terres du confucianisme et du bouddhisme (Corée du Sud et Thaïlande en 1984), démontrent l'importance croissante qu'accorde le Saint-Siège au dialogue entre les grandes religions.

Or, les plus grands défis que devra relever la diplomatie vaticane, à l'aube de ce troisième millénaire, viennent précisément de ces régions. Dans les pays musulmans, d'une part, la montée des mouvements fondamentalistes et l'alliance objective que l'on a pu observer entre le Saint-Siège et certains États musulmans pour combattre les projets de limitation des naissances par le recours à des méthodes jugées non

18. Née en Amérique latine dans les années 1970, la « théologie de la libération » jette, à partir d'une référence implicite au schéma marxiste, un regard sévère sur une Église jugée trop souvent compromise avec les pouvoirs opprimants. Leonardo Boff a quitté son ordre et l'Église en 1992.

19. Sur la critique envers l'aspiration à l'œcuménisme de Jean-Paul II et la reconnaissance par le concile de la liberté religieuse, voir LEFEBVRE Marcel. *Ils l'ont découronné. Du libéralisme à l'apostasie, la tragédie conciliaire*. Brout-Vernet : Fideliter, 1987.

20. Rappelons, par exemple, que c'est la papauté qui avait pris l'initiative des croisades.

naturelles, lors des conférences du Caire sur la population (1994) et de Pékin sur les droits des femmes (1995), viennent brouiller l'image d'ouverture que souhaite se donner l'Église catholique²¹. Le continent asiatique, d'autre part, bien qu'étant l'un des plus prometteurs sur les plans économique, démographique et politique, semble

pour le moment peu perméable à l'influence de l'Église catholique, à l'exception notable des Philippines et, plus récemment, de la Corée du Sud et du Viêt-nam. Malgré les nombreux ressorts dont il dispose, le prochain pape ne pourra donc pas, semble-t-il, faire l'économie d'une redéfinition de la diplomatie vaticane.

21. On peut dire la même chose à propos des ravages causés par la pandémie de sida en Afrique. Le silence du Vatican quant à l'utilité du préservatif (le mot ne figure dans aucun document officiel du Saint-Siège) dans la lutte contre la pandémie a été interprété par beaucoup comme un rejet sans appel de ce moyen. La plupart des évêchés africains se montrent en revanche plus compréhensifs lorsqu'ils préconisent, dans l'ordre : la fidélité, la continence et, en désespoir de cause, le préservatif (qui évite d'ajouter le risque d'homicide à la concupiscence).

L'information est un facteur-clé pour les cadres et les dirigeants. Mais leur temps est compté. Depuis près de dix ans, la revue *Réflexions Immobilières* répond à ces deux préoccupations des responsables immobiliers.

Réflexions Immobilières

Chaque trimestre, dans *Réflexions Immobilières*, l'information dépasse l'actualité : quelles sont les tendances de l'économie ? Comment évolue la demande des entreprises en immobilier ? Pourquoi le marché du logement reste-t-il tendu ? D'où vient l'intérêt des internationaux pour le marché français ?

Entre **veille stratégique** et **formation permanente**, *Réflexions Immobilières* doit ses dix ans d'existence à la diversité de ses auteurs – **tous des professionnels du secteur immobilier** – et à un souci permanent de synthèse, de clarté, d'utilité pour ses lecteurs.

Offre spéciale : – 10 % pour les lecteurs de Futuribles

Pour vous abonner à 4 numéros au prix de 166,84 € TTC (au lieu de 185,38 € TTC), contactez-nous à :

L'Institut de l'Épargne Immobilière et Foncière

Tél : 01 44 82 63 63 – Fax : 01 44 82 63 64

Site : www.ieif.fr – E-mail : info@ieif.fr



LES CAHIERS DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE
REVUE TRIMESTRIELLE DE SCIENCES SOCIALES

IHESI

Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure
www.ihesi.interieur.gouv.fr

Vient de paraître

n°50



4^e trimestre 2002

Dynamiques locales

La sécurité à l'épreuve du territoire

Le local est devenu un espace politique légitime. Mais quels types de politiques de sécurité y sont au juste produit ? Sont-elles plutôt diversifiées, plutôt homogènes ? Ce numéro, qui présente une pluralité d'études de cas, propose également une réflexion sur l'instance locale, territoire d'action publique certes, mais acteur à part entière peut être moins.

Nouveauté

n°Hors-série



*Grands textes
de la recherche anglo-saxonne*

Connaître la Police

sous la direction de
Jean-Paul Brodeur, Dominique Monjardet

Les textes ici rassemblés ne sont ni un échantillon représentatif, ni un palmarès de la recherche anglo-saxonne. Ces deux intentions auraient été de quelque façon absurdes, et à tout le moins impertinentes. Mais nous sommes assurés que l'ensemble ici réuni permet à qui en prendra connaissance à la fois d'être au fait des avancées majeures de la recherche et d'être honnêtement outillé pour en suivre par lui-même les développements actuels.

16,77 € le numéro

En vente à :
La Documentation française
124, rue Henri-Barbusse,
93308 Aubervilliers cedex
Tél : 01 40 15 70 00
Fax : 01 40 15 68 00
e-mail : ladocfrancaise.gouv.fr

Rémi Barré ¹

Recherche publique : le grand gâchis

À PROPOS DE L'OUVRAGE D'OLIVIER POSTEL-
VINAY, *LE GRAND GÂCHIS. SPLENDEUR ET
MISÈRE DE LA SCIENCE FRANÇAISE* ²

Le terme de « grand gâchis », quand on se réfère à la science en France, résume bien la pensée d'un certain nombre d'experts de la recherche publique. Pour contribuer au débat sur ce sujet, Rémi Barré a choisi de faire écho à l'ouvrage d'Olivier Postel-Vinay, très représentatif de ce courant de pensée.

Après avoir identifié les problèmes de la recherche en France (immobilisme, irresponsabilité, opacité...), le tout sur fond d'« archaïsme » d'un État centralisateur figé dans un monde qui change, O. Postel-Vinay fait état de la médiocrité des performances scientifiques et techniques, et pourtant, nous dit-il, de puissants moteurs d'évolution sont à l'œuvre.

En effet, selon lui, le problème de la recherche publique en France tient à l'architecture d'ensemble du système, qu'il juge inadaptée. C'est pourquoi il suggère de s'attaquer à la question des universités dans leur rapport aux institutions de recherche et d'engager un « plan d'action » visant à passer du modèle français au modèle « standard » anglo-saxon.

Selon Rémi Barré, il est illusoire de poser comme préalable des réformes telles que l'insertion des grandes écoles et des organismes de recherche dans les universités — changements structurels majeurs, impossibles à réaliser sur le court ou le moyen terme. Il vaudrait mieux essayer de tirer parti des vertus du modèle français — indépendance des chercheurs, attraction des compétences et caractère cumulatif des recherches dans la durée — dans le cadre d'une profonde décentralisation des responsabilités.

1. Professeur associé au CNAM (Conservatoire national des arts et métiers), ancien directeur de l'OST (Observatoire des sciences et des techniques).

2. Paris : Eyrolles, 2002, 128 p.

De telles réformes ne peuvent résulter que d'un travail collectif, associant tous les acteurs et mettant en œuvre une dynamique de réinvention et d'aggiornamento du modèle existant, que permettrait de mener à bien une opération de prospective sur le système national de recherche.

Selon Rémi Barré, la question n'est pas de préférer tel ou tel modèle, mais d'enclencher les dynamiques de changement pour faire de la France un grand pays scientifique et d'innovation industrielle au sein d'un espace européen de plus en plus compétitif.

C.B.

L'ouvrage *Le Grand Gâchis. Splendeur et misère de la science française*, d'Olivier Postel-Vinay, est construit autour de quatre idées clés :

— De multiples indicateurs convergent pour montrer que le système français de recherche publique a des performances très mauvaises en comparaisons internationales, mais l'opacité des présentations budgétaires, l'illisibilité des politiques de recherche, et la défaillance des organes d'évaluation et de contrôle empêchent toute vision d'ensemble et tout débat de fond (chapitres 1 et 2).

— Ceci s'explique par ce qu'il faut bien appeler l'absurdité des modes de fonctionnement du système, de ses régulations et du mode de sélection de ses élites, générant immobilisme et irresponsabilité (« infantilisation ») à tous les niveaux. Ce modèle français de la recherche publique s'inscrit en réalité dans un contexte plus large, celui de l'« archaïsme » de l'État centralisateur et tutélaire, resté figé dans un monde qui a profondément changé (chapitres 3, 4 et 5).

— Malgré un certain nombre de tentatives, l'inertie du système a jusqu'à présent empêché les évolutions significatives, mais les pressions conjuguées de l'Europe, des entreprises, des régions et de l'opinion publique conduiront inévitablement, à terme, à l'émergence en

France du modèle « standard » de la recherche publique (c'est-à-dire de type anglo-saxon) qu'il faut appeler de ses vœux (chapitres 6, 7 et 8).

— Un « plan d'action » d'une dizaine de points est alors présenté, qui permettrait de passer de l'un à l'autre modèle pour la recherche publique. Cela nécessiterait une puissante dynamique, compte tenu de l'ampleur des changements prévus, notamment l'insertion des grandes écoles et des organismes de recherche dans les universités, et l'arrêt des recrutements de fonctionnaires dans l'enseignement supérieur et la recherche. Une « politique des petits pas » serait vouée à l'échec, et il faut parier sur la prise de conscience de la part du public et du politique, face à la perspective d'un déclin irréversible de la science française (chapitres 9 et 10).

Un ouvrage qui a le mérite d'ouvrir le débat

Disons d'abord qu'indépendamment du fait d'être d'accord ou non avec l'analyse ou les recommandations, cet ouvrage nous paraît fort bienvenu, même si bien des points pourront irriter et même choquer les uns ou les autres. Il se distingue en effet des nombreux rapports produits ces dernières années à

propos la recherche française³, sur deux aspects essentiels :

— Il s'intéresse au système dans son ensemble (recherche et enseignement supérieur), qu'il met en perspective internationale et qu'il situe dans son contexte national : celui de l'État, envisagé dans sa dimension historique.

— Il essaye de remonter aux causes premières des problèmes identifiés et propose des actions qui sont à la mesure du diagnostic, et cohérentes avec lui, basées sur une vision d'ensemble ; ceci sans craindre les propositions radicales ni d'appeler les choses par leur nom.

En effet — et le paradoxe eu égard à l'existence de ces nombreux rapports n'est qu'apparent —, quel système plus illisible et méconnu que celui de la recherche publique en France ? Quelle dépense publique de 15 milliards d'euros fait-elle l'objet de moins de discussions que la dépense de recherche ? Ces déficits de connaissances et de discussions constituent sans doute de graves faiblesses pour le système français de recherche. Il est plus que temps de les palier et cet ouvrage peut être un premier pas dans cette direction, même si ses

préconisations, comme nous allons le voir, posent problème.

Commentaires et réflexions

Sur les performances médiocres de la recherche publique

Il est certain que la convergence vers le bas des indicateurs de l'activité et des performances scientifiques et techniques de la France, tels qu'ils sont présentés dans l'ouvrage montrent une situation médiocre⁴, qui pose question. Chaque indicateur a, certes, ses limites, mais nous devons prendre très au sérieux ces clignotants. Ceci passe notamment par des études solides pour comprendre pourquoi ces indicateurs signalent de mauvais résultats.

D'où vient la baisse d'impact moyen des publications : quelles disciplines ? Quelles institutions ? Y a-t-il un biais lié au type de recherche ? Est-ce la croissance des publications dans des revues moins cotées ? Le fait de publier parfois en français ? Que recouvrent exactement les

3. Citons par exemple : GUILLAUME Henri. *La Technologie et l'innovation*. Paris : La documentation Française, 1998, [rapport au ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, et au ministre des Finances et de l'Industrie] ; MAJOIE Bernard. *Recherche et innovation : la France dans la compétition mondiale*. Paris : Commissariat général du Plan, La documentation Française, 1999 ; COHEN Pierre, LE DÉAUT Jean-Yves. *Priorité à la recherche. Quelle recherche pour demain ? 60 propositions pour améliorer la synergie entre recherche et enseignement supérieur, l'autonomie des jeunes, l'évaluation, la mobilité et les échanges*. Paris : La documentation Française, 1999 [rapport au Premier ministre] ; DESTOT Michel. *Rapport d'information sur l'innovation en France*. Paris : document d'information de l'Assemblée nationale n° 2364, 2000 [déposé par la Commission des finances, de l'économie générale et du plan] ; CHARZAT Michel. *Rapport au Premier ministre sur l'attractivité du territoire français*. Paris : La documentation Française, 2001 ; POMPIDOU Alain. *Pluridisciplinarité et synergies : une nécessité pour la recherche*. Paris : Conseil économique et social, 2002 ; MARINI Philippe, TRÉGOUËT René. *Rapport général 87 (2001-2002)*. Paris : Sénat (Commission des finances, loi de Finances pour 2002), 2002, tome III, annexe 33 (Recherche) ; FRÉVILLE Yves. *La Politique de recrutement et la gestion des universitaires et des chercheurs*. Paris : Sénat, Rapport d'information n° 54, session 2001-2002 ; OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). *Politiques structurelles ; recherche et innovation*. Paris : France, OCDE, 1999. Il conviendrait aussi d'ajouter plusieurs rapports récents de la Cour des comptes.

4. À noter cependant la position plus nuancée de l'OST concernant les indicateurs de production scientifique, jugés stables. En fait les deux positions ne sont pas incompatibles.

statistiques sur le nombre de chercheurs : comment les Anglo-Saxons comptent-ils leurs nombreux post-doctorants ? D'où vient la très mauvaise performance relative aux brevets : est-ce lié à la diminution des contrats militaires pour les grands groupes ? La recherche publique a-t-elle quelque chose à y voir ? Plus généralement, la part importante, en France, d'institutions non directement concernées par la recherche de type académique ne biaise-t-elle pas les indicateurs ?

On le voit, ces indicateurs appellent des travaux d'investigation serrés, discutés publiquement, pour mieux valider les interprétations, qui peuvent être lourdes de conséquences. Pourquoi ceci n'a-t-il pas été fait depuis longtemps ? Cela renvoie probablement à une insuffisante transparence et à une certaine défiance vis-à-vis de l'investigation indépendante concernant le système de recherche, fort justement stigmatisée dans l'ouvrage.

Sur les causes de cette médiocre performance et la non-transparence

Les rapports cités plus haut expriment souvent des diagnostics similaires à ceux présentés dans l'ouvrage d'Olivier Postel-Vinay, même si leur langage est plus prudent. Ces rapports parlent en effet de complexité et de faible lisibilité du système, d'interactivité insuffisante au sein du système et avec l'environnement socio-économique. Ils identifient des défaillances au niveau de la gouvernance du système, et critiquent la faiblesse des modalités de concertation et d'élaboration des stratégies, ainsi que celle des instruments d'incitation, d'évaluation et de suivi. Ils regrettent le manque de responsabilisation et la lour-

deur des procédures. Ils trouvent insuffisantes les modalités de gestion des ressources humaines, mais considèrent souvent que l'Europe, les régions, la demande socio-économique sont des moteurs puissants qui vont contraindre à l'évolution.

Il y a là des convergences intéressantes à signaler avec l'ouvrage d'Olivier Postel-Vinay et l'on peut effectivement désormais considérer tous ces éléments de diagnostic comme des faits établis.

On note cependant un désaccord important concernant l'appréciation de la portée des évolutions récentes du système. Les rapports officiels, en effet, ont tendance à conclure que les évolutions vont dans le bon sens et recommandent de les soutenir : aucun ne discute la logique et l'architecture d'ensemble du système. Olivier Postel-Vinay considère au contraire que ces évolutions récentes n'ont pas eu d'impact sensible, faute, selon lui, de s'attaquer à la racine des problèmes, c'est-à-dire à la logique même du système de recherche publique en France. C'est là que se trouve l'apport le plus intéressant et controversé de l'ouvrage.

La spécificité française : les universités, simple composante du système

L'originalité de l'ouvrage d'Olivier Postel-Vinay, à mon sens, est d'aborder de front la question des universités dans leur rapport aux grandes écoles et aux organismes de recherche. En effet, on ne comprend rien au système français actuel si on ignore qu'historiquement la recherche scientifique d'une part, l'enseignement supérieur pour les cadres de l'État et de l'industrie d'autre part, se sont constitués en dehors de l'Université. Celle-ci n'est ainsi qu'une compo-

L'EXEMPLE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

À propos du rapport du Conseil national du développement des sciences humaines et sociales, Pour une politique des sciences de l'homme et de la société (Paris : PUF, 2001, 245 p.)

Cet ouvrage collectif présente une synthèse des travaux du Conseil national du développement des sciences humaines et sociales, créé en 1998 pour mener une réflexion prospective sur la recherche en sciences humaines et sociales (SHS) en France, dans le contexte de la construction européenne et d'une ouverture internationale croissante. Présidé par Alain Supiot et réunissant une trentaine de spécialistes de divers champs disciplinaires, ce Conseil a analysé les principaux défis à relever avant d'élaborer 70 propositions regroupées autour de cinq lignes directrices.

Un premier défi est celui du décalage entre les disciplines instituées et la science en train de se faire, ce qui pose notamment le problème des freins à la reconnaissance de démarches novatrices interdisciplinaires. La création des « écoles doctorales » a constitué un progrès important, mais elles doivent davantage promouvoir les liens entre disciplines.

Un deuxième défi est celui du « localisme », et de l'insuffisante ouverture européenne et internationale de la recherche française en SHS. En particulier, un marché international du travail de recherche s'est développé, sur lequel les universités françaises ne paraissent pas en posture avantageuse. Il faut aussi améliorer les conditions d'accueil des chercheurs étrangers sur le territoire national.

Un troisième défi est celui de prendre en compte les transformations du métier de chercheur, en particulier pour les universitaires confrontés à l'enseignement supérieur de masse : le temps que les universitaires peuvent consacrer à la recherche n'a cessé de se réduire.

Un autre défi serait d'énoncer des règles d'ordre éthique et déontologique, domaine pour lequel la prise de conscience est plus avancée dans le champ de la physique ou de la biologie.

Un autre aspect crucial concerne le pilotage de la recherche, notamment la question de l'évaluation, du financement, de la valorisation et de l'édition des travaux de recherche. En particulier, la politique publique de recherche doit éviter trois effets pervers, souvent rencontrés, qui privilégient la continuité sur l'innovation : l'effet d'aubaine (l'aide publique ne fait que se substituer à un financement privé), l'effet « Matthieu » (l'argent va aux équipes qui en ont déjà beaucoup), et le risque d'instrumentalisation au service d'experts sollicités pour donner des avis sur les priorités à définir. Or, l'enjeu n'est pas seulement de répondre aux questions posées aujourd'hui, mais aussi de faire surgir les questions scientifiques de demain. Cela implique une réelle modernisation de l'administration de la recherche et une nouvelle organisation. Un vaste débat national est nécessaire pour réviser les procédures ainsi que les critères de recrutement et d'évaluation des chercheurs.

Dernier aspect important ayant retenu l'attention du Conseil, celui des grands équipements structurants : maisons des sciences de l'homme, bibliothèques, musées et pôles de recherche sur l'étranger. En particulier, le retard est énorme en ce qui concerne les bibliothèques : les bibliothèques universitaires allemandes reçoivent chaque année 4,3 fois plus de livres que leurs homologues françaises, les bibliothèques britanniques 2,5 fois plus ; le budget d'acquisition de la bibliothèque de l'université Harvard représente à peu près le tiers du budget de l'ensemble des bibliothèques universitaires françaises ; sans évoquer les heures d'ouverture des bibliothèques et le manque de personnel...

Enfin, le constat évoque l'insuffisante importance accordée aux sciences humaines et sociales dans la formation des décideurs. Malgré l'importance cruciale des relations humaines et sociales, de nombreux dirigeants du secteur privé sont issus des grandes écoles d'ingénieurs et ont été sélectionnés pour l'essentiel à partir de leurs compétences en mathématiques. Quant à la scolarité au sein de l'École nationale d'administration, on peut regretter qu'elle ne laisse qu'une place très marginale à une réflexion prospective sur la société française et ses relations avec les partenaires en Europe et au-delà.

De ce constat, résultent plusieurs recommandations articulées autour de cinq axes principaux :

— S'ouvrir à l'étranger : accueillir davantage de chercheurs étrangers, combler les lacunes de la recherche sur les pays étrangers et internationaliser la carrière des chercheurs français, trop souvent casaniers.

— Décloisonner la recherche et, d'abord, les filières de l'enseignement supérieur et les disciplines, mais aussi créer une instance de veille scientifique ayant une réflexion prospective sur les domaines émergents de recherche, renforcer les maisons des sciences de l'homme et promouvoir l'intermédiation entre la recherche et l'action. Trop souvent la recherche en sciences humaines et sociales ne s'investit pas en priorité sur des questions importantes pour les responsables économiques et sociaux.

— Moins réglementer et mieux administrer la recherche, encourager la création de fondations et de groupements d'intérêt public, modifier les procédures de financement, augmenter le nombre et améliorer la formation d'administrateurs de la recherche.

— Promouvoir la liberté et la responsabilité des chercheurs, ce qui implique une meilleure sensibilisation aux enjeux éthiques, une contractualisation des engagements des universitaires permettant une plus grande souplesse temporelle des obligations de service et une plus grande efficacité ; réviser les critères d'évaluation des travaux de recherche et concevoir l'évaluation comme une magistrature scientifique (notamment en garantissant le respect du principe du contradictoire et en élaborant un code déontologique de l'évaluation).

— Faciliter l'accès aux publications scientifiques, notamment par un meilleur fonctionnement des bibliothèques au service de la recherche, et par un soutien à l'édition d'ouvrages de sciences humaines et sociales.

Au total, sans être exhaustif sur les grandes questions relatives à l'avenir de la recherche française en sciences humaines et sociales, ce rapport montre ses principales forces et faiblesses, les grands défis auxquels il convient de faire face sans tarder et propose, outre quelques pistes à explorer, des mesures concrètes pouvant être prises à très court terme.

Peut-être peut-on regretter cependant une insuffisante réflexion sur ce qu'il faut entendre par activité de recherche (ainsi la recherche-action par des praticiens fait-elle partie du champ ?), sur les effets de la hiérarchisation par les spécialistes des domaines de recherche (champs nobles et champs accessoires, qui déterminent largement les carrières et peuvent favoriser le conformisme) et sur divers freins pouvant décourager des vocations. Ainsi, est-il normal, par exemple, de commencer une carrière de chercheur par l'écriture, souvent solitaire, d'une thèse imposante, au lieu d'articles plus modestes portant sur des sujets plus restreints ? Ne faudrait-il pas développer davantage le travail en équipe ?

Alain Michel, *Futuribles*

sante parmi d'autres du système — alors que dans les autres pays, elle en est le pilier essentiel, parfois même unique.

Le modèle standard : seule solution ?

Pour Olivier Postel-Vinay, il n'y a pas d'autre solution pour améliorer les performances de la France, que de passer au modèle « standard » d'organisation de la recherche publique, c'est-à-dire au modèle anglo-saxon, aujourd'hui adopté par presque tous les pays du monde ⁵ (voir encadré, page suivante). Mais cette solution nous semble poser des problèmes majeurs.

Le modèle standard : peu réaliste en France

Si on parle de modèle standard, alors il faut s'assurer que les conditions-cadres très strictes du bon fonctionnement de ce modèle pourront être satisfaites. Or, l'une d'elles est que ce sont les universités qui fournissent les personnels hautement qualifiés des entreprises et de l'administration. C'est en effet la condition pour que les post-doctorants et chercheurs contractuels à durée déterminée, très nombreux dans ce modèle, ne risquent pas de se trouver dans des impasses professionnelles. Or, cette condition n'est pas remplie en France ⁶ et c'est pour pallier cette difficulté que, fort logiquement, Olivier Postel-Vinay propose vaillamment la disparition des grandes écoles et des organismes de recherche (ou leur absorp-

tion par l'Université). Cependant, il ne paraît pas possible de réaliser, à un horizon de quelques années, ce type de changement, qui relève de l'architecture d'ensemble du système.

Les réponses du modèle français aux faiblesses du modèle standard

En outre, passer par pertes et profits le modèle français, c'est supposer qu'il n'a aucune vertu ni aucune pertinence par rapport au contexte nouveau. C'est à notre avis inexact car ce modèle autorise des réponses à des problèmes potentiels graves du modèle standard, qui concernent notamment l'indépendance des chercheurs, l'attraction des compétences de jeunes chercheurs et la possibilité de cumuler des travaux de recherche dans la durée. Autrement dit, comme dans toute démarche stratégique, il est essentiel de repérer les points forts et de faire en sorte que les changements, par ailleurs nécessaires, confortent ces points forts plutôt qu'ils ne les fragilisent.

Le travail à faire, et à faire collectivement

La tâche est alors claire, à défaut d'être simple. Dans le paysage institutionnel général et la culture qui prévalent en France, il s'agit de repenser les modes de gestion et de régulation des institutions, des personnels et des flux financiers. Ceci au regard des critères d'efficacité, de transparence, de cohérence et de réactivité que le système

5. Outre la France, seuls quelques pays du sud de l'Europe et l'Allemagne (en partie) font exception. En particulier, les pays d'Europe centrale et orientale, et notamment ceux qui sont en voie d'intégration dans l'Union européenne, ont tous opté pour le modèle standard, ainsi d'ailleurs que la Chine.

6. C'est précisément ce que l'auteur a démontré en pointant la grande spécificité du modèle français où les universités ont un rôle qui n'est pas à l'échelle de celui qu'elles ont partout ailleurs.

LE MODÈLE « STANDARD » D'ORGANISATION DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

C'est le modèle fondé sur le contrat, qui est aussi, historiquement, le modèle anglo-saxon. Nous l'appelons modèle « standard » car il est désormais généralisé, avec bien sûr un certain nombre de nuances, voire de différences, entre les pays. Il y a cependant une réelle base commune aux variantes de ce modèle standard, à savoir :

— *La recherche publique est financée essentiellement par des agences nationales¹ qui émettent des appels d'offres reflétant les priorités de la politique scientifique nationale.*

— *Ces agences financent des projets de recherche sous forme de contrats à des universitaires, après évaluation par des comités scientifiques indépendants ; ces contrats, qui durent de trois à cinq ans, couvrent le coût complet de la recherche, y compris infrastructures (overheads) et coûts de personnel.*

— *Les universitaires dont le projet n'est pas retenu poursuivent leurs activités d'enseignement et de recherche, ces dernières menées sur les ressources budgétaires de recherche des universités, en général très modestes. Les universitaires dont le projet est retenu sont déchargés en tout ou partie de leur enseignement et recrutent des chercheurs contractuels pour la durée du projet ; autrement dit, il n'y a pas de chercheurs publics recrutés à durée indéterminée².*

— *Les chercheurs contractuels (post-doctorants) sont soit recrutés par des entreprises, soit orientés vers une carrière universitaire stable (tenure-track), au bout d'une à trois années. Cette période contractuelle à durée déterminée est non pas un sas d'attente, mais la première étape et la voie d'excellence d'une carrière, académique comme industrielle.*

— *Les universités sont la pièce maîtresse du dispositif ; elles sont responsables de leur recrutement, du choix de leurs étudiants, de leurs investissements et de leur stratégie ; elles sont en concurrence les unes avec les autres et les diplômes sont délivrés directement sous leur timbre.*

— *Pour leurs activités de recherche, outre les contrats de recherche des agences (éventuellement) obtenus, les universités reçoivent un financement récurrent, de base, proportionnel au nombre d'enseignants-chercheurs.*

R.B.

1. C'est par exemple la NSF (National Scientific Foundation) aux États-Unis, les Research Councils au Royaume-Uni. La terminologie anglo-saxonne tend à faire prévaloir le terme de « council », traduit en français par « conseil », ce qui génère parfois de complets malentendus ; c'est pourquoi nous préférons utiliser le terme « agence » ou « agence de financement », tout en étant conscient que le terme « agency » désigne parfois un organisme de recherche.

2. Sauf dans les instituts publics de recherche finalisés, qui ont une position périphérique dans ce modèle standard.

français de recherche publique se doit absolument de satisfaire.

Des initiatives et des expériences récentes, souvent aux marges du système et résultant d'initiatives « de la base » indiquent des pistes prometteuses (par exemple, réforme des modes de gestion et de gouvernance au sein de tel ou tel organisme, dynamique de certaines grandes écoles tant au plan de l'en-

seignement supérieur qu'à celui de la recherche, démarches stratégiques d'université ou de pôle géographique...). Il s'agirait de répertorier, d'évaluer et, le cas échéant, de généraliser ces expériences, en s'appuyant ainsi sur des dynamiques existantes porteuses de changements qui peuvent être profonds.

C'est ici que le processus de travail devient essentiel : cette réinvention devra

être un fait collectif, associant l'ensemble des parties prenantes (les personnels de la recherche publique, mais aussi l'administration, tous les ministères concernés, le politique, les entreprises, les utilisateurs de la recherche et le public). Il s'agirait de conduire des analyses solides, de repérer les expériences intéressantes, en France et à l'étranger, d'élaborer des images alternatives du futur et de les évaluer — bref, il s'agirait de mener une opération de prospective sur le système national de recherche.

La question n'est plus alors de savoir si, dans l'absolu, pour des raisons de principe ou autres, on préfère tel ou tel modèle : il s'agit d'enclencher ensemble les dynamiques de changement pour que la France reste un grand pays scientifique et d'innovation industrielle, qui ait toute sa place dans la construction de l'espace européen de la recherche. Et ceci en faisant la part de ce qui est valable et

de ce qui ne l'est pas dans la tradition du modèle français comme dans le modèle standard.

*
**

Au total, on envisage aussi mal un *statu quo* irresponsable qu'on pourrait qualifier de « modèle français canal historique », qu'un saut vers le modèle standard dont on a de bonnes raisons de penser qu'il aura du mal à fonctionner correctement en France, indépendamment même de la question de son acceptabilité politique.

Cependant, en l'absence d'une dynamique collective visant à l'*aggiornamento* du modèle, non pour le renier mais pour le réinventer, il n'y aura d'autre alternative que le *statu quo* ou le modèle standard — et c'est je crois ce que l'ouvrage d'Olivier Postel-Vinay démontre avec force.

COUP DE CHAPEAU

Toujours prompt à faire un bon mot, Alain Michel (membre du comité de rédaction de *Futuribles*) vient de voir son talent récompensé. Il s'est vu attribuer un des **Mots d'Or 2002** de l'association Actions pour promouvoir le français des affaires (APFA), pour la création du néologisme « entrepreneute » (pour « entrepreneur internaute »).

La revue *Futuribles* adresse ses félicitations à Alain Michel et se réjouit d'avoir accueilli dans ses colonnes la première occurrence de ce mot, dans son article « Vers une économie d'entrepreneutes ? », paru dans le n° 243 (juin 1999).

Que nombreuses soient encore les occasions d'allier langue française et prospective dans nos colonnes !

Futuribles

L'ASSOCIATION DES HISTORIENS

En partenariat avec le Sénat

Propose

« LES DÉBATS DU CITOYEN »

Mardi 11 mars 2003, de 19h à 22h
Sénat - salle Clemenceau

**EUROPÉENS, EXISTERONS-NOUS ?
LES FONDEMENTS
D'UNE IDENTITÉ EUROPÉENNE
EXISTENT-ILS ?**

Introduction

Histoire de l'évolution du sentiment d'appartenance à la civilisation européenne de 1849 à 1949

I^{re} partie

1) Une européanité malmenée par la coupure Est-Ouest ?

Le sentiment d'appartenance à la civilisation européenne à l'ouest et à l'est du rideau de fer

2) Une européanité bloquée entre les spécificités nationales et la mondialisation ?

II^e partie

Les peuples et les nations d'Europe parviendront-ils à partager le même sentiment d'appartenance civilisationnelle et de destin commun, au-delà de la zone marchande commune ?

1) Les facteurs favorables

2) Les obstacles et les risques

Conclusion

La civilisation européenne existe-t-elle aujourd'hui ?

Sur quoi d'autre pourra se fonder une identité européenne ?

INTERVENANTS : *Élisabeth Du Réau*, professeur d'histoire contemporaine, chaire Jean Monnet à Paris III - *Violette Rey*, directrice du Centre géophile de l'ENS de Lyon - *Robert Frank*, professeur d'histoire des relations internationales à Paris I - *Jacques Lévy*, professeur à l'IEP Paris et à l'université de Reims - *Raymond Weber*, professeur au Collège d'Europe de Bruges, ancien directeur de la Culture au Conseil de l'Europe - *Sénateur Haenel*, délégué à la Convention sur l'avenir de l'Europe - *Professeur Picht*, recteur du Collège d'Europe de Bruges, ancien directeur de l'Institut franco-allemand - *Alain Lamassoure*, ancien ministre, député européen, délégué à la Convention sur l'avenir de l'Europe

MODÉRATEUR : *Catherine de Poplavsky*, Association des historiens.

PARTENARIATS : *l'Association Jean Monnet - l'Institut d'études européennes de Paris VIII - la revue Futuribles*

Inscription : 01 48 75 13 16 - **Entrée :** 15 euros (étudiants 10 euros)

Jean-Jacques Salomon ¹

Au musée des désastres

À PROPOS DE L'EXPOSITION « CE QUI ARRIVE », DE PAUL VIRILIO, À LA FONDATION CARTIER POUR L'ART CONTEMPORAIN ²

L'exposition « Ce qui arrive », qui se tient à la fondation Cartier pour l'art contemporain jusqu'à la fin du mois de mars 2003, mérite le déplacement, nous dit Jean-Jacques Salomon. L'art y rappelle à l'homme, au travers de diverses représentations de catastrophes en tous genres, que le progrès scientifique et technologique n'est pas vierge de victimes, loin s'en faut.

Après avoir présenté les grands moments de cette exhibition de désastres, Jean-Jacques Salomon en profite pour rebondir sur les rapports de l'homme au progrès et aux conséquences de ce dernier. Il revient sur la notion de « catastrophisme éclairé » (Jean-Pierre Dupuy) et le rôle de la catastrophe dans l'anticipation des risques, ainsi que sur le principe de précaution et ses limites tel qu'il est aujourd'hui défini.

Selon lui, la messe n'est pas dite et les risques technologiques ne sont pas imparables : les catastrophes passées (hors désastres naturels) sont autant d'expériences susceptibles d'améliorer les capacités de prévention, d'anticipation et de vigilance de l'homme envers les risques induits par ses propres créations.

S.D.

Pour célébrer le cinquantenaire du bombardement d'Hiroshima, le directeur du Musée de l'espace à Washington avait cru bon de montrer, aux côtés de l'*Enola Gay*, le bombardier B-29 porteur de la bombe atomique, quelques photos des destructions et des victimes. Mal lui en prit : il dut démissionner, les associations d'anciens combattants n'entendant pas confondre l'hommage à la prouesse guerrière avec la moindre compassion pour la ville anéantie. C'est

1. Professeur honoraire au Conservatoire national des arts et métiers, conseiller scientifique de Futuribles.

2. Exposition ouverte depuis le 29 novembre 2002 et se prolongeant jusqu'au 30 mars 2003. *Futuribles* remercie la fondation Cartier de son aimable autorisation de reproduction des photos ici présentées.

qu'un musée de la science ou des techniques n'est jamais conçu pour accueillir — à plus forte raison exhiber — les accidents, les dégâts, le coût humain qui peuvent accompagner les merveilles produites par le génie de l'homme. Je puis moi-même en témoigner pour avoir été membre de commissions qui président à l'orientation de plusieurs de ces musées : ceux qui y ont plaidé en faveur d'une « mise en perspective » du progrès technique n'ont jamais eu gain de cause. Iconoclastes, dissidents et immédiatement tenus pour des gauchistes champions de l'antiscience, ils commettent en somme un crime de lèse-majesté en proposant de faire leur place aux coûts et aux dégâts du progrès.

C'est seulement du côté de la création artistique, romans, essais et œuvres d'art, que la critique, sinon la contestation du progrès a trouvé à s'épanouir, offrant à l'aveuglement des hommes, par l'anticipation, la fiction ou le réalisme, l'écriture et les modèles plus ou moins visionnaires des catastrophes qu'ils auraient à subir. Deux mondes en somme, dont *L'Homme sans qualités* de Musil³ a fort bien perçu les enjeux : celui de la science et de la technique qui refusent de s'interroger sur elles-mêmes et leurs répercussions, celui des écrivains et des artistes dont les mises en question peuvent aller si loin qu'il n'y a plus qu'à jeter le bébé avec l'eau du bain.

C'est bien pourquoi l'exposition « Ce qui arrive », à la fondation Cartier, est un événement : hors les murs d'un musée des techniques, c'est le musée de la création artistique la plus actuelle qui accueille à Paris, dans son immense cuve de verre et de métal, tout ce qui témoigne des dérives et des détournements de la raison qu'on désigne sous le nom de *crashes*, d'accidents majeurs, de catastrophes technologiques.



WOOD Lebbeus et ROCHAS Alexis. *La Chute*, 2002.
900 tubes d'aluminium, 16 x 20 m et 7 m de haut.
Courtesy Henry Urbach Architecture, New York.
Photo : Philippe Ruault

Le musée des catastrophes

À gauche de l'entrée, une forêt métallique de 320 m², faite de 900 tiges d'aluminium de sept mètres de haut, pliées, tordues comme soufflées par une tempête, a pour titre *La Chute* : non pas tant, suivant ses auteurs (Lebbeus Woods et Alexis Rochas), celle d'icarc que celle du bâtiment même qui l'héberge si surve-nait « une rupture de l'inertie des masses supérieures sous le coup d'une force externe.

3. MUSIL Robert. *L'Homme sans qualités*. Paris : Seuil, 1930-33 (trad.).

L'accident laisse entrevoir ce que pourrait devenir l'architecture le jour où elle investira son capital créatif non pas tant dans une lutte contre la pesanteur que dans une réflexion sur ce qui se produirait si nous lâchions tout. »

À droite, Nancy Rubins expose une sculpture, comme elle en a l'habitude, composée des débris monumentaux d'un accident, ici celui d'avions et d'engins spatiaux aux ailes, moteurs et tuyères déchiquetés, un assemblage de près de cinq tonnes suspendu au plafond et fixé au sol à la fois à cause de son poids et de sa dérision aérienne. Nancy Rubins est célèbre pour ses imposantes compositions dont les matériaux viennent des décharges de la société de consommation : par exemple, à Pittsburg, sur neuf mètres de haut, l'assaut donné aux arbres d'un jardin par une succession de caravanes et de maisons-cabines grimpées les unes sur les autres, le tout coiffé par des grues et des poteaux télégraphiques, intitulé *Une autre forme de croissance économique*.

Après cet *introït* qui conjugue les symboles d'un accident encore naturel avec celui des accidents technologiques majeurs, la messe du désastre se poursuit dans le sous-sol divisé en espaces cloisonnés, qui distribuent images et films exposant jusqu'à l'obsession toutes les figures de l'apocalypse, réalisées, possibles et virtuelles, qui sont exclusivement l'œuvre de la main de l'homme. Déraillements, désintégrations de fusées et d'usines, chutes de zeppelins et d'avions, explosions de bombes A et H, accidents de Bhopal, Tchernobyl ou Toulouse, tout y est, jusqu'à la double version des feux d'artifices organisés à Shanghai, l'une officielle pour *apparatchiks*, et l'autre par un artiste réfugié aux États-Unis qui dénonce le chaos des abus et tricheries du régime. Et bien sûr, emblème de toute l'exposition, l'attentat du 11 septembre apparaît dans plusieurs films, les uns tournés en temps réel, les autres recomposés, dont tous les auteurs, amateurs comme professionnels, sont new-yorkais.



HUTTON Peter. *New York Portrait: Chapter Two*, 1980-1981.
Film muet, noir et blanc, 16 mm, durée : 15 min.
© Peter Hutton

Il n'est pas question de faire son choix — et pourquoi le faire ? — dans ce parcours d'images et de films voués à l'état de catastrophe, entre témoins et badauds hébétés, pelleteuses et camions de pompiers, héros et victimes, parades et hommages solennels ou dérisoires. Mais les deux films en boucle les plus spectaculaires n'ont rien à voir avec les tours du World Trade Center : celui de l'Arménien Artavazd Pelechian, *Notre siècle*, sur les accidents de l'air et de l'espace, qui embarque héros et victimes dans la même succession de désintégrations et de chutes, et la vidéo du Hollandais Aernout Mik, *Middlemen*, qui met en scène l'effondrement imaginaire des Bourses, tous deux d'une tension extraordinaire, le premier porté par une musique tonitruante et une technique de montage tout



MIK Aernout. *Middlemen*, 2001. Installation vidéo, durée : 21 min, en boucle. Courtesy carlier / gebauer

Cartier a consacré en 1991 à la vitesse. En invoquant Marc Bloch, qui voyait dans la vitesse le trait le plus distinctif de la civilisation contemporaine, « une métamorphose qui s'est produite en l'espace d'une génération », Paul Virilio a désigné l'accident comme un second trait tout aussi caractéristique que complémentaire. Mais il n'a pas fallu moins que l'attentat du 11 septembre pour les convaincre, lui et la fondation Cartier, de se lancer dans cette nouvelle exposition, qui élève les dégâts de la vitesse à une tout autre dimension. L'accident propre à la civilisation technicienne prend alors un sens nouveau, et toute l'exposition vise manifestement à montrer le lien entre les dérives de la technique et l'hyperterrorisme défini comme une guerre sans règles, sans visage, sans ligne de front ni armes classiques.

à fait originale, le second sans aucun son, la caméra montant et remontant sur les acteurs hagards, agités de tics nerveux, au milieu d'écrans éteints d'ordinateurs et d'une masse de papiers abandonnés au sol. On se demande si cette fiction n'est pas plus révélatrice que les meilleures vidéos prises sur le vif.

L'exposition a été conçue par Paul Virilio, l'urbaniste et l'essayiste qui avait déjà élaboré celle que la fondation



Paul VIRILIO
Photo Patrick Gries

Banalité des accidents et hyperterrorisme

Ce lien est-il si évident ? À lire le catalogue titré en français *Ce qui arrive* et dont la version anglaise comporte étrangement cet autre titre *Unknown Quantity*, on peut en effet se demander si cette présentation assurément impressionnante et réussie des tragédies de la technique en tant que sources d'œuvres artistiques ne pousse pas l'esthétisme jusqu'à tout placer sur le même plan, l'accident et l'action terroriste⁴. La définition même de l'accident, d'Aristote à Cournot et jusqu'à la théorie des jeux, a toujours désigné ce que l'homme n'a pas voulu, même si ce

4. VIRILIO Paul. *Ce qui arrive*. Paris : Fondation Cartier pour l'art contemporain et Actes Sud, 2002, 232 p. [catalogue de l'exposition].

par quoi il se produit relève des dysfonctionnements institutionnels, de l'imprévoyance ou de la négligence humaines. L'action terroriste est le fait d'un acte délibéré et, même si elle s'en prend, comme ce fut le cas, dans les années 1990, avec *Unabomber* — l'ingénieur mathématicien américain Theodore Kaczinski — aux emblèmes de la puissance technologique, elle renvoie toujours à une intention qui *exclut* précisément l'accident⁵. Le désastre de Tchernobyl dans la conjonction d'impéritie, d'incurie et d'inconscience technocratique de la fin du régime communiste ne renvoie d'aucune façon au registre d'intentionnalité dont témoigne la percussive des deux tours du World Trade Center par des avions transformés en missiles humains, immédiatement médiatisée à travers toute la planète : le symbole de vulnérabilité exposé ici et là n'est pas du tout de même nature.

Catastrophes et œuvres d'art

L'esthétisme poussé jusqu'à la provocation peut faire de l'accident ce dont l'homme lui-même se veut ou se rêve le metteur en scène, et il est vrai que certains ont pu jubiler du spectacle des champignons atomiques comme de celui de l'effondrement des tours de New York. Dans un texte qui mérite réflexion, consacré à « La barbarie de l'intelligence ou le *Ground Zero* de la pensée », le philosophe Jean-François Mattéi a relevé les propos du compositeur allemand Karlheinz Stockausen présentant son cycle musical *Lumière*, sept opéras « cosmiques » distribués en sept jours, dans sa conférence de presse du 16 septembre 2002 : « Ce à quoi nous avons assisté, et vous devez désormais changer totalement votre manière de voir, est la plus grande œuvre d'art jamais réalisée [*Das ist das grösste Kunstwerk überhaupt*]. Que des esprits atteignent en un seul acte ce que nous, musiciens, ne pouvons pas concevoir, que des gens s'exercent fanatiquement pendant 10 ans comme des fous, en vue d'un concert, puis meurent. Imaginez-vous ce qui s'est passé. Cinq mille personnes sont concentrées sur une représentation et sont poussées, en un instant, vers la résurrection. Je ne pourrai jamais y arriver. Face à cela, nous autres compositeurs, nous ne sommes rien⁶. »

Qualis artifex... note Jean-François Mattéi en évoquant le mot attribué à Néron avec l'incendie de Rome. Embarrassé, trois jours après son intervention, des réactions qu'elle avait provoquées — les concerts furent annulés —, K. Stockausen publia un communiqué rectificatif pour expliquer que « l'œuvre d'art du 11 septembre » n'était pas son propre rêve d'artificier, mais « le plus grand chef-d'œuvre

5. Le « Manifeste » de T. Kaczinski, qui fustigeait les machines et les techniques de la société américaine avec une cohérence et une veine dignes d'Ellul ou de Marcuse, fut publié sous sa menace de représailles par le *New York Times* et le *Washington Post*. On reprocha à ces journaux d'avoir cédé au terrorisme ; en fait, son frère fit le rapprochement en lisant le texte, ce qui permit l'arrestation du mystérieux *Unabomber* dont les attentats tuèrent trois scientifiques et en blessèrent gravement beaucoup d'autres dans une campagne terroriste qui dura 17 années. Voir GELERNTER David H. *Drawing Life: Surviving the Unabomber*. New York : Free Press, 1997.

6. In MATTÉI Jean-François et ROSENFELD Denis (sous la dir. de). *Civilisation et barbarie. Réflexions sur le terrorisme contemporain*. Paris : PUF, 2002, pp. 9-11. La transcription de ces déclarations peut être consultée sur le site officiel du compositeur : www.stockausen.org.

de Lucifer [apparaissant dans son opéra] ». Et de préciser pour conclure : « J'ai rappelé le rôle de la destruction dans l'art. » Ce repentir ne rattrapait certes pas l'hommage rendu à la terreur théâtralisée en spectacle mondialisé — en somme, sa nostalgie du rôle de l'art dans la destruction. Jean-François Mattéi n'a pas tort de rapprocher ces propos de l'article « mémorable » de Jean Baudrillard dans *Le Monde* du 3 novembre 2002 : si les tours arrogantes de Manhattan se sont effondrées, ce n'est pas sous l'effet des *kamikazes* d'Oussama ben Laden, mais sous celui « de leur propre suicide » — un suicide que nous avons, tous, « sans exception » rêvé et même, suivant Baudrillard, voulu ! L'autodestruction de l'Occident est un événement esthétisant dans le style wagnérien du *Crépuscule des dieux*.

Le style de Paul Virilio, qui se donne des accents de prophétisme, ne paraît pas moins suggérer que l'accident majeur est en lui-même une œuvre d'art. Il y a pourtant plus important que le style : le message. Il s'agit d'échapper, écrit-il dans le catalogue submergé par les photos-montages de catastrophes tant naturelles que technologiques, à la « surexposition du public à l'effroi », comme s'il ne capitalisait pas son discours sur des tragédies dont les sources, le contexte et la portée sont radicalement différents (par exemple, en associant, comme pour les assimiler, Auschwitz au World Trade Center). Et surtout c'est tendre à présenter les grands accidents comme « le constat de faillite totale du progrès ». N'est-ce pas aller trop loin dans l'ordalie ⁷, en ignorant qu'il existe des procédures, des instances, des réglementations et des associations, en un mot des moyens politiques, qui visent à réduire, sinon à maîtriser les « dégâts du progrès » ?



13 décembre 1999, Brest, France.
Naufrage du pétrolier maltais *Erika* : pollution des côtes bretonnes quelques jours après.
© AFP/Marine nationale

Revenons sur la formule de Lebbeus Woods citée plus haut : « la réflexion sur ce qui se produirait si nous lâchions tout ». La limite même de cette réflexion n'est-elle pas que *nous ne lâchons pas tout* ? J'ai montré, il y a déjà longtemps, que la figure la plus contemporaine de Prométhée ne doit plus seulement compter avec la résistance des choses, de la matière, de la nature, mais encore avec celle des hommes, des institutions et des sociétés, au sens où, à tout le moins sous des régimes démocra-

7. Mot venant du latin médiéval, désignant une épreuve judiciaire par les éléments naturels, comme le jugement de Dieu par le feu, par exemple (NDLR).

tiques, il existe des recours et des mécanismes politiques destinés à limiter le « laisser-faire technologique ⁸ ». Que ces recours et ces mécanismes ne soient pas satisfaisants, et que la conjonction des intérêts économiques et des complaisances politiques les empêche d'avoir plus d'effet, j'en conviens volontiers. Mais il suffit d'entendre les récriminations des compagnies d'assurances ou des entreprises pharmaceutiques — celles-ci se plaignant des limites imposées à l'innovation par les réglementations, celles-là des surcoûts que leur imposent les législations en faveur des dédommagements —, pour prendre conscience que la partie n'est pas jouée, quelles que soient les pressions économiques. Prométhée ne reste pas les bras croisés devant les dégâts causés par l'usage du feu.

Sur le « catastrophisme éclairé »

C'est aussi pourquoi je ne peux pas suivre le raisonnement de Jean-Pierre Dupuy qui propose — contre le principe de précaution — de reconnaître la catastrophe comme inévitable afin de l'éviter ⁹. Il est vrai que la catastrophe qu'il a à l'esprit est celle de tout le système économique-politique dont le développement est manifestement si peu « durable », accompagné de tant de dégradations écologiques, d'inégalités, d'injustices et de dérives barbares, qu'il ne peut que « tourner mal ». Mais précisément, si c'est inéluctable, comment se mettre en mesure d'y parer ? « C'est la descente aux enfers qui ouvre les voies de l'apothéose » dit Hamman, un mystique que Kant citait volontiers, comme pour se conforter dans l'idée, qui lui était si chère, de « la guerre indispensable au perfectionnement du genre humain » parce qu'il faut en passer par là pour voir progresser, vaille que vaille, la société cosmopolite enfin purgée de la violence ¹⁰.

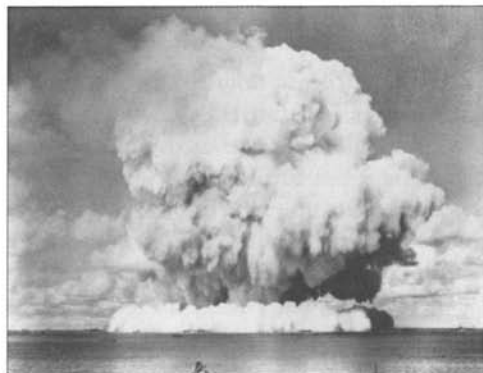
La catastrophe qu'évoque Jean-Pierre Dupuy a toutes les apparences d'une course à l'abîme se confondant avec la fin du monde — ce qui, certes, est toujours aussi concevable que possible. Mais ce pire-là est loin d'être sûr, malgré toutes les présentations les plus pessimistes des civilisations mortelles. Hermann Kahn pouvait passer pour le modèle du Dr Folamour avec son *Penser l'impensable* ¹¹, il ne menait pas moins une réflexion stratégique de précaution, fondée sur l'idée que, s'il faut décidément croire en « l'arme absolue », ce n'est pas pour céder au mirage de la guerre impossible, mais tout au contraire pour la préparer dans toutes les conditions de l'escalade, y compris avec le scénario-catastrophe de

8. SALOMON Jean-Jacques. *Prométhée empêtré : la résistance au changement technique*. Paris : Pergamon, 1982 ; Anthros/Economica (rééd.), 1986 ; *Le Destin technologique*. Paris : Balland, 1992 ; Gallimard (rééd.), 1994.

9. DUPUY Jean-Pierre. *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*. Paris : Seuil, 2002. Voir DELANNOY Benjamin. « Tenir l'impossible pour certain ». *Futuribles*, n° 282, janvier 2003.

10. KANT Emmanuel. « Conjectures sur les débuts de l'histoire humaine ». In *La Philosophie de l'histoire*. Paris : Denoël/Gonthier, Paris, 1983 (rééd.), p. 125 ; « Au degré de culture auquel est parvenu le genre humain, la guerre est un moyen indispensable pour le perfectionner encore ; et ce n'est qu'après l'achèvement (Dieu sait quand) de cette culture qu'une paix éternelle nous serait salutaire et deviendrait de ce fait possible. »

11. KAHN Hermann. *Thinking the Unthinkable*. New York : Horizon Press, 1962.



CONNER Bruce. *Crossroads*, 1976, 35 mm, durée : 36 min.
© 1975 Bruce Conner (produit avec le soutien de l'American Film Institute).

A Movie, 1958, 16 mm, noir et blanc, durée : 12 min.
© Bruce Conner

tous les seuils dépassés par le recours à l'armement thermonucléaire. D'où ses calculs assurément insensés, concluant néanmoins qu'il y aurait toujours des survivants, ce qui offrait un argument de plus à la dissuasion et donc à la prévention du passage à l'acte. Récusant l'anéantissement planétaire, il n'hésitait pas à déterminer si « les survivants [devaient] envier les morts ¹² » : à quel taux de victimes faudrait-il consentir par rapport à celui de l'adversaire pour se considérer malgré tout comme vainqueur ?

Je ne vois d'ailleurs pas de meilleur exemple de la grande catastrophe évitée (au sens de J.-P. Dupuy) que celui de la fin de la guerre froide : personne n'imaginait encore, au début des années 1980, que le mur de Berlin pût s'évanouir ni l'Allemagne de l'Est passer à l'Ouest sans une guerre « totale » engageant l'armement atomique. D'un côté, la dissuasion a effectivement servi de principe de précaution en évitant la montée aux extrêmes durant les pires crises qui opposèrent les deux superpuissances (Berlin, Corée, Cuba). De l'autre côté, c'est un soulèvement du peuple, très analogue aux soulèvements qui ont fait imploser, au XIX^e siècle, le système figé de la Sainte-Alliance, qui a sonné le glas du système de confrontation bipolaire — et non pas le cataclysme nucléaire dont le scénario paraissait le plus certain.

Il est possible, après tout, que les civilisations obéissent, comme les espèces vivantes, à un phénomène d'autorégulation biogéographique au sens où, d'elles-mêmes, elles trouvent ou se donnent un sursis sur la voie de la décomposition et de la mort ; en d'autres termes, que la nôtre finisse par se ressaisir et accepte les mesures, les coûts et les sacrifices qu'impose le refus du scénario de sa fin inéluctable face au réchauffement de la planète, aux contradictions de son développement et à l'accroissement simultané de la démographie et des inégalités. Sera-ce alors, comme le veut Jean-Pierre Dupuy, parce que nous aurons « tenu l'impossible pour certain » ? Je crois plutôt que ce sera le fruit d'une prise de conscience planétaire permettant, face à la probabilité *confirmée* de la catastrophe, de surmonter les égoïsmes et les rivalités qui interdisent aujourd'hui les compromis et les décisions indispensables. Faute de quoi, si le sursaut est trop tardif, notre espèce sera certes vouée à disparaître comme celle des dinosaures, la fin de

12. « Les survivants devraient envier les morts », titre du chapitre 2 de KAHN Herman. *On Thermonuclear War*. Princeton : Princeton University Press, 1961 ; dont le sous-titre est : « Combien de tragédies acceptables ? »

partie étant décidément jouée quoi que nous fassions — et l'on n'en parlera plus.

Mais faut-il aller si loin dans les scénarios simultanés d'apocalypse et d'impuissance ? Il est trop facile de réduire le principe de précaution à la définition qu'en donne la loi Barnier en France, sans voir qu'il y va de quelque chose de plus que le simple calcul coûts/avantages, en situation d'incertitude, permettant « l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles ». C'est décidément un contresens commode que de réduire l'enjeu du principe de précaution à un tel calcul : face à un risque potentiel dont les signaux, si faibles et si peu nombreux qu'ils soient, alertent néanmoins sur la possibilité d'une menace d'une gravité réelle, la précaution — prudence au sens aristotélicien — est en fait une attitude morale plutôt que scientifique, et si elle doit

entraîner une décision, ce peut être précisément *contre* la religion de la science et les avis des experts. Sur ce point, je renvoie aux analyses lumineuses de Marie-Angèle Hermitte à propos du drame de la transfusion sanguine : dans les années où personne ne pouvait s'appuyer, à partir de quelques cas, sur les preuves scientifiques de la transmission sanguine du sida, le Center of Disease Control d'Atlanta a pris une décision *d'ordre moral* en interdisant les transfusions, pendant que dans d'autres pays, la France en particulier, les signaux ont été sous-estimés ou même ignorés en comptant précisément sur les certitudes à venir ¹³.

Assurément, le raisonnement de Jean-Pierre Dupuy récuse l'inévitabilité de la catastrophe, mais si les jeux sont faits et que néanmoins on peut (et veut vraiment) tout faire pour l'empêcher, il ne nous dit rien des conditions qu'il faut encore remplir pour y parvenir, ni où se joue vraiment la « fin de partie », ni quelles en sont les règles, de sorte que demeure le problème des décisions à prendre et du contexte d'approbation collective dans lequel elles seront mises en œuvre. Du moins, cette conception du désastre conçu « rétrospectivement à la fois comme nécessaire et improbable » se présente-t-elle comme un vibrant plaidoyer pour l'action *hic* et *nunc*, en quoi elle paraît bien aux antipodes de celle dont



9 août 1997, Kingman, Arizona, États-Unis
Déraillement d'un train après son passage sur un pont endommagé par la tempête : plus de 100 blessés.
© AFP/John Gurzinski

13. HERMITTE Marie-Angèle. « Le principe de précaution à la lumière du drame de la transfusion sanguine en France ». In GODARD Olivier. *Le Principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme et de l'Institut national de la recherche agronomique, 1997. Voir aussi mes commentaires dans le chapitre « Prudence et précaution » de *Survivre à la science : une certaine idée du futur*. Paris : Albin Michel, 1999.

témoigne Paul Virilio qui, lui, ne cesse pas d'en appeler à l'eschatologie (le mot apparaît à plusieurs reprises dans le catalogue de l'exposition, où un « parti de l'eschatologie » est notamment recommandé, « parallèle du parti écologique, aujourd'hui officiellement reconnu »).

Retour d'expérience

Proposition qui, dans ce cas, apparaît parfaitement contradictoire : à quoi bon un tel parti quand l'histoire, à l'en croire, est « terminale », devenue un « huis clos » au sein duquel nous ne pouvons plus rien ? Si l'exposition, comme Paul Virilio le dit dans un entretien au *Monde* (8-9 décembre 2002), est « un *crash test* destiné à regarder en face la Méduse », alors tout comme la mise en perspective des ratés et des tragédies de la technique fait défaut aux musées des techniques, il manque ici un minimum de repères pour rappeler que la technique, après tout, fonctionne plus souvent sans dégâts qu'elle ne connaît de tragédies et de ratés. La fée électricité (fût-ce de source à majorité nucléaire), qui permet à toute l'exposition de fonctionner fort efficacement, n'en est-elle pas la meilleure illustration ?

C'est, en somme, présenter la technique — à la différence de Jean-Pierre Dupuy — comme une force extérieure à la volonté humaine et même comme un destin sans recours, digne des tragédies grecques. Il ne s'agit pas de contester l'originalité, la spécificité et, dans certains cas, l'énormité même des risques auxquels les innovations les plus spectaculaires et grandioses du progrès exposent aujourd'hui l'humanité. Mais pas davantage d'ignorer qu'il n'y a pas meilleure pédagogie que le retour d'expérience pour corriger les dérives et renforcer la sûreté des systèmes et des installations industriels¹⁴. Tout comme les ingénieurs procèdent par essais et erreurs, l'apprentissage par les catastrophes montre que cette démarche n'est pas inaccessible, et si l'on trouve dans toute l'histoire de l'humanité tant d'exemples d'un tel apprentissage couronnés de succès, c'est bien que l'on peut tirer des leçons des échecs parce que les jeux ne sont jamais faits (ou ne le seront, décidément, que pour la fin du monde et alors, encore une fois, pourquoi s'en préoccuper ?).

C'est entendu, s'il faut me citer moi-même, « l'échelle et la complexité de l'entreprise scientifique et technique ont pour contrepartie des conséquences potentielles sans précédent. Alors que certains risques tendent à être conjurés (explosions dans les mines, accidents de chemins de fer, ruptures de barrages), une double dimension nouvelle définit aujourd'hui les risques technologiques

14. Voir les commentaires judicieux de LAGADEC Patrick in « Retour d'expérience : théorie et pratique (Le rapport de la commission d'enquête britannique sur l'encéphalopathie spongiforme bovine [ESB] au Royaume-Uni entre 1986 et 1996) ». *Cahiers du GIS Risques collectifs et situations de crise*, n° 1, juillet 2001, Grenoble (publication de la Maison des sciences de l'homme-Alpes). L'auteur insiste non sans raison sur le fait que la pratique du retour d'expérience, suivant des procédures publiques d'information et de communication transparentes, est pour le moins négligée sinon évitée en France. De ce point de vue, le rapport anglais est exemplaire.

majeurs : les menaces qu'ils font peser s'appliquent à des zones incomparablement plus grandes et pour une durée incomparablement plus longue ¹⁵. » Mais ce n'est là qu'une partie des thèmes que j'ai développés dans *Le Destin technologique*, on ne peut se dispenser d'évoquer les autres, sous peine inmanquablement de se résigner aux « coups du sort » : non pas seulement la nécessité, mais encore la possibilité même d'un contrôle, d'une régulation, d'une maîtrise du progrès technique.



COHEN Jem. *Little Flags*, 2000. Film super 8, durée : 6 min.

« Tout le monde aime les parades, sauf quand elles sont pour les morts. »

© Courtesy Jem Cohen, 1992/2000

Car « ce qui arrive » dans le domaine de la technique n'est jamais le résultat de la fatalité — ni un enchaînement nécessaire ni une liaison fortuite : les systèmes techniques sont conçus pour fonctionner, non pas pour s'effondrer, et l'on sait combien, dans la relation de l'homme à la machine, la généalogie de l'accident se retrace dans le défaut de vigilance, de surveillance ou de maintenance. Telle est précisément la différence avec le risque naturel : on peut chercher le doigt de Dieu ou du destin dans le désastre naturel (tremblements de terre, cyclones, réveils de volcan, etc.), mais c'est toujours celui de l'homme qui se trouve à la source du désastre technologique. Certes, aucun système technique, si parfait qu'il soit, ne peut échapper à l'imprévu ou à la faillibilité de l'intervention humaine : l'accident est toujours le résultat d'une inaptitude de l'opérateur, du concepteur ou du gestionnaire à maîtriser tous les éléments d'un système, de leur hâte à appliquer à grande échelle des procédés ou des produits qui ne sont pas éprouvés, de leur manque de vigilance ou de leur défaillance, de leur violence ou de leur déraison, sans parler des dysfonctionnements éventuels de l'entreprise où ils opèrent ¹⁶.

Mais, quelle que soit l'explication, il y en a toujours une. La plupart des désastres naturels échappent à notre contrôle et ne sont après tout des catastrophes

15. SALOMON Jean-Jacques. *Le Destin technologique*. Op. cit., pp. 217 et suivantes.

16. L'enquête remarquable de Diana Vaughan sur le désastre de la navette *Challenger* a bien montré la constellation de facteurs qui a conduit à l'accident, dont les dysfonctionnements de la Nasa (National Aeronautics Space Agency), les pressions industrielles et politiques, alors que les ingénieurs avaient rappelé dans une téléconférence, la veille même du lancement, les risques qu'entraînait un joint sensible aux basses températures : ce jour-là, la température oscilla entre - 4°C et - 13°C. Voir VAUGHAN Diana. *The Challenger Launch Decision: Risk Technology, Deviance and Culture at NASA*. Chicago : University of Chicago Press, 1996 ; et SALOMON Jean-Jacques. « Le risque technologique et l'aventure spatiale ». *Zénon : Espace, technoscience, imaginaire*, n° 2, novembre 1997, pp. 37-43. Il semble que la même mise en garde ait été lancée à plusieurs reprises quant à l'usure du bouclier de tuiles de la navette *Columbia*, victime d'un tragique accident début février 2003.

que pour nous : le cyclone sans marins sur la mer, le tremblement de terre sans Lisbonne, l'éruption du volcan sans Pompéi, voilà qui appartient à l'histoire de la nature dont l'homme n'est pas partie prenante. En revanche, la généalogie des catastrophes technologiques est strictement humaine et elle n'est pas imparable : l'on peut et l'on doit tout faire pour les prévenir, la gestion de la sûreté étant affaire de constante prudence, prévention et vigilance. Si l'on met sur un plateau de la balance le nombre de personnes transportées chaque jour en avion et en train, et sur l'autre celui des victimes résultant chaque année de *crashes* aériens et ferroviaires, la perspective nihiliste de « la faillite totale du progrès » appelle à tout le moins des nuances : la gestion de la sûreté n'y est pas étrangère.

Ce n'est donc pas l'exhibitionnisme des catastrophes technologiques qu'on peut reprocher à l'exposition de la fondation Cartier — car elles sont incontestablement une donnée inscrite dans les sociétés industrielles, à plus forte raison depuis qu'elles se proclament postindustrielles —, mais sa complaisance à l'idée qu'on ne peut rien faire pour les combattre, les limiter, sinon les éviter. Et non seulement les prévenir, mais encore les réparer : le volumineux *Traité de catastrophe* mené sous la direction du professeur Huguenard, qui n'a jamais désespéré de sauver les victimes des désastres naturels ou technologiques, rappelle que les efforts visant à formaliser le risque ne sont jamais exempts d'arrière-pensées. Il évoque ainsi, dans son « petit lexique insolent », le risque comme « objet d'innombrables prosopopées de la part des politiques (qui généralement en prennent très peu) et de calculs beaucoup plus pointus de la part des assureurs (dont le métier est d'en prendre encore moins) ¹⁷ ».

Au-delà de cette boutade, c'est rappeler que l'eschatologie de l'exposition de la fondation Cartier a omis de s'interroger sur les causes et les responsabilités de « ce qui arrive ». Et à tout le moins d'évoquer le débat essentiel qui, traitant toute technologie comme un processus social, la fait relever de luttes d'intérêts et d'enjeux, de choix et de décisions qui se jouent sur le terrain non pas seulement de la technique, mais aussi — sinon d'abord — sur celui de l'économie et de la politique. C'est aussi oublier que Persée eut finalement raison de la Méduse, en s'appuyant précisément sur les ressources de la technique : il s'éleva en l'air grâce à ses sandales aériennes et se servit comme d'un miroir de son bouclier pour éviter de la regarder en face. Le mythe veut encore qu'une seule boucle arrachée aux cheveux du cadavre de la Méduse, présentée à une armée assaillante, la mettait en déroute.

17. HUGUENARD Pierre (sous la dir. de). *Traité de catastrophe : de la stratégie d'intervention à la prise en charge médicale*. Paris : Éditions scientifiques et médicales Elsevier, 1996, 924 p.

IDÉES & FAITS

PORTEURS D'AVENIR

Empreinte écologique ou empreinte productive ?

La presse ¹ s'est fait l'écho d'un nouvel indicateur écologique, l'« empreinte écologique », proposé par le WWF (World Wildlife Fund/Organisation mondiale de protection de la nature) quelques jours avant le sommet de Johannesburg (fin août 2002). Il s'agit effectivement d'une empreinte puisque l'indicateur est la somme des surfaces nécessaires à la production de ce que les hommes d'un territoire (région, pays, monde) consomment au cours d'une année.

L'empreinte globale ² est l'addition des surfaces cultivées (empreinte terres cultivées) de toutes les récoltes et fibres que nous consommons ; l'empreinte pâturage, celle des surfaces de pâturages et des surfaces nécessaires à la production de viande et sous-produits animaux (lait, laine, cuir...) ; l'empreinte forêt, la surface de forêt correspondant à la consommation de bois sous ses différentes formes, du meuble au papier ; l'empreinte pêche, la surface utilisée sur les zones de pêche productives (2 milliards d'hectares de zones productives sur les 36,3 milliards d'hectares d'océan

dans le monde) ; l'empreinte terrains construits, la surface utilisée pour construire toutes les infrastructures humaines (logements, routes, usines...) ; enfin une très discutable empreinte énergétique qui correspond surtout à la consommation d'énergie fossile (bois compris) .

L'empreinte énergétique est représentée par la surface de forêt nécessaire à l'absorption de CO₂ émis par les combustibles fossiles consommés par chaque zone géographique moins les 35 % de CO₂ absorbés par les océans. Si les arbres absorbent bien du CO₂ pour croître, la dégradation biologique naturelle des forêts produit elle aussi du gaz à effet de serre (méthane) et en suivant le même raisonnement, il serait sans doute plus efficace d'ajouter les surfaces de parcs à huîtres (les coquillages absorbent du carbone pour constituer leurs coquilles).

Autre problème, si l'empreinte énergétique est calculée en cherchant la surface nécessaire de forêt pour produire une équivalence énergétique mesurée en bois de chauffage, la pollution (suies, particules, monoxyde de carbone...) engendrée par un poêle à bois ou une chaudière au gaz n'est pas du tout équivalente. L'impact écologique de notre consommation énergétique, en particulier l'impact du réchauffement de la planète, peut difficilement se mesurer par une surface.

1. *Les Échos*, 27 août 2002 et *Le Parisien*, 22 août 2002, par exemple.

2. *Rapport « Planète vivante » 2002*. Gland (Suisse) : WWF, juin 2002, 43 p.

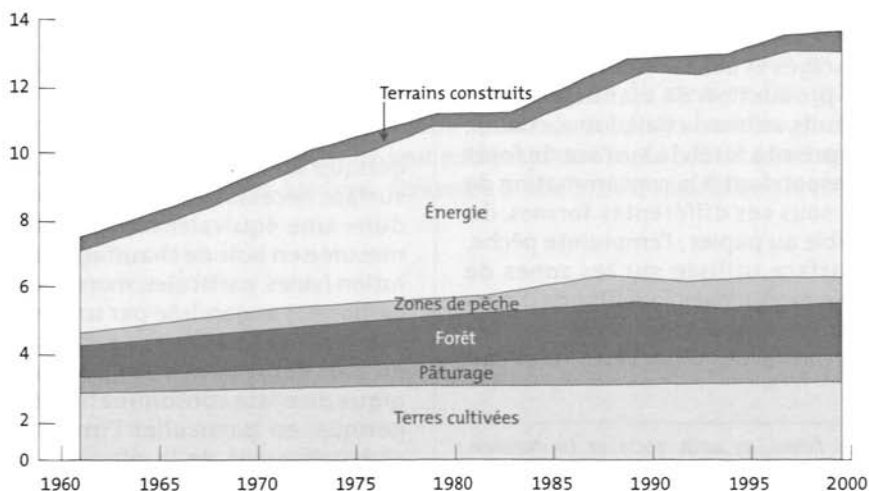
Les empreintes surfaces cultivées, pâturages, forêt et pêche semblent utiles pour mesurer la productivité de notre exploitation — l'empreinte terre cultivée mondiale a augmenté de moins de 10 % en 30 ans alors que la population mondiale a doublé — ou pour montrer de façon pédagogique combien les pays développés exploitent, via leur consommation, une surface bien supérieure à celle de leur propre territoire, à la nuance près que l'addition des surfaces de l'empreinte étant exclusive (chaque surface est prise en compte une fois, même si elle fournit plusieurs services productifs), elle tendra donc à être supérieure à la surface réellement exploitée.

Ces empreintes exprimées en surface par habitant sont, pour les pays riches, de 3 à 14 fois supérieures à celles des habitants des pays à faibles revenus, selon l'empreinte considérée. Ceci s'explique non seulement parce que les pays développés consomment davantage en général, mais aussi

parce qu'ils consomment par exemple des céréales qui requièrent des terres riches, alors que le mil ou le sorgho sont cultivés sur des terres de moindre qualité. Or, la différence de qualité des sols est prise en compte dans l'empreinte surface cultivée ; la consommation de viande accroît logiquement la surface pâturage mais accroît aussi la surface cultivée pour la production de foin, etc. On notera que globalement, en 40 ans, hors l'empreinte énergétique, toutes les empreintes mondiales ont peu augmenté compte tenu de l'accroissement de la population.

Hormis la difficulté de mesurer notre exploitation de la biocapacité terrestre par l'addition d'empreintes surfaciques, le principal problème de cet indice est qu'il ne prend pas en compte l'aspect écologique ou non de cette exploitation. En effet, ne sont pas prises en compte les dégradations dues à l'exploitation de ces surfaces comme, par exemple, la pollution des sols et des eaux, liée à l'amélioration

L'empreinte écologique mondiale 1961-1999 selon le WWF
(en milliards d'hectares globaux)



des rendements agricoles, par l'utilisation massive d'engrais et de pesticides. Au-delà de l'inégalité criante de consommation, donc d'utilisation de surfaces, entre pays riches et pauvres, le problème est-il que les hommes utilisent une quantité plus importante de surface terrestre pour satisfaire leurs besoins ou qu'ils altèrent un écosystème qui ne pourrait éventuellement plus répondre aux besoins des générations futures ? L'écologie a-t-elle vocation à préserver la terre pour elle-même ou à préserver la terre pour qu'elle réponde aux besoins des hommes ?

Si on opte pour la seconde partie de l'alternative, mieux vaut tenter de mesurer les dégâts induits par l'exploitation de l'environnement. C'est ce que tente de faire l'ISEW (*Index of Sustainable Economic Welfare*) ou « PIB vert », en déduisant du produit intérieur brut une évaluation économique des dégradations de l'environnement. Il existe plusieurs évaluations de cet indice, en particulier le travail de Tim Jackson et Susanna Stymne du Stockholm Environment Institute (SEI)³ ou celui des Amis de la Terre⁴ qui propose l'outil d'évaluation en ligne. Il existe aussi des indicateurs non monétarisés dont le *dashboard of sustainable development*⁵, qui contient 13 indicateurs environnementaux (qualité de l'air et de l'eau, quantité de déchets toxiques...) et 33 indicateurs de mesure de l'économie et de la société⁶.

Si les indicateurs sont souvent très utiles à la comparaison géographique et à la mesure dynamique des tendances, il convient cependant de bien savoir ce que l'on mesure effectivement. L'empreinte écologique ressemble davantage à un indicateur de productivité qu'à un indicateur écologique.

Véronique Lamblin

Obligation de résultats pour la justice française ?

L'évaluation et la modernisation des services publics n'est pas chose nouvelle en France : Michel Rocard avait contribué à lancer le mouvement lorsqu'il était Premier ministre (circulaire du 23 février 1989). Plus de 10 ans après, la justice française va-t-elle à son tour devoir se soumettre à une obligation de résultats ? C'est ce qu'a laissé entendre le nouveau ministre de la Justice lors d'interventions publiques, cet automne.

Le 18 octobre 2002, invité du congrès de l'Union syndicale des magistrats, Dominique Perben annonce une « triple modernisation » de l'institution : « par l'augmentation des moyens matériels », « par l'organisation des services » et « par le droit ». Il indique qu'« une nouvelle méthode d'allocation des ressources sera définie » : les moyens en personnel et en crédits de fonctionnement seront attribués sur « des objectifs précis de réductions des stocks et des délais ». Ces objectifs seront fixés par contrat avec les juridictions.

Le garde des Sceaux renouvelait ensuite ces engagements lors d'une rencontre avec les responsables des cours d'appel, le 28 octobre 2002. Lors d'un entretien télévisé donné le lendemain, Dominique Perben précise le contenu

3. JACKSON Tim et STYMNE Susanna. *Sustainable Economic Welfare in Sweden. A Pilot Index*. Stockholm : SEI, 1996, 61 p. ; site Internet : www.sei.se/pubs/dpubs.html.

4. Voir site Internet : www.foe.co.uk/campaigns/sustainable_development/progress/.

5. Voir site Internet : <http://esl.jrc.it/dc>.

6. Pour une analyse plus précise des indicateurs de développement durable, dont les références précédentes sont tirées, voir GADREY Jean. *Futuribles*, n° 281, décembre 2002, pp. 39-71.

de cette nouvelle réforme. Le ministre présente alors son projet comme une occasion de « faire le point » sur plusieurs questions : celle des délais avant audience, celle de l'exécution effective des peines (dont un tiers n'est pas exécuté) et celle de la situation des victimes. Dominique Perben évoque également la création de postes de magistrats, la nomination de nouveaux fonctionnaires du greffe et le lancement de programmes immobiliers. La justice disposant de moyens « en principe pour cinq ans », l'idée est de faire en sorte que ces moyens « ne s'égarer pas dans la nature » et qu'au bout de ces cinq ans, « les Français voient ce que ça a apporté en termes de justice plus rapide et en termes de justice plus équitable ». Un premier bilan devrait être fait « au bout d'un an ».

Pourquoi une telle réforme ? La justification principale donnée par Dominique Perben est que « nous sommes aujourd'hui dans une société beaucoup plus transparente, en tout cas plus transparente qu'il y a 50 ans ». Le garde des Sceaux affirme avoir en conséquence demandé aux magistrats de « parler », d'« expliquer le sens » de ce qu'est la justice, afin de la « rendre plus lisible, plus compréhensible pour nos concitoyens ».

Parmi les questions que la chancellerie devra aborder, celle des délais est à la fois l'une des plus visibles et l'une des moins lisibles. À la question de savoir s'il est possible de dire à un justiciable dans combien de temps son cas sera jugé, Dominique Perben répondait le 29 octobre 2002 qu'il existe déjà des délais butoirs, qui sont « relativement longs ». Faudrait-il les raccourcir ? Peut-être, répond le ministre, mais pas trop non plus : « si un délai trop précis n'est pas respecté, toute l'affaire tombe, avec des conséquences qui peuvent être dommageables pour

le justiciable ». Rien n'est donc fixé et la concertation avec les divers acteurs de la justice risque, elle aussi, de durer un certain temps.

Rappelons toutefois que la question des délais a déjà reçu des réponses que la France ne peut ignorer : — La notion de « durée raisonnable » apparaît dans la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme (article 6-1), que la France a ratifiée en 1974. La jurisprudence de la Cour européenne de justice a précisé par la suite que « le caractère raisonnable du délai de la procédure devant le tribunal doit être apprécié en fonction des circonstances propres de chaque affaire et, notamment, de l'enjeu du litige pour l'intéressé, de la complexité de l'affaire, ainsi que du comportement du requérant et des autorités compétentes » (arrêt du 17 décembre 1998).

— Il serait bien de prêter attention à ce qui se joue en Grande-Bretagne, où une ambitieuse réforme de la justice civile est en cours d'achèvement. Les *Civil Procedure Rules* d'avril 1999, modifiées en partie après expérimentation, ont introduit une distinction entre trois « rythmes » de traitement des dossiers, correspondant à trois types de cas : « *small claims track* » (demandes de dommages et intérêts inférieurs à 5 000 livres), « *fast track* » (entre 5 000 et 15 000 livres, calendrier fixé d'avance et limitation de la durée du procès à une journée maximum) et « *multi track* » (au-dessus de 15 000 livres, ainsi que les cas trop complexes pour la « voie rapide »).

Certes, l'exemple britannique n'est pas applicable tel quel en France (les contraintes temporelles sont différentes dans le système français, où la procédure civile est un mixte d'accusatoire et d'inquisitoire), mais l'enjeu reste bien le même : il s'agit d'établir

une proportion entre les délais et le « poids » des affaires dont est saisie la justice.

Guillaume Dupont

Sources : sites Internet des chancelleries française (www.justice.gouv.fr) et britannique (www.lcd.gov.uk) ; entretien donné par Dominique Perben dans l'émission « Les Quatre Vérités ». *France 2*, 29 octobre 2002.

Obésité : l'agroalimentaire sur la sellette

Futuribles s'est fait l'écho à plusieurs reprises de la tendance croissante à la judiciarisation des rapports sociaux, notamment aux États-Unis¹. Le secteur de la santé constitue, en la matière, un terreau idéal : on l'a vu en ce qui concerne la tabagie et les nombreux procès intentés — et gagnés — à l'encontre des fabricants de cigarettes, puis, plus récemment, s'agissant des difficultés croissantes, pour les professions médicales, à trouver des garanties d'assurance à prix raisonnable. Voici que l'obésité, une affection de plus en plus répandue dans les pays développés (et qui tend aussi à gagner les pays en développement)², est en passe de compléter le tableau. Sauf que, cette fois, les industriels essaient de prendre les devants.

Quatre entreprises agroalimentaires (dont Pizza Hut et McDonald's) ont déjà été poursuivies en justice pour leur responsabilité dans l'obésité aux États-Unis, en 2002 (sur base, notamment, du mauvais affichage du contenu calorique des produits, de la non-prévention des consommateurs sur les risques médicaux encourus...). Pour éviter un effet « boule de neige », les industriels s'engagent de plus en plus activement dans des campagnes anti-obésité, à l'image de Kraft Foods (groupe Philip Morris !) qui apporte un soutien financier à l'American Dietetic Association, de Tyson Foods qui a participé à un cycle de formation aux bases de la nutrition à destination des enfants, ou encore de McDonald's qui utilise désormais des huiles allégées et propose des menus *light* dans ses *fast-foods*.

De plus en plus, à titre individuel, les entreprises concernées lancent des initiatives du même type ; certaines recommandent de pratiquer des activités sportives (suivant en cela les conseils du président Bush !), voire de ne pas dépasser une visite par semaine dans leurs restaurants (à l'instar de McDonald's en France). Mais elles s'organisent aussi de manière collective. Ainsi, la filière agroalimentaire³ a lancé, en juin 2002, un programme appelé « Activate », via l'IFIC (Conseil international d'information alimentaire), consistant en travaux de recherche sur la nutrition et visant à émettre des recommandations en la matière. Elle a également mis en place un site Internet à destination des enfants (kidnetic.com), leur permettant, par exemple, de construire des menus équilibrés.

Bien entendu, ce positionnement les sert, leur procurant, paradoxale-

1. Voir, par exemple, DEBRUYNE Stéphanie. « États-Unis : judiciarisation au péril de la santé ». *Futuribles*, n° 280, novembre 2002, p. 75.

2. Voir, notamment, MORGAN Nicole. « McDonald's ou la revanche de Pear Harbor. Une tendance "lourde" : l'obésité » ; « L'obésité aux États-Unis : de mal en pis » ; « Obésité, *fast-food* et universités ». *Futuribles*, respectivement n° 209, mai 1996 ; n° 266, juillet-août 2001 ; n° 267, septembre 2001 ; et DEBRUYNE Stéphanie. « Obésité et pays en développement ». *Futuribles*, n° 276, juin 2002, pp. 89-91.

3. Notamment, Coca-Cola, Hershey, Keebler, Kraft Foods, Masterfoods, McDonald's, Procter & Gamble, Pepsico et Sara Lee.

ment, une certaine forme de publicité. Beaucoup espèrent aussi se mettre ainsi à l'abri de poursuites ultérieures liées aux conséquences médicales de l'obésité — avec plus de 60 % d'adultes en surpoids et 25 % d'obèses, le potentiel de plaignants américains peut en effet les inquiéter. Mais globalement, on nage dans l'hypocrisie puisque cela fait déjà bien longtemps que les groupes industriels qui possèdent les enseignes alimentaires prédisposant aux problèmes de poids sont aussi ceux qui commercialisent les produits de régime et autres menus minceur. Leur intérêt financier est patent.

Quant à savoir s'ils ont une responsabilité effective dans l'« épidémie » d'obésité (selon les termes de l'Organisation mondiale de la santé) qui sévit dans le monde, la tâche n'est pas simple. Les aliments proposés ne sont pas *a priori* nuisibles pour la santé (beaucoup répondent même à certains besoins nutritionnels quotidiens). C'est davantage la fréquence et la quantité de consommation de ces produits qui posent problème et, à cet égard, il est difficile de dire si cela repose sur la responsabilité individuelle du consommateur ou sur celle du producteur. Certes, celui-ci a régulièrement augmenté la taille des portions proposées (les sodas se boivent en demi-litre, le *pop-corn* se mange par seaux, les *hamburgers* comptent jusque quatre étages...), mais était-ce une incitation ou une réponse à la demande ? On en revient toujours au même problème : qui de la poule ou de l'œuf ?

Conclusions provisoires de tout cela : 1) consommer la nourriture en cause avec modération (si pour le passé, rien n'est tranché, personne à l'avenir ne pourra affirmer n'avoir pas été alerté sur les risques) ; 2) toujours faire une chose et son contraire (produire un bien et, soit en expliciter tous les effets induits, soit produire les so-

lutions auxdits effets, idéalement les deux), afin de prévenir tout risque ultérieur d'incrimination — c'est d'ailleurs une tendance lourde puisque pas très éloignée du principe du pollueur-payeur et, donc, très « développement durable »... de l'entreprise tout au moins.

Stéphanie Debryne

Sources : articles de *Futuribles* cités en notes ; RÈME-ROUSSEAU Pétronille. « Les géants de l'agroalimentaire mettent en place des campagnes anti-obésité ». *Le Monde*, 7 septembre 2002, p. 22.

Le profil des jeunes recrues en France

Les profils requis par les employeurs français pour leurs jeunes recrues changent. C'est du moins ce qui semble se dégager d'une enquête ESLSCA (École supérieure libre des sciences commerciales appliquées)/Ipsos Opinion, réalisée du 18 au 22 novembre 2002 auprès de 300 entreprises françaises de cinq secteurs (distribution, grande consommation, banque-finance, communication, conseil). En effet, compte tenu d'un plus grand nombre de candidatures, leur attitude à l'égard des jeunes diplômés évolue. Les stages effectués, la constitution d'un véritable projet professionnel, le bilinguisme français-anglais, la maîtrise des logiciels de bureautique figurent au premier rang des exigences des recruteurs, alors que la cote du diplôme est une valeur en baisse.

Selon l'étude, apparaît un nouveau profil de candidat idéal, le « pré-actif » : les entreprises ciblent des débutants expérimentés, donc rapidement opérationnels, privilégiant les jeunes ayant pratiqué stages et alternance (77 %). Ainsi, selon les directeurs

SAINT-SIMON ET LA VIGIE

Le comte de Saint-Simon (1760-1825) se veut « publiciste », c'est-à-dire celui qui contribue à la formation de l'opinion publique ; mais publiciste d'un genre particulier, non pas celui qui commente la politique gouvernementale, plutôt « prospectiviste » ou, selon ses propres termes, « vigie » sur « le vaisseau de l'État ».

« Nous nous considérons comme une vigie placée au sommet du grand mât et chargée du soin de dire ce qu'elle aperçoit le plus au loin. Nous regardons le ministre comme le pilote auquel la direction du gouvernail est confiée et les publicistes comme occupés du soin de raisonner sur la manière dont le ministère gouverne. Le roi désigne le but vers lequel le vaisseau de l'État doit être dirigé¹. »

Avec la métaphore du vaisseau-État², Saint-Simon pose la première pierre de l'État prospectiviste, pouvant se guider rationnellement vers l'avenir.

Saint-Simon distingue trois instances du politique embarquées sur le même vaisseau étatique. Ces instances se différencient par leur regard et leur savoir sur l'avenir, c'est-à-dire par leurs « lumières » :

- le roi fixe le but : il est en soi — en son corps — le référent éthico-symbolique ;
- la vigie Saint-Simon, placée au sommet du mât, voit le plus loin possible pour prévoir : c'est l'officiant de la politique symbolique ;
- et le gouvernement, tenant le gouvernail, pilote et raisonne avec l'aide de ses publicistes : c'est l'instance de la politique « rationnelle ».

Saint-Simon en appelle aux artistes pour dessiner des images du futur, complémentaires à son travail prospectif. Dans sa troisième « Lettre à Messieurs les Jurés » de mars 1820, il explique la différence essentielle entre « l'Industrie » et « l'Organisateur » par la place des artistes dans son projet politique : ils doivent être placés en tête parce qu'ils sont les producteurs d'images. « Je m'étais adressé d'abord aux industriels, écrit Saint-Simon, je les avais engagés à se mettre à la tête des travaux nécessaires pour établir l'organisation sociale que réclame l'état présent des lumières [...]. De nouvelles méditations m'ont prouvé que l'ordre dans lequel les choses doivent marcher était les artistes en tête, ensuite les savants, et les industriels seulement après ces deux premières classes³. »

Le système futur n'est ni illusion ni utopie, mais vision prospective qui doit être mise en images par les artistes : « **Que les artistes transportent le paradis terrestre dans l'avenir, qu'ils le présentent comme devant être le résultat de l'établissement du nouveau système, et ce système se constituera promptement**⁴. »

Pierre Musso

1. Les Communes ou essai sur la politique pacifique. In Œuvres. Paris : Anthropos, 1966 (rééd.), tome 6, p. 393.

2. La métaphore du vaisseau-État sera reprise dans le Catéchisme des industriels (deuxième cahier, 1824). In Œuvres. Ibidem, tome 4, p. 112 : « les honnêtes gens sont las de la révolution, ils désirent ardemment sortir des écueils au milieu desquels le vaisseau de l'État navigue depuis plus de trente ans ».

3. « Lettres à Messieurs les Jurés ». Œuvres. Ibidem, tome 6, p. 422.

4. L'Organisateur. Œuvres. Ibidem, tome 2, p. 166 (1820). Souligné dans le texte.

des ressources humaines (DRH) interrogés, la succession des stages et la réalisation de formations par alternance, ou apprentissage, témoignent de la construction d'un véritable projet professionnel et d'une cohérence

de parcours. La maîtrise de l'informatique est un autre élément jugé positif à l'embauche (70 %), de même que l'existence d'une spécialisation (41 %). En revanche, les recruteurs accordent moins d'importance qu'auparavant

aux activités para-universitaires (18 %), simple preuve de dynamisme et non de professionnalisation.

Le diplôme sort grand perdant de ces évolutions. Il perd sa valeur absolue auprès des recruteurs et ne figure plus parmi les trois critères les plus importants lors de la sélection d'un candidat. Ces critères déterminants confirment ce qui précède : il s'agit des stages effectués, du niveau de spécialisation du diplôme et de l'alternance stages/études. Seuls 20 % des DRH estiment que la sélectivité du diplôme constitue un atout majeur d'insertion pour le jeune diplômé ; 38 % considèrent que le diplôme sélectif n'est pas garant de la compétence et des qualités des jeunes diplômés (ils sont même 45 % dans les très grandes entreprises et 50 % dans celles qui recrutent le plus de jeunes diplômés). En fait, les recruteurs prennent en compte la cote du diplôme principalement pour la progression de carrière (56 %).

Enfin, le bilinguisme français-anglais n'est pas encore une exigence première, exception faite des secteurs les plus internationaux (communication, conseil...). Il arrive au septième rang, derrière les stages, la spécialisation du diplôme, l'alternance, la maîtrise de logiciels bureautiques, la sélectivité de l'école et le double diplôme. Il permet plutôt, pour l'heure, de « faire la différence » (cinquième rang), même si son importance pourrait bien croître à l'avenir, selon 74 % des DRH. L'inverse serait étonnant dans une Europe élargie...

S.D.

Source : « Le "pré-actif" : nouveau profil de jeune diplômé idéal. Comment les DRH évaluent le cursus des jeunes diplômés ? » Communiqué de presse ESLSCA/Ipsos Opinion, 8 janvier 2003.

Coca-Cola contre le « court-termisme » boursier

Coca-Cola a annoncé qu'il ne donnerait plus de prévisions trimestrielles ou même annuelles. C'est la première compagnie américaine entrant dans la composition de l'indice Dow Jones Industrial Average à prendre une telle décision. Avant elle, Gillette, qui n'est pas cotée au Dow Jones, avait pris la même décision.

Warren Buffet, le milliardaire américain administrateur des deux groupes, n'est sans doute pas étranger à leur initiative. Comptant parmi les meilleurs investisseurs mondiaux, il s'est toujours élevé, même au plus fort de la fièvre des *start-ups* en 1999-2000, contre la publication des résultats trimestriels. Sa position est simple : à force de s'intéresser aux résultats immédiats, les analystes boursiers oublient l'essentiel, la santé et les perspectives de l'entreprise à moyen et long termes.

Il rejoint de la sorte des *managers* comme Peter Brabek, le président de Nestlé, qui explique fréquemment que c'est en investissant à bon escient qu'on assure la rentabilité durable d'une entreprise. À titre d'exemple, c'est seulement au bout de 18 mois d'efforts que des investissements dans la vente de café ont commencé à rapporter un peu en Russie, ce qui est rapide. Pour rentabiliser un investissement en Chine, il faut souvent au moins cinq ou dix ans. Dans ces conditions, que peuvent signifier des variations trimestrielles ?

De nombreuses entreprises européennes — et certaines américaines — partagent cette opinion, et plus encore celles qui vendent des équipements et des produits lourds. Les conséquences de la prise de position de Coca-Cola, de Nestlé et de plusieurs autres grands groupes peuvent être envisagées de deux manières.

La première est d'y voir l'amorce d'une révision d'un jugement porté sur l'action des entreprises. Dans l'optique anglo-saxonne qui domine depuis au moins deux décennies, elle doit être orientée essentiellement vers la satisfaction de l'actionnaire. Une dérive, due à la fièvre boursière de la fin du XX^e siècle, avait conduit à privilégier les chances de valorisation très rapide du capital plutôt que les espoirs de rentabilité régulière et durable. En cessant d'annoncer des résultats trimestriels et surtout des prévisions à court terme, on limiterait les mouvements erratiques de la Bourse. Mais cela ne veut pas dire que les entreprises devraient être moins soucieuses d'informer les actionnaires. Progressive Corp., une grande compagnie d'assurances américaine, a renoncé elle aussi à se soumettre à l'habitude des résultats trimestriels. Mais depuis 2001, elle fait chaque mois un point sur l'évolution de ses activités. Avant cette initiative, son cours de Bourse était deux fois plus sensible aux variations que la moyenne du Standard & Poor's 500. Depuis, il l'est deux fois moins. Autrement dit, il s'agit non pas de priver les investisseurs d'informations mais de les informer en fonction d'une stratégie qui va bien au-delà des courants conjoncturels et des modes.

La deuxième interprétation consiste à souligner que l'annonce des résultats trimestriels a pu inciter des présidents ou des directions à sacrifier le long terme, l'investissement, l'emploi, pour dégager des profits immédiats, souvent artificiels et parfois truqués. En la supprimant, on réduit la tentation et on pousse les analystes financiers à étudier et suivre la stratégie de l'entreprise. Certains économistes vont plus loin et tiennent pour probable qu'en procédant de la sorte, on habituera progressivement les entre-

prises et les investisseurs à juger les performances, non plus seulement en fonction des seuls actionnaires, mais encore selon les autres parties prenantes, clients, salariés, collectivités.

On n'en est pas encore là, ne serait-ce qu'en raison des nombreux intervenants et des professions dont la spéculation est la raison d'être. Mais une inflexion s'amorce, qui peut être renforcée par le souci des plus gros actionnaires mondiaux, les fonds de pension, de pouvoir tableter sur des résultats réels sur le long terme. Ils ne négligent pas la valorisation des actions et donc du capital, mais ils espèrent pouvoir tableter sur un bon rendement de ce capital qui, sur le long terme, est en moyenne de 7 % l'an.

Michel Drancourt

Les prophètes épinglés

Janvier 2003 a amené dans les colonnes de nombreux magazines sa moisson de prophéties nous révélant ce que nous apporterons 2003. On consacre beaucoup moins de place dans la presse à la comparaison de ce qui a été annoncé et de ce qui s'est réellement passé. Ainsi, qui se souvient que le quotidien suisse *Le Matin* accordait toute sa première page, le 3 mai 2002, au docteur Élisabeth Teissier proclamant : « Le Pen, 35 % des voix », à l'avant-veille du second tour des présidentielles françaises.

Quant au *Daily Mail* du 20 juin 2002, il publiait, à la veille de la rencontre de football Angleterre/Brésil, gagnée par ce dernier sur le score de deux buts à un, une série d'oracles donnant tous l'Angleterre gagnante, avec l'appui de Nostradamus... La victoire du Brésil n'avait été prévue, pendant le mondial de football, que par un voyant... brésilien.

Une bévute typique : il vaut mieux se tromper en annonçant des futurs de rêve plutôt qu'essayer d'anticiper des catastrophes. C'est bien ce qui ressort de l'étude annuelle publiée en Italie par le CICAP¹ et largement reprise par *La Repubblica*², qui constate qu'en 2001 les attentats du 11 septembre n'avaient fait l'objet d'aucune annonce et qu'aucun des grands événements de l'année écoulée n'avait été prévu.

En revanche, la réalité a cruellement démenti les prévisions roses d'une solution définitive au conflit du Proche-Orient³, d'un retour à la paix à partir du 20 juillet 2002⁴, d'une « forte amélioration économique en fin d'année, [d']une amélioration des politiques internationales et intérieures ». Le pompon de l'optimisme béat revient à un voyant connu, pour qui 2002 devait être une année de progrès sans précédent, d'explosion des arts, de victoire sur le cancer, une année tout en grandeur, générosité, pureté (*sic*) ! Le CICAP a publié aussi une liste de « prévisions rationnelles » qu'il a établies il y a un an pour montrer que si les astrologues et autres voyants tombent parfois juste, n'importe qui fait aussi bien avec de la logique... et de la chance.

Tout ceci fait sourire, mais on sait bien que nombre de dirigeants politiques et économiques prêtent une oreille complaisante à ces charlataneries et sont donc influencés peu ou prou par elles, quand ils ne les pratiquent pas eux-mêmes comme le très puissant défunt patron d'un groupe

français impliqué dans le nucléaire et la presse, notamment technique. Il n'y a pas à sourire lorsque l'on sait que des citoyens des pays avancés risquent de se retrouver au chômage parce qu'ils n'ont pas satisfait à des tests d'embauche basés sur des critères tout aussi fumeux. Ou parce que leurs entreprises ont été gérées n'importe comment. Les études de Daniel Boy du Cévipof⁵ et les enquêtes de la Sofres⁶ confirment la sensibilité de certaines catégories, femmes et jeunes notamment, aux horoscopes et aux astrologues. Mais elles révèlent aussi que les plus cultivés — donc les plus impliqués dans la gestion des affaires —, cadres moyens et supérieurs, sont les plus crédules. Un Français sur quatre accorde du crédit aux prédictions des horoscopes et, selon une autre étude⁷, un sur cinq reconnaît en tenir compte au moins « parfois ». Nous vivons une époque moderne...

André-Yves Portnoff

5. Centre d'étude de la vie politique française.

6. Société française d'études et de sondages.

7. HALMAN Loek (Work and Organization Research Centre). *European Values Study*. Tilburg : Tilburg University, 2001.

Le réchauffement s'accélère

Les années se suivent et se ressemblent. On annonçait, dans les colonnes de *Futuribles* en mai 1998 que l'année 1997 était la plus chaude depuis plus d'un siècle¹. Depuis, ce record a été battu plusieurs fois. Pour l'heure, c'est 1998 qui figure en tête du palmarès de l'OMM (Organisation météorologique mondiale), comme année la plus chaude depuis que les premiers rele-

1. CIPAP (Comitato Italiano per il Controllo delle Affermazioni sul Paranormale). Site Internet : www.cicap.org et revue *Scienza & Paranormale*.

2. *La Repubblica*, 1^{er} janvier 2003.

3. Voir site Internet : www.porto.it/mistero/barbanera/2002.htm.

4. Voir site Internet : www.oroscopofree.com/astrology/mforecast/index.html.

1. Voir DEBRUYNE Stéphanie. « Réchauffement de la planète ». *Futuribles*, n° 231, mai 1998, p. 84.

vés de température ont été mis en place en 1860. L'année 2002 aura été la deuxième année la plus chaude de la période (la température moyenne à la surface du globe en 2002 dépasserait de 0,5° C la normale calculée pour la période 1961-1990), suivie par 2001.

L'OMM confirme que la planète se réchauffe à un rythme accéléré : sa température moyenne a grimpé depuis 1976 à un rythme trois fois plus élevé que celui qui a prévalu sur un siècle. La hausse globale depuis 1900 atteint 0,6° C et les neuf années les plus chaudes ont été enregistrées après 1990. Selon elle, ce réchauffement rapide est sans précédent sur la période de 1000 ans pour laquelle on dispose de moyens fiables de contrôle (carottage de la banquise, examen des anneaux de croissance des arbres, analyse de la vase au fond des mers). Autre signe du réchauffement, l'étendue de la couverture de glace de l'océan Arctique en septembre 2002 a été la plus faible pour un mois de septembre depuis 1978, date des premières observations par satellite — fonte des glaces qui peut avoir un impact sur le climat régional, voire mondial, par les échanges de chaleur entre océans et atmosphère qu'elle occasionne. Pour les responsables de l'OMM, ce réchauffement est dû essentiellement à la pollution atmosphérique, en particulier les rejets de gaz à effet de serre.

En outre, l'OMM constate la forte augmentation des événements climatiques extrêmes, mais rien ne permet de la corréler au réchauffement climatique. Certaines de ces anomalies climatiques constatées en 2002 (printemps glacial au Canada, fortes pluies en Afrique de l'Est, canicule et sécheresse en Australie qui ont provoqué des incendies, été le plus chaud depuis 1860 en Suède, inondations records en Europe centrale en août...) peuvent

ainsi s'expliquer par « un épisode El Niño² d'intensité modérée », selon l'OMM. Celle-ci estime d'ailleurs que les conditions liées à El Niño devraient durer jusqu'en avril 2003. Conséquence, il faut s'attendre à des pluies anormalement abondantes sur le nord-ouest de l'Amérique latine et une sécheresse persistante en Argentine, en Uruguay et en Afrique australe.

Au vu de ces différents éléments, il devient urgent d'assurer, au minimum, le respect du protocole de Kyoto, conclu en 1997 pour enrayer le niveau des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. Car s'il est indéniable que la Terre a connu, à l'échelle des millénaires, plusieurs alternances glaciation/réchauffement, les bouleversements climatiques accélérés auxquels on assiste depuis près de 15 ans ne relèvent pas exclusivement de telles évolutions cycliques. La main de l'homme a aussi sa part de responsabilité et c'est, à ce jour, le seul levier d'action en la matière.

S.D.

Sources : AFP (Agence France-Presse). « 2002 a été la deuxième année la plus chaude depuis un siècle et demi ». Dépêche AFP du 17 décembre 2002 ; OMM. *Déclaration sur l'état du climat mondial en 2002*. Genève : OMM-684, décembre 2002.

2. El Niño, dont on a annoncé le retour en juin 2002, se produit quand la température à la surface du Pacifique au niveau de l'Équateur reste au-dessus des normales saisonnières pendant plusieurs mois ; il engendre d'importants bouleversements météorologiques dans le monde entier.

Zambie : la faim plutôt que les OGM

Début 2003, les États-Unis hésitent à porter plainte devant l'OMC (Organisation mondiale du commerce) pour trancher leur différend avec l'Union

européenne concernant le moratoire de quatre ans mis en place par sept pays européens contre les OGM (organismes génétiquement modifiés). Mais si les OGM constituent une pomme de discorde entre Européens et Américains — les premiers étant, par prévention des éventuels risques futurs, plus réticents à leur diffusion à grande échelle —, ils sont aussi en passe d'altérer les relations entre les États-Unis et certains pays d'Afrique.

En effet, la Zambie a décidé, en octobre 2002, de refuser les 20 000 tonnes d'aide alimentaire des États-Unis, au motif que celle-ci se compose essentiellement de maïs transgénique dont aucun expert n'est capable de prouver l'innocuité pour la santé humaine. C'est au terme d'un débat national et de la mise en place d'un comité d'experts que le gouvernement zambien a pris cette décision, en vertu du principe de précaution (ignorance des effets à long terme sur la santé, risque de développement d'une résistance aux antibiotiques...).

Sans refuser aussi fermement, plusieurs autres bénéficiaires africains de l'aide alimentaire ont, pour leur part, exigé des États-Unis qu'ils leur livrent le maïs moulu en farine, afin d'éviter que les paysans ne contaminent leurs propres cultures en tentant de le cultiver. Il s'agit notamment du Zimbabwe, du Lesotho et du Mozambique.

Au-delà du mécontentement suscité chez les Américains par de telles décisions, il est significatif qu'un pays souffrant de la faim comme la Zambie¹

préfère renoncer à l'aide alimentaire plutôt qu'exposer sa population au risque OGM. Est-ce un fait porteur d'avenir ? Sans doute pas du point de vue commercial puisque ce pays n'est pas en mesure d'infléchir les tendances du marché agricole en ce domaine (il s'agit d'aide dans le cadre du Programme alimentaire mondial et non d'importations). Mais d'un point de vue éthique, cela pourrait faire réfléchir ceux qui s'entêtent à encourager ce type de cultures au motif qu'aucun effet nocif sur la santé n'a été signalé à ce jour (selon les termes de la Food and Drug Administration). À tout le moins, cela milite pour la dissociation des cultures transgéniques des cultures « normales » dans les silos de stockage (ce que les États-Unis ne font plus depuis longtemps), de manière à laisser la possibilité, y compris aux plus démunis, de refuser de consommer des OGM².

S.D.

Sources : AFP (Agence France-Presse). « OGM : le rapporteur de l'Organisation des Nations unies sur le droit à l'alimentation émet des réserves ». Dépêche du 12 novembre 2002 ; BOHANNON John. « L'Afrique peut-elle se permettre de refuser les OGM ? » *Science/Courrier international* n° 631, 5 décembre 2002 ; KING Jr. Neil. « Washington redoute que la peur des OGM ne se propage hors d'Europe ». *The Wall Street Journal/Courrier international* n° 634-635, 26 décembre 2002.

2. Notons que début janvier 2003, l'Inde a à son tour refusé une cargaison d'aide alimentaire américaine pour des raisons similaires (source : dépêche de l'Agence France-Presse du 6 janvier 2003, reprenant une information du *Hindustan Times*).

1. Selon un scénario de l'Organisation mondiale de la santé, 35 000 Zambiens (sur près de 10 millions d'habitants) mourront de faim s'ils ne reçoivent pas d'aide alimentaire d'ici mars 2003.

ANALYSES CRITIQUES

BLUMSTEIN Alfred (sous la dir. de) / WALLMAN Joel (sous la dir. de)

The Crime Drop in America

Cambridge (États-Unis) : Cambridge University Press, 2001, 330 p.

Alfred Blumstein est professeur d'université à Pittsburgh, éminent criminologue dont les recherches ont couvert de nombreux aspects de la criminalité au niveau de la police et de la justice (la mesure du crime, les carrières criminelles, les sanctions, la dissuasion et l'incarcération, les populations dans les prisons, les évolutions démographiques, la violence juvénile, les politiques de lutte contre la drogue). Conçu avec toute une équipe de spécialistes sous sa direction, l'ouvrage *The Crime Drop in America*, paru il y a maintenant deux ans, analyse rigoureusement et avec mesure la chute sans précédent de la violence urbaine aux États-Unis depuis 1993.

L'approche est pluridisciplinaire (criminologie, politique publique, démographie, économie), toujours chiffrée et avec une pointe de prospective qui n'est pas sans déplaire. Il n'y a pas une seule explication de cette baisse, mais une série de causes complémentaires. Huit auteurs aux compétences bien définies se relaient pour décrire, dans un cadre scientifique clair, la responsabilité d'une ou plusieurs de ces causes, leurs éventuelles interactions et complémentarité.

La baisse soudaine de la violence dans les villes américaines du début des années 1990 est d'abord une baisse de la violence des jeunes adolescents et adultes. Elle provient de l'action conjuguée :

— de nouvelles politiques contrôlant l'accès aux armes à feu ;

— d'un marché de la drogue plus pacifique et stabilisé (achèvement de l'ère du crack et de sa culture de violence, expansion de la marijuana) ;

— d'un taux d'emprisonnement plus élevé : cette politique est surtout efficace chez les adultes et moins chez les plus jeunes qui sont protégés ; son élasticité s'avère décroissante avec le temps, et s'élèverait actuellement à 25 % pour la seule incarcération et à 10 % pour l'effet dissuasif sur la population à risque de devenir déviante ;

— d'une police différemment organisée (plus nombreuse dans les rues, s'appuyant sur le communautarisme et la proximité, politique de tolérance zéro ciblée sur la drogue et le port d'armes, responsabilisant plus les pouvoirs locaux et particulièrement par quartiers) ;

— d'opportunités économiques individuelles plus nombreuses, dont la revalorisation du marché du travail

(baisse du chômage, salaires plus élevés), faisant le contrepoids avec le coût de la violence.

Mais l'auteur se garde d'un optimisme outrancier car cette chute de la violence demeure selon lui fragile : une hausse démographique de la population alimentant la violence (les 18-25 ans), provenant de la deuxième génération après le baby boom, risque d'élever la délinquance des prochaines années. De plus, l'incarcération n'est pas la politique la plus efficace dans un contexte où la délinquance concerne surtout les mineurs ; enfin, le marché du travail n'est pas sans caprices et d'autres drogues violentes peuvent remplacer l'ère relativement passive de la marijuana (danger des méta-amphétamines en provenance des États de l'Ouest).

Si cette analyse peut paraître trop générale, globale, ou « macro » pour certains lecteurs, négligeant par là des causes plus profondes comme les méthodes éducatives, l'échec scolaire, les conditions de vie ou l'environnement, on peut penser que ce type d'étude est d'abord plus souvent accessible (du point de vue des chiffres), et parfois plus réaliste, que l'étude et la modélisation de comportements individuels (difficilement prévisibles), qui nécessite souvent beaucoup d'hypothèses et d'énormes investissements particuliers (comme les enquêtes). En revanche — et tel est un des mystères des statistiques —, des comportements collectifs, de population ou de masse, se dégagent plus facilement des lois.

Lorraine Tournoyol du Clos

GRUNBERG Gérard / MAYER Nonna / SNIDERMAN Paul M.

La Démocratie à l'épreuve. Une nouvelle approche de l'opinion des Français

Paris : Presses de Sciences Po, 2002, 352 p.

L'unicité du titre recouvre en fait deux livres. Premièrement, une présentation des nouveautés de méthode introduites dans l'enquête « Démocratie 2000 » du Cévipop¹ pour répondre aux critiques tant françaises (Pierre Bourdieu) qu'américaines (John Zaller) sur le caractère artificiel de la relation enquêteur-enquêté. D'abord, au lieu d'interroger sur une notion abstraite, on a fait souvent réagir sur un contexte concret (un maire

interdisant la mendicité ou une manifestation), en misant sur la relative ampleur de l'échantillon — 2148 personnes — et le fait que l'entretien téléphonique assisté par ordinateur permet de modifier de façon aléatoire tel aspect important de la question posée. On a également cherché à faire changer d'opinion les enquêtés en leur soumettant un contre-argument, ou en utilisant la méthode dite de la « pomme », qui consiste à remercier in fine la personne interrogée pour son utile contribution, puis à lui poser tout à trac une question déjà traitée. Cette

1. Centre d'étude de la vie politique française.

troisième approche, la plus audacieuse puisqu'elle rompt avec le dogme de la non-intervention du sondeur, a été utilisée sur un item délicat : « Y a-t-il à votre avis trop de démocratie/trop de liberté en France ? » L'effet « pomme » est ici particulièrement frappant, comme on le verra en lisant le chapitre 1, rédigé par Nonna Mayer.

L'autre partie du livre traite des résultats mêmes de l'enquête. En France comme ailleurs, on observe une baisse continue de certains indicateurs — participation électorale, identification à un parti, confiance dans le personnel politique² —, qui dénote une crise des rapports entre représentants et représentés. Même l'indicateur « intérêt pour la politique », globalement stable, est en déclin chez les moins de 40 ans, y compris les plus diplômés : « Jadis les jeunes étaient plus politisés que les vieux, aujourd'hui c'est l'inverse » (p. 75).

Il y a deux façons d'expliquer ces évolutions. La première invoque à la fois la montée des valeurs dites post-matérialistes (Ronald Inglehart) et l'adoption par les médias (surtout américains, il est vrai) d'un ton plus critique à l'égard des autorités. La seconde, que formule ici Étienne Schweisguth, incrimine l'« offre » politique : le rapprochement des programmes des partis de gouvernement et l'affaiblissement des luttes idéologiques, d'où une accalmie des passions et une désaffection des citoyens pour la politique. Mais quelle que soit l'explication, où est, au juste, le problème ? Que faut-il craindre ? Une multiplication des antidémocrates ou une désertion des urnes ?

Le premier danger ne semble pas imminent puisque pour 72 % des enquêtés, la démocratie fonctionne « très bien » ou « plutôt bien » en France. Quelques nuages subsistent tout de même :

— L'enquête confirme la coexistence en France de deux styles de démocratie, celle du gouvernement représentatif (vote + partis politiques), et celle de la démocratie protestataire et sociale (manifestations + redistribution). Dans une vision optimiste — celle du livre —, la seconde variante marque « un élargissement du répertoire d'action des citoyens ». Un esprit sceptique pourrait y voir plutôt un moyen de chantage déguisé en « mouvement social » et s'interroger sur la compatibilité entre les 60 % d'enquêtés favorables à une limitation du droit de grève dans les transports publics, et les 62 % estimant que le fait de manifester est « extrêmement ou très important » pour une démocratie.

— L'enquête montre aussi que plus d'un tiers des Français sont « potentiellement critiques à l'égard de la démocratie », particulièrement chez les moins instruits, d'où la tentation de voir dans l'éducation « le garant de la stabilité des régimes démocratiques ». Attention tout de même au paradoxe des « intolérants instruits³ », ces enquêtés à la fois diplômés et plutôt de gauche qui estiment qu'il y a « trop de liberté en France »...

— Faut-il aussi, tant qu'on y est, s'inquiéter des « ni-nistes », ceux qui se disent ni de droite ni de gauche, et sont devenus visibles depuis qu'en 1995, le Cévipof a eu la bonne idée de prévoir cette modalité de réponse dans ses enquêtes ? Pour Gérard Grunberg, cet

2. Voir sur ce point BRÉCHON Pierre. « Des valeurs politiques entre pérennité et changement ». *Futuribles*, n° 277, juillet-août 2002, pp. 95-128 (NDLR).

3. Nonna Mayer, qui en fait état p. 45, rapproche cela des résultats de l'enquête Valeurs de 1999 (dont les principaux résultats ont été publiés dans le n° 277 de *Futuribles*).

« affaiblissement du clivage droite-gauche contribue à l'affaiblissement de la démocratie représentative » (p. 132). Il est vrai qu'il pourrait s'agir d'une tendance durable (tableau 16, p. 164), mais on peut y voir simplement un indice de plus du phénomène noté plus haut, à savoir l'apaisement des passions politiques ; ce qui nous amène au second danger.

La désertion des urnes que traduit la montée de l'abstention est-elle durable ? Oui, répond Étienne Schweisguth, aussi longtemps que persistera l'affaiblissement des conflits idéologiques. Un affaiblissement qui paraît assuré tant qu'il y aura la coupure entre « ceux qui ont connu les grands conflits idéologiques d'avant 1981 et ceux qui n'ont connu que l'alternance et la convergence partisane » (p. 76). Peut-on pour autant assimiler le résultat à un « consensus » et invoquer à l'appui l'exemple de la Suisse, illustration apparemment parfaite du lien entre consensus et abstention ? En fait, le même commentateur cite un autre facteur beaucoup plus significatif à mon avis : le fait que la vie politique se

caractérise en France (mais pas en Suisse !) par une « situation de concurrence » qui pousse les responsables à masquer le coût réel des politiques préconisées et leur interdit ce « parler vrai » dont l'absence est tant reprochée à la classe politique.

Voilà à n'en pas douter une enquête riche de substance et d'innovations méthodologiques. Oserai-je tout de même attirer l'attention sur ce qui semble être une lacune sérieuse et persistante, à savoir le fait d'interroger les Français sur la démocratie en laissant complètement de côté les aspects internationaux de la question, qui n'apparaissent fugitivement que par l'item assez folklorique « Faut-il intervenir militairement dans les pays où la démocratie est menacée ? » Cette mise à l'écart du « hors France », qui reproduit involontairement le biais exagérément francocentrique des informations télévisées françaises, mériterait un effort d'aggiornamento au moins aussi poussé que celui, fort bien venu, qui a permis de renouveler la méthodologie des sondages en France.

Bernard Cazes

GÉNÉREUX Jacques

Les Vraies Lois de l'économie

Paris : Seuil, 2001, 192 p.

Accessible à tous, cet ouvrage reproduit en fait les conférences qui ont été diffusées chaque mois sur France Culture depuis l'automne 2000, conférences dans lesquelles l'auteur cherche à fournir aux personnes intéressées par les problèmes économiques des clefs de compréhension du monde contempo-

rain. Il est vrai que le discours dominant conduit parfois les autorités qui nous gouvernent à prendre des décisions dont le bien-fondé peut nous échapper.

La démarche adoptée par l'auteur consiste donc à reprendre dans ce discours « économiquement correct » des

énoncés devenus tellement évidents, sinon naturels, qu'on ne s'interroge plus sur leur pertinence. Le débat public est, en effet, envahi par les fameuses « lois de l'économie » alors que celles-ci ne parviennent pas toujours à bien rendre compte de la réalité économique à laquelle les individus sont quotidiennement confrontés.

Or, les lois de l'économie ne sont pas forcément celles que l'on croit. Sans reprendre d'une manière exhaustive leur réexamen, plusieurs exemples empruntés dans l'ouvrage montrent bien le type de travail entrepris par l'auteur. Premier exemple : « Ce qui a de la valeur n'a pas de prix ». La théorie économique libérale postule un monde imaginaire dans lequel les prix résultent d'une libre négociation entre vendeurs et acheteurs sur des marchés parfaitement concurrentiels. La réalité n'est-elle pas toute différente ? La valeur n'a-t-elle d'existence qu'à travers l'échange marchand ?

Deuxième exemple et deuxième provocation : « L'impôt n'est pas un prélèvement obligatoire » ! L'impôt est généralement présenté comme un mal nécessaire. Il affecte la capacité des individus qui entreprennent tandis que les fonds prélevés par l'État sont généralement mal réaffectés. Mais l'impôt ne peut-il pas être présenté également, « dans une démocratie, comme le juste prix consenti par les citoyens pour la production de biens publics » nécessaire au développement de la société ?

Troisième et dernier exemple : « La véritable efficacité, c'est la justice ». L'opposition classique entre efficacité et inégalité occupe largement le champ de l'économie. Il est pourtant impossible de séparer les questions de justice

et les questions d'efficacité. « Aucun problème économique ne peut éluder la question de la justice ; cette question relève toujours in fine du débat public. »

Les lecteurs avertis comprendront que l'auteur se livre à une critique de certains travers de « la théologie néolibérale ». Cette entreprise intéressante de clarification se heurte toutefois à un problème d'ordre épistémologique. S'il est exact que la théorie d'inspiration libérale repose sur des hypothèses un peu éloignées de la réalité, il n'empêche qu'elle produit parfois des résultats qui contribuent tout de même à mieux comprendre la réalité. Par opposition, la théorie néokeynésienne elle-même, qui a souvent tiré sa force de la vraisemblance de ses hypothèses de départ, n'a pas toujours su expliquer parfaitement les événements économiques. Elle a elle-même connu une « dérive scientifique » et a été amenée à « construire des monstres ».

Par-delà les oppositions théoriques, se pose fondamentalement le problème de l'économie, de son statut parmi les sciences et de ses modalités d'enseignement, notamment à l'université mais aussi à l'école. Il semble que, sur ce plan, de nombreuses personnalités aient apporté des contributions intéressantes ces derniers temps. Celle de Jacques Généreux s'inscrit dans cette perspective. Il n'est pas douteux que les controverses engagées aboutiront à des clarifications intellectuelles utiles. Loin d'être seulement une lecture critique de certaines fausses évidences, le travail de Jacques Généreux s'inscrit dans un projet éducatif visant à rendre aux citoyens « d'en bas » la capacité à maîtriser leur propre destin.

Didier Vin-Datiche

PIRON Olivier

Renouvellement urbain. Analyse systémique

Paris : ministère de l'Équipement, Plan urbanisme construction architecture, 2002, 132 p.

Si le rythme de publication d'ouvrages concernant les différents aspects des problèmes urbains ne cesse de s'accélérer, les livres concernant l'analyse rigoureuse des méthodes d'action restent extraordinairement rares. Saluons donc comme elle le mérite la parution de ce texte volontairement concis, mais qui présente avec beaucoup de réalisme l'actualité des pratiques du renouvellement urbain.

Fort de sa double expérience professionnelle, de la promotion privée au pilotage de la recherche au sein du ministère de l'Équipement, Olivier Piron sait croiser les acquis de la pratique avec les apports scientifiques les plus récents, pour analyser de manière judicieuse les caractéristiques du renouvellement et dégager maints enseignements précieux pour des actions efficaces.

Le point de départ résulte d'un constat évident mais dont peu d'auteurs savent tirer les conclusions qui s'imposent : du temps de la croissance urbaine, nous avons pratiqué un urbanisme de production pour faire face à des pénuries chroniques ; après avoir tourné la page sur la fâcheuse aventure des grands ensembles, aménageurs et promoteurs avaient acquis les savoir-faire permettant de valoriser à peu de risques les terrains équipés et les locaux qu'ils produisaient.

Aujourd'hui, les conséquences cumulatives des mutations économiques successives et de l'étalement périurbain ont radicalement changé la nature des besoins et, surtout, le mécanisme de formation des prix fonciers et immo-

biliers¹. Olivier Piron prend cette mutation en compte en détaillant les différentes formes d'obsolescence qui frappent de plus en plus souvent immeubles et terrains urbains, puis en montrant comment agir afin de renverser les logiques de dévalorisation en spirale et de reconstituer les valeurs de ces biens sous tous leurs aspects, financiers, urbains et symboliques.

Cela le conduit à détailler une série de principes d'action dont les deux principaux remettent en cause les usages de l'urbanisme de production.

Tout d'abord, « le process est indissociable du projet ». L'urbanisme de production consistait le plus souvent en une démarche en marche d'escalier définissant sur la table à dessin un état futur souhaitable avant de le matérialiser. Le renouvellement procède de politiques municipales globales faisant peu appel aux méthodes codifiées de l'urbanisme réglementaire et mobilisant tous les acteurs présents sur le terrain pour les associer à un projet collectif de revalorisation passant par tout un ensemble d'actions économiques, sociales et administratives. En particulier, la politique foncière correspondante renonce au choix de faire table rase, en procédant par expropriation pour associer dans toute la mesure du possible les propriétaires, quel que soit leur statut, à l'action entreprise.

1. Pour plus de précisions sur ce point, voir LACAZE Jean-Paul. *Renouveler l'urbanisme*. Paris : Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées, 2000, et « La formation des prix fonciers et immobiliers ». *Annales des Ponts et Chaussées*, n° 95 (1^{re} partie) et n° 96 (2^e partie), 2000.

Il en résulte que l'art de préparer puis de piloter l'action implique des jeux de rapports différents avec tous ces acteurs : propriétaires de biens obsoletés, locataires piégés dans des logements peu coûteux en raison de leur vétusté, activités commerciales et industrielles en difficultés. Il ne peut s'agir de les éliminer au profit de nouveaux venus mieux insérés, mais de dégager progressivement les moyens d'acter les pertes financières inévitables puis de définir, dans une première étape, des objectifs qualitatifs et quantitatifs, et, par la suite, de proposer à chacun des possibilités réalistes de rebondir en accompagnant la revalorisation ou de se récupérer ailleurs dans des conditions socialement acceptables. Il s'agit donc d'une forme de participation très différente de celles prévues par le code de l'urbanisme.

Cet ouvrage fondateur apportera aux professionnels, aux étudiants et à mes collègues enseignants des clés de lecture directement applicables aux problèmes d'aujourd'hui, notamment par l'éclairage apporté sur les nouveaux savoir-faire à mobiliser. Il contribuera ainsi à dépasser le pragmatisme mou qui prévaut encore trop souvent, faute de références théoriques incontestables, et aussi l'illusion récurrente de la primauté de la forme architecturale dans l'élaboration de politiques efficaces. Car il est sans cesse nécessaire

de rappeler que l'urbanisme qui réussit n'est pas forcément celui qui suscite l'admiration des lecteurs de revues ou des visiteurs de passage, mais celui qui revalorise les perceptions de l'espace vécu dans l'imaginaire collectif des habitants.

Au-delà de ces acquis importants, ce livre appelle à de nouveaux approfondissements. Sans citer Halbwachs, il se réfère implicitement à ses travaux sur les mémoires collectives et les liens entre valeurs financières et images sociales des immeubles et des quartiers, un ensemble de notions qu'il conviendrait de revisiter pour les actualiser. Par ailleurs, il montre l'intérêt de développer les analyses méthodologiques des opérations en cours, sans oublier que, par définition, une action de renouvellement urbain ne vise pas un achèvement à une date définie à l'avance.

Enfin, et ce n'est pas son moindre mérite, ce livre montre incidemment à quel point le code de l'urbanisme, même remanié par la loi SRU (solidarité et renouvellement urbains), reste pour l'essentiel un recueil de procédures longues et complexes précédant obligatoirement l'engagement de l'action, et donc beaucoup trop rigide pour accompagner ces nouvelles démarches que de nombreuses municipalités expérimentent. Puisse la leçon être entendue par les législateurs !

Jean-Paul Lacaze

SARFATI Hedva / BONOLI Giuliano (sous la dir. de)

Mutations du marché du travail et protection sociale dans une perspective internationale. Voies parallèles ou convergentes ?

Berne : Peter Lang, 2002, 622 p.

L'articulation entre travail et protection sociale est devenue le point névralgique de nos États providence en

recomposition. Sur ce sujet difficile, et avec ses 25 contributions, l'ouvrage dirigé par Hedva Sarfati et Giuliano

Bonoli est bien plus incisif et homogène que ne le laisserait prévoir son titre quelque peu pluriel et dubitatif.

Les auteurs rassemblés viennent pourtant d'horizons très différents : il y a des économistes, des sociologues, des politologues, mais aussi des juristes et des gestionnaires. L'éventail des nationalités est lui aussi très ouvert, avec une large représentation européenne mais aussi anglosaxonne, incluant des auteurs australiens et néozélandais. Ce travail mené sous l'égide de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) a regroupé les contributions en trois parties d'importance égale. Un premier bloc s'intéresse aux réformes de la protection sociale et aux mutations de l'emploi, dans une perspective globale et comparative, cependant qu'un deuxième fait le point sur une série d'expériences nationales. Un troisième ensemble ouvre enfin sur des problèmes plus partiels et sur des pratiques exploratoires, en privilégiant la question des retraites et du vieillissement.

Le lecteur est d'abord frappé par la richesse des informations et des analyses, y compris lorsqu'elles se risquent à l'exercice prospectif. Mais l'essentiel de cet ouvrage facile à lire et stimulant tient en quatre messages majeurs, loin des simplismes de la vulgate néolibérale comme des conservatismes frileux qui s'expriment parfois dans les débats européens.

Il y a d'abord l'affirmation de l'existence de marges de manœuvre, et de succès, pour une série de modèles nationaux qui subsistent et s'adaptent sans grands changements, tel le modèle suédois. Nous ne sommes donc pas condamnés à tout bouleverser ou périr. Il y a ensuite la mise en évidence d'une recherche multiforme de connexions renouvelées entre emploi et protection sociale, connexions plus souples, mais

aussi plus neutres et plus régulières. C'est le cas du recul des droits familiaux à la protection sociale, qui commencent à céder la place à des droits individualisés. Il ne s'agit pas d'affaiblir la solidarité familiale mais de garantir l'autonomie de chacune et chacun, et notamment des femmes. Le troisième message est le maintien probable de la diversité, avec un bilan nuancé des expériences néolibérales. L'ouvrage présente les avatars de la dérégulation — re-régulation en Australie et en Nouvelle-Zélande —, ainsi qu'un premier bilan du New Deal britannique. Il confronte ces expériences avec des choix très différents, par exemple la « flexicurité » danoise. Le dernier message est que rien de durable ne se fait ni ne se fera sans l'accord, voire l'appui, des principaux intéressés, les travailleurs, ce qui impose les négociations collectives comme voie centrale de réforme.

L'ouvrage est ainsi loin d'une collection d'analyses dispersées, et fait prévaloir un point de vue à la fois pluraliste et engagé, très solidement argumenté. Ce qui lui manque peut-être, en dépit de la variété des points de vue qu'il accueille, est une confrontation plus détaillée avec deux ensembles de thèses et d'orientations plus radicales qui sont présentes et insistantes dans le champ : d'un côté, les économistes libéraux, qui prônent une politique d'abaissement du coût du travail et de démantèlement des syndicats ; de l'autre, les partisans de l'allocation universelle. Il aurait sans doute été utile de faire écrire les représentants de ces deux orientations radicales et de discuter plus en détail leurs préconisations.

Mais la conclusion du livre, riche et synthétique, démonte avec un sens critique acéré les tenants et les aboutissants des différentes stratégies pensables. Elle montre qu'une grande

décantation est en cours et que l'heure de la déréglementation est passée. En définitive, elle éclaire une « route sinueuse », ni parallèle ni convergente,

mais pragmatique et créatrice, vers l'adaptation de nos sociétés aux défis du XXI^e siècle.

Bernard Gazier

JACQUET Pierre / PISANI-FERRY Jean / TUBIANA Laurence / CONSEIL D'ANALYSE ÉCONOMIQUE

Gouvernance mondiale

Paris : La documentation Française, 2002, 507 p.

Ce livre est un excellent ouvrage de référence portant sur certains grands enjeux de la gouvernance mondiale et présentant des points de vue équilibrés. Comme l'écrit Élie Cohen dans son commentaire, il s'agit probablement de l'ouvrage le plus complet sur la question en langue française. On peut par conséquent le recommander sans réserve en tant qu'introduction pratiquement encyclopédique à la gouvernance.

Ceci étant dit, le titre du livre ne reflète pas fidèlement son contenu qui s'avère peut-être trop concentré sur les aspects économiques de la question. Certes, on parle d'environnement et de la montée des acteurs non étatiques, mais plusieurs questions brûlantes relatives à la gouvernance mondiale, au sens large de l'expression, ne sont pas traitées en détail. Par exemple, un des facteurs les plus moteurs de la mondialisation, la technologie, n'est traité qu'indirectement. Les phénomènes migratoires, la culture, la sécurité, le terrorisme, l'unilatéralisme versus le multilatéralisme ne sont pas analysés. Par conséquent, le livre ne fait pas ressortir les interdépendances sectorielles qui sont aujourd'hui au cœur de la problématique de la gouvernance mondiale. La gouvernance de l'économie mondiale ne constitue

qu'un aspect parmi d'autres de cette problématique.

On notera que les contributions ont été rédigées avant le 11 septembre 2001, bien que le livre ait été publié après. Certains ajustements ont été effectués pour tenir compte de ce fait « porteur d'avenir », mais pas assez.

D'une façon générale, la définition implicite de gouvernance que donnent les auteurs nous apparaît trop étroite. Ceci résulte d'une confusion linguistique récurrente dans le débat mondial sur cette question. Le monde francophone prétend que le mot « gouvernance » est un néologisme qui trouve ses racines dans la gouvernance d'entreprise et suppose que la problématique de la gouvernance mondiale en est issue. Selon les francophones, le mot « gouvernance » ne trouve donc son sens qu'en tant que « système de contrôle sans institution gouvernementale », par opposition au mot « gouvernement » qui signifie, au contraire, l'existence d'une institution physique qui gouverne.

Nous pensons que cette interprétation est inadéquate. Le mot « gouvernance » vient de l'anglais : il ne s'agit pas d'un néologisme mais d'un mot présent dans cette langue depuis le XIV^e siècle, à en croire le dictionnaire

Merriam-Webster. *Governance* en anglais signifie l'art de gouverner. La corporate governance est l'ensemble des règles de gestion d'une entreprise ; la regional governance, la gestion territoriale ; et la global governance, la régulation planétaire avec ou sans gouvernement central. Les anglophones ne réservent pas le mot *governance* à l'entreprise ou à l'économie ; il est beaucoup plus général.

Il est dommage que cette acception plus large n'ait pas encore été retenue dans le monde francophone ; d'autant qu'en français, il est possible d'opposer « *governance* » (régulation stratégique) à « *intendance* » (gestion quotidienne), une distinction qu'on ne peut pas faire facilement en anglais.

Le sens de ce commentaire n'est pas sémantique mais substantiel. Il faut que l'on réfléchisse à une gouvernance vraiment globale et interdisciplinaire, avec ou sans institutions centrales. La fragmentation actuelle de la problématique (économie, environnement, etc.)

mène à une vue partielle et donc nécessairement incomplète des défis planétaires. Le projet de guerre préventive de George W. Bush contre l'Irak fait autant partie de la problématique intégrée de gouvernance globale que les décisions de l'Organisation mondiale du commerce ou la négociation sur le changement climatique.

Nous espérons, par conséquent, voir prochainement un livre en langue française, portant aussi le titre de *gouvernance mondiale*, qui poserait enfin ce que nous pensons être la question sous-jacente principale : l'ordre mondial actuel, inspiré du traité de Westphalie de 1648, qui prétend gérer le monde en juxtaposant environ 200 souverainetés nationales, est-il encore bien adapté aux défis du XXI^e siècle, ou faut-il le réformer ? Les réponses seront diverses, mais devant le chaos grandissant du désordre mondial actuel, il faudra attaquer cette question de front.

Kimon Valaskakis

POSTEL-VINAY Olivier

Le Grand Gâchis. Splendeur et misère de la science française

Paris : Eyrolles, 2002, 128 p.

Voir l'analyse critique de cet ouvrage par Rémi Barré, en page 55 de ce numéro.

COMPTES RENDUS

BAUDRY Patrick / SORBETS Claude / VITALIS André (sous la dir. de)

La Vie privée à l'heure des médias

Pessac : Presses universitaires de Bordeaux, 2002, 197 p.

Cet ouvrage collectif propose une approche pluridisciplinaire du phénomène de médiatisation de la vie privée. Si la frontière entre espace public et espace privé est difficilement formalisable, et qui plus est évolutive, nous assistons cependant aujourd'hui à un phénomène paradoxal de mise en scène de l'intimité, jumelée à un désir de respect de la vie privée. Dans cette société de spectacle de plus en plus spéculaire, où l'expérience singulière, authentique, devient vérité collective, on assiste à une publicisation de l'espace privé et à une privatisation de l'espace public. Les hommes politiques subiraient une tyrannie de l'intimité, à l'instar des vedettes. Mais s'ils sont de plus en plus sommés de s'exprimer à la première personne, ils demeurent maîtres des informations privées diffusées dans l'espace public. Les hommes publics se servent en fait souvent de l'étalage de leur vie privée (notamment de leur vie sexuelle) pour promouvoir leur image, plus ou moins conscients du risque d'utilisation de ces données à leur encontre. Finalement, le problème qui se pose est celui de l'équilibre à trouver entre deux libertés fondamentales : le droit à l'information et le droit au respect de la vie privée. À l'heure de la médiatisation de la vie privée, son respect devient de plus en plus une affaire personnelle. Si la vie privée est légalement mieux protégée, l'individu participe de plus en plus au dévoilement médiatique de son intimité, que ce soit consciemment, comme dans certains *shows* télévisés, ou à son insu, notamment par le fichage induit par les technologies utilisées (le téléphone portable, la carte Vitale, la navigation sur Internet, etc.).

Catherine Plurien

HIGH LEVEL EXPERT GROUP (HLEG)

Thinking, Debating and Shaping the Future: Foresight in Europe

Bruxelles : Commission européenne, 2002, 30 p.

Alors que l'Europe est plus avancée que les États-Unis et le Japon dans les domaines du *foresight* (pouvant être traduit par « prospective technologique », et comprenant le *Technology Assessment*, *TA* et le *Science and Technology Foresight*, *TF*), les politiques de soutien à cette discipline sont moins intégrées que d'autres politiques. Il existe un manque de coopération, malgré quelques notables exceptions, au niveau communautaire et les activités de *foresight* restent faibles ou non existantes dans certains pays membres.

Souvent, les nouveaux travaux ne font que reproduire les efforts déjà faits par d'autres, par méconnaissance de ceux-ci et sans synergie possible.

Un groupe d'experts des TA/TF a réalisé ce rapport à la demande de la Commission européenne pour corriger cette situation. La première partie est consacrée au bilan de l'apport du *foresight* à la société actuelle, aussi bien pour les décideurs que pour les acteurs sociaux. Le groupe fournit ensuite des recommandations pour renforcer la dimension européenne du *foresight* : partage de l'information, mise en commun du savoir-faire des experts, communication sur les *best practices*...

Il préconise le lancement de projets communs permettant de réaliser des économies d'échelle, annonce la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la création d'une plate-forme de partage de savoirs et recommande de supporter les réseaux d'excellence.

Céline Laisney

KENNEDY Paul / MESSNER Dirk / NUSCHELER Franz (sous la dir. de)

Global Trends and Global Governance

Sterling : Pluto Press, 2002, 172 p.

La thèse présentée dans cet ouvrage collectif est que la mondialisation des forces augmente considérablement les risques de violence et d'instabilité dans le monde. De fait, ces risques doivent être pris en charge par une coopération transnationale renforcée. Mais, selon Paul Kennedy, la capacité des instances internationales à y faire face reste tributaire de l'avenir de pays émergents, tels l'Inde, la Chine, le Brésil..., et de leur capacité à intégrer et respecter les règles de ce type d'instances.

Quant à la gouvernance mondiale, autre axe majeur de l'ouvrage, les auteurs la définissent comme la somme des politiques et mécanismes de régulation internationale qui régissent l'interaction des économies et des sociétés. Selon eux, la compétition internationale, les interdépendances économiques, l'essor des organisations non gouvernementales..., sonnent le glas des États centralisés, au profit d'instances de régulation décentralisées. Et cette évolution devrait rendre encore plus complexe la coordination internationale, les institutions intergouvernementales étant amenées à collaborer avec des groupes moins formalistes et davantage autorégulés. Mais, s'il encourage la mise en place d'un système international de gouvernance et de régulation, l'ouvrage passe un peu vite sur la capacité des nations à accepter ce type de gouvernance.

Stéphanie Debruyne

STUDWELL Joe

The China Dream: The Quest for the Last Great Market on Earth

New York : Atlantic Monthly Press, 2002, 358 p.

Cet ouvrage — un de plus parmi la foisonnante littérature qui s'est développée sur la Chine depuis une dizaine d'années — a vraisemblablement été écrit par un « sino-pessimiste ». En effet, Joe Studwell (longtemps spécialiste de l'économie chinoise pour *The Economist*) y liste les nombreuses élucubrations occidentales qu'il a pu lire sur les possibilités du marché chinois. Et à ceux qui croient toujours pouvoir faire fortune en Chine, il rappelle soigneusement les nombreux problèmes liés aux statistiques chinoises et les erreurs qui en ont résulté dans les prévisions établies sur l'avenir de la Chine.

Selon lui, la Chine est destinée à devenir un centre industriel international, en particulier depuis que le Japon, Taiwan ou Hong Kong y ont décentralisé leurs usines, et en raison du faible coût de la main-d'œuvre nationale. Or, une telle « révolution industrielle » n'est plus, aujourd'hui,

synonyme de richesse et de succès. La Chine devrait donc demeurer un pays pauvre un certain nombre d'années : ce n'est pas la masse d'« ouvriers-esclaves » de ces nouvelles industries qui créera une demande solvable pour les entreprises qui misent sur le « grand marché chinois » ; quant aux patrons et cadres-dirigeants de ces usines, ils vivent et consomment, pour la plupart, hors de Chine. Bref, l'auteur place un sérieux bémol à l'engouement des investisseurs occidentaux pour ce pays.

S.D.

TRANSPARENCY INTERNATIONAL

Combattre la corruption. Enjeux et perspectives

Paris : Karthala, 2002, 356 p.

Fondée en 1993 et présidée par l'Allemand Peter Eigen, ancien cadre de la Banque mondiale, Transparency International (TI) est une organisation non gouvernementale (ONG), indépendante et non partisane, dont le secrétariat international siège à Berlin et qui compte des sections nationales dans 80 pays. TI « est vouée à la lutte contre la corruption et promeut le renforcement des "systèmes d'intégrité" à l'échelle nationale et internationale ». « Plutôt que se focaliser sur les cas individuels, TI se concentre plutôt sur la prévention et sur des réformes systémiques. La démarche implique tous les acteurs concernés : État, secteur privé et société civile. »

TI travaille sur l'identification des mécanismes de la corruption, à la mesure de ses conséquences et à la définition de moyens de lutte. Depuis 1995, TI publie chaque année l'indice de perception de la corruption (IPC), « un indice composite basé sur des sondages reflétant la perception des milieux d'affaires et des analystes-pays, résidents ou expatriés » et qui a répertorié 102 pays en 2002. Le présent ouvrage est une adaptation du *TI Source Book*, conçu comme un manuel de référence pour la lutte contre la corruption.

Plus qu'une traduction, il s'agit de prendre en compte des éléments de contextes nationaux et régionaux de l'Afrique francophone. L'ouvrage est le résultat d'un travail collectif effectué par les partenaires de TI dans la région. Il présente donc les enjeux du combat contre la corruption et veut apporter « un éclairage nécessaire à tous ceux qui, de plus en plus nombreux, en Afrique et ailleurs, s'engagent pour éradiquer ce fléau ».

Il est divisé en quatre parties. La première développe le cadre de l'analyse des phénomènes de corruption et décrit notamment le concept de « système national d'intégrité » (SNI) développé par TI et qui représente un éventail de pratiques destinées à combattre la corruption. Les deuxième et troisième parties abordent les composantes du SNI : secteur public, secteur privé et société civile, qui doivent piloter la lutte contre la corruption à tous les niveaux. La quatrième partie, enfin, présente les acteurs et les outils spécifiques de la lutte contre la corruption, au plan tant local qu'international : bailleurs de fonds, Nations unies, ONG, secteur privé... L'ouvrage comprend une bibliographie et un glossaire consacrés à l'étude des phénomènes de corruption.

Yann Vinh

Ces comptes rendus sont extraits de la base de données informatisée sur les études prospectives « Octave », de Futuribles International.

Pour en connaître les modalités de consultation, contacter Céline Laisney, à Futuribles
Tél. : 33 (0)1 53 63 37 72 - Fax : 33 (0)1 42 22 65 54
E-mail : documentation@futuribles.com - Site Internet www.futuribles.com

futuribles n° 284, March 2003

Energy Policy: What Is at Stake. Can France Still Adopt a National Energy Policy?

Jean-Marie Chevalier

In 2003 there has to be a major national debate in France about energy policy prior to the passing of a parliamentary bill which could well mark a radical change in the national and international energy situation. Jean-Marie Chevalier explains here the key issues involved in this debate and in the bill.

The key issues include the opening up of the markets for gas and electricity, which have hitherto been state monopolies in France; the greater degree of competition required under EU directives and the rules of the Single Market; and, at the same time, the pressing need to regulate the market, in particular in order to offset its inevitable tendency to concentrate on the short term and to ensure that medium and long-term needs are taken into consideration (including the need to encourage the use of renewable energy sources), as are also the externalities such as global warming, disposal of nuclear waste, etc.

For the first time, perhaps, in France and in Europe the following issues will be the subject of real debate:

— the advantages and dangers of public monopolies and of market forces if they were to operate without the rules (which ones?) being clearly established;

— the choices between different types of energy, the virtues and drawbacks of each kind, their costs and benefits, the various ways of organizing the production and distribution of energy, the costs and pricing, what they cover and what they leave out, etc.

In this article, Jean-Marie Chevalier sets out these issues extremely clearly and provides us with what we need to know in order to take part in a debate that so far has tended to be the preserve of a few experts.

Globalization and Migration. The Example of the United States

Douglas S. Massey

What are the main factors underlying international migration? Are the flows determi-

ned by very different patterns of population growth in the North and the South, or by economic and social disparities? According to Douglas S. Massey, migration flows are directly related to globalization and to the increased flows of capital, goods and services.

As proof, he takes the case of the United States, where there have been two periods of very high immigration: first from 1800 to 1914, when immigration was directly correlated with the growth of foreign trade; and then since World War II and above all the fall of the Berlin Wall, with the rise of globalization, again clearly linked to the strong growth in foreign trade.

The difference between these two periods is that at the beginning of the 20th century, immigration was quite acceptable to the receiving country, whereas now the US tries to control it —albeit without much success. Another difference is that in the first period of globalization, the immigrants came from Europe, whereas now they come from America's main trading partners: Mexico, the Philippines, China...

In conclusion, Massey stresses that the growth of international migration cannot be halted and is directly linked to the phenomenon of global trade. He also argues that the immigrants in future will come not from the poorest and most populous countries but from countries with the highest levels of international trade.

Assimilation of immigrants in the United States

Richard Alba

The United States, the great melting-pot, is the archetypal model of how to assimilate immigrant communities. Richard Alba looks here at how these immigrants become integrated and their impact on American society.

The assimilation of the current wave of immigration into the United States is dominated by multiculturalism and racial and ethnic stratification. The three traditional models of integration —“assimilation”, “racialization” and “pluralism”— are changing rapidly. Today, integration is occurring in spatial terms as groups of immigrants move

out of ethnic minority neighbourhoods into middle class residential areas where the majority population is white. In addition, integration is altering the mainstream (ethnic majority), which is taking on some of the immigrants' characteristics. In this way the distinctively ethnic characteristics are gradually disappearing. Lastly, among the latest generations of children of immigrants, many processes are at work to foster mobility (economic, social and cultural), and these are helping to blur the boundaries between ethnic groups.

In the future, the racial and social segmentation of American society could well become less marked, above all as a result of increasing numbers of mixed marriages and greater acceptance of mixed ancestry.

However, Alba concludes, the blurring of boundaries will depend on how well educated the immigrants are, their ethnic characteristics and geographical distribution. How well people are integrated will vary from group to group, and racial and social inequalities are likely to persist in American society.

Vatican Diplomacy at the Start of the New Millennium

Jérôme Montes

The Roman Catholic Church—with a billion followers, the world's largest faith community—is stepping up its efforts to make an impact internationally. Jérôme Montes analyses the main forces behind Vatican diplomacy.

The Pope, he says, has a key role: his perception of the world determines the behaviour of his Church, which must continue to spread its influence but also, in a more recent development, wield greater political authority. The Pope must therefore be involved on all fronts and give direction to his pontificate.

The job of the Vatican diplomatic service is to make his views heard abroad. Radios, newspapers, television stations and the Internet are all used to spread the Pope's influence. In addition to the media, the Pope's travels have a strong political dimension and give him an international platform to express his opposition to racism, injustice and conflict.

As well as normal diplomatic channels, the Vatican also relies on new networks of a wide range of non-governmental actors whose mission is to defend human rights in the Pope's name, and who provide a fitting means of developing informal diplomatic links until such time as the Vatican can be fully integrated into the United Nations Organization. Lastly, the Church is keen to

foster the ecumenical movement and inter-faith dialogue, and this must remain an important branch of Vatican diplomacy.

Montes concludes that the next Pope will have to redefine the Church's position in the world and, like John Paul II, will have to be a travelling pontiff, visible internationally and able to capture the attention of the world media if he wishes to tackle the challenges of modern times and the rise of fundamentalist movements.

Public Research: The Huge Mess. Comments on Olivier Postel-Vinay, *Le Grand Gâchis. Splendeur et misère de la science française [The Huge Mess. Highs and Lows of French Science]* (Paris: Eyrolles, 2002)

Rémi Barré

The term "huge mess", applied to science in France, well sums up some experts on public research's view. On that matter, Rémi Barré has chosen to take as his starting point Olivier Postel-Vinay's book, which is very typical of this point of view.

Postel-Vinay first examines the problems facing French research (inertia, lack of either accountability or transparency, etc.), which is conducted via an old-fashioned, rigid, centralized state system unable to adapt to a changing world. He then goes on to show the poor results achieved by French science and technology, despite strong forces for change.

According to Postel-Vinay, the source of the problems of French public research lies in the inappropriate way in which the whole system is organized. He therefore proposes that the issue of the universities and their relationship with research institutions must be tackled, arguing for an action plan aimed at moving away from the traditional Anglo-French approach towards the standard Anglo-Saxon one.

According to Rémi Barré, thinking that we should first integrate the "grandes écoles" and the research bodies into the universities is illusory: those are major changes, which are impossible to carry out in the short and middle run. We'd better try to strengthen the virtues of the French model—the researcher's independence, the ability to attract highly skilled people and to build on accumulated research work over the long term—in the frame of a deep decentralisation of the responsibilities.

Such reforms will only come about through concerted action, involving everyone concerned and creating an impetus to reinvent and

update the existing model, which won't be possible without a real forward-looking policy for the national research system.

According to Rémi Barré, the question is not whether one model is preferable to another, but to set in motion the dynamics of change which will make France a country with strong science and industrial innovation within an increasingly competitive European context.

At the Disasters Museum. Reactions to the Exhibition "Ce qui arrive" ("Things that happen") by Paul Virilio at the Cartier Foundation for Contemporary Art
Jean-Jacques Salomon

The exhibition entitled "Ce qui arrive" at the Cartier Foundation in Paris until the end of March 2003 is well worth seeing, according to Jean-Jacques Salomon. The artworks on

show remind us, through the wide range of representations of catastrophes of all sorts, that scientific and technological progress does not occur without creating victims – far from it.

After describing the high points of this exhibition, Jean-Jacques Salomon goes on to look at the relationship between human beings and scientific progress, and the consequences of this progress. He discusses Jean-Pierre Dupuy's notion of "enlightened catastrophism" and the role of catastrophes in anticipating risks, as well as the precautionary principle and its limitations as it is currently defined. In his view, matters are not closed and technological risks are not unavoidable: past catastrophes (apart from natural disasters) provide us with experiences that enable us to increase our vigilance and improve our capacity to anticipate and prevent the risks that human beings themselves create.

Futuribles is a monthly independent transdisciplinary policy oriented journal (11 issues a year). Its objective is to provide its readers with a better understanding of contemporary societies dynamics, those facts, ideas and trends shaping their medium and long term possible futures.

Chief Editor : Hugues de Jouvenel

Futuribles : 55, rue de Varenne, 75007 Paris, France.
Tel. : 33 (0)1 53 63 37 70 - Fax : 33 (0)1 42 22 65 54
E-Mail : revue@futuribles.com - Web site : www.futuribles.com

Abonnez-vous à

OCTAVE

La base de données de Futuribles International sur les travaux à caractère prospectif, accessible par Internet

Décideurs, responsables de cellules de prospective, de la veille ou de la stratégie, vous êtes à l'affût des tendances d'évolution à moyen et long termes, et vous voulez vous tenir au courant des travaux récents dans le domaine de la prospective. Mais entre les flux d'informations – pas toujours pertinentes – qui nous submergent et la difficulté d'accéder à certaines études, vous perdez souvent du temps.

Futuribles International veut vous en faire gagner, en mettant à votre disposition une information sélectionnée et analysée. Sa base de données bibliographiques **OCTAVE** est l'outil qui vous permettra de prendre connaissance, entre autres :

- des perspectives d'avenir de nombreux pays ou régions ;
- des principaux défis auxquels nous allons être confrontés à proche ou lointaine échéance (comme le vieillissement, la santé, le climat, l'éducation...);
- des perspectives d'évolution de secteurs particuliers.

BULLETIN D'ABONNEMENT

À retourner à Futuribles International
55, rue de Varenne - F-75341 Paris cedex 07 - Fax : 33 (0)1 42 22 65 54

Nom Prénom Organisme
Fonction Adresse
..... Code postal Ville
Pays Téléphone Fax
E-mail (majuscules)

Je m'abonne à **OCTAVE** pour un an et reçois un mot de passe pour consulter la base, ainsi que 11 numéros de **Bibliographie prospective** pour 1000 € TTC (dont TVA 19,6 %) ¹

Mode de règlement choisi :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Futuribles International
- Virement bancaire, Banque NSMD, 122, rue du Bac - 75007 Paris, code banque : 30788 - code guichet : 00107 - n° de compte : 10202041200 - clé 24
- Virement postal, n° de compte : 1885635 J 020 clé 42 PARIS - code Ets : 30041 - code guichet : 00001

Carte Visa ou American Express n°
Date d'expiration : Signature

Je désire régler à la réception de la facture

¹ Les membres bienfaiteurs et partenaires de Futuribles International ont un accès gratuit à Octave, les membres associés bénéficient d'une réduction de 30 %. Pour tout renseignement, s'adresser à Céline Laisney - Tél. : 33 (0)1 53 63 37 72 - E-mail : documentation@futuribles.com

futuribles

MARS 2003 - NUMÉRO 284

- Quelle politique énergétique ?** 3
Hugues de Jouvenel
- Politique énergétique : les enjeux** 5
*La France peut-elle encore définir
une politique énergétique nationale ?*
Jean-Marie Chevalier
- Mondialisation et migrations** 25
L'exemple des États-Unis
Douglas S. Massey
- L'assimilation aux États-Unis** 37
Richard Alba
- La diplomatie vaticane à l'aube du XXI^e siècle** 45
Jérôme Montes
- Recherche publique : le grand gâchis** 55
*À propos de l'ouvrage d'Olivier Postel-Vinay, Le Grand Gâchis.
Splendeur et misère de la science française*
Rémi Barré
- Au musée des désastres** 65
*À propos de l'exposition « Ce qui arrive »,
à la fondation Cartier pour l'art contemporain*
Jean-Jacques Salomon
- Actualités prospectives** 77
*Empreinte écologique ou empreinte productive ? / Obligation de résultats
pour la justice française ? / Obésité : l'agroalimentaire sur la sellette /
Saint-Simon et la vigie / Le profil des jeunes recrues en France / Coca-Cola
contre le « court-termisme » boursier / Les prophètes épinglés / Le réchauf-
fement s'accélère / Zambie : la faim plutôt que les OGM.*
- Bibliographie**
- Analyses critiques** 89
- Comptes rendus** 99
- Abstracts** 102



2-84387-285-5